

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Difficultés monétaires et relations économiques internationales, par Jean Weiller — De quelques aspects de l'évolution conjoncturelle en Belgique depuis 1947 — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Graphiques de la situation économique de la Belgique — Statistiques.

DIFFICULTES MONETAIRES ET RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES

par Jean WEILLER,

Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris

Dans les réflexions qui vont suivre, très souvent, nous aurons présent à l'esprit le cas d'un pays comme la France. Mais nous ne nous interdirons pas des incursions dans l'histoire récente d'économies à des stades de développement comparables et, contrairement à ce que nous avons tenté par ailleurs (1), nous n'essaierons pas de préciser la complexité de certains enchaînements historiques. Il s'agira seulement de références commodes à des exemples récents et bien connus. Ceux-ci mettent en relief des combinaisons plus complexes que celles des modèles ou des schémas d'enseignement généralement établis. Ils éclairent l'une ou l'autre des deux séries de recherches auxquelles nous ferons allusion. Le but à viser scientifiquement serait précisément d'établir de nombreux passages de l'une à l'autre.

La première série concerne l'équilibre de la balance des paiements envisagé à la fois comme critère et comme limite de l'expansion (celle qu'il serait effectivement possible de promouvoir à l'intérieur d'une économie nationale). L'autre série a trait à la diversité des politiques économiques effectivement mises en œuvre en vue d'une évolution structurelle ou d'une réadaptation à un changement de conjoncture.

(1) Voir notamment nos récentes contributions aux *Cahiers de l'Institut de Science Economique Appliquée* (I.S.E.A., série P., Commerce Mondial et Conditions Internationales de la Croissance), n° 1, « Economie française, Echanges extérieurs et Structures internationales ».

1. Equilibre de la balance des paiements : critère et limite de l'expansion.

Nous voudrions pouvoir nous débarrasser très vite d'un certain nombre d'incertitudes méthodologiques, mais nous savons que ces dernières ne sont pas sans relation avec les types mêmes de démonstration qu'on choisit d'utiliser. Certains tiennent pour acquise, à un moment ou à un autre, l'existence d'un déséquilibre des comptes extérieurs de la Nation. Mais on sait qu'il n'est pas illogique de partir d'un point de vue apparemment opposé en mettant en question la notion même de déséquilibre, s'agissant de la balance des paiements internationaux. Or, les recherches effectuées portent la marque d'une très nette ambiguïté au moment du passage des différents types d'analyse aux décisions de politique économique prises par un seul pays — et, plus encore, aux politiques économiques concertées de différents pays au sein d'une institution internationale, d'une organisation de zone ou d'un marché commun.

Ainsi l'état des paiements internationaux pourrait-il être invoqué à l'encontre de politiques nationales trop audacieuses dans la poursuite de l'expansion économique et du progrès social, ou, à l'inverse, quoique le cas ait été généralement moins fréquent dans le contexte du capitalisme libéral, à l'égard de politiques de caractère trop restrictif — avec neutralisation ou stérilisation des excédents moné-

taires. Mais on a pu également redouter l'abus de la simple menace d'un déséquilibre de balance des paiements, soit pour freiner éventuellement une politique d'investissements productifs qui eût été susceptible de hâter, à terme relativement bref, un effort de promotion des exportations, soit même pour sauver des entreprises marginales qui seraient éliminées si l'équilibre devait s'établir à un plus haut niveau de développement. De même, devrait-on rappeler que la crainte de l'inflation joue souvent, du côté des pays excédentaires, dans le sens du refus d'une politique d'expansion interne conforme à la fois aux normes des démonstrations classiques et aux consignes d'inspiration keynésienne.

Les problèmes monétaires seraient évidemment simplifiés si, conformément à des schémas d'enseignement qui, dans les conditions actuelles de l'analyse économique, ont retrouvé une certaine validité, il était possible d'établir un diagnostic simple de la situation excédentaire d'un pays *A* et de la situation déficitaire d'un pays *B*. Sans doute ne pourrait-on éliminer toute discordance, en dépit des interrelations bien connues, entre, d'une part, l'appréciation des exigences de politique interne de chacun d'eux et, d'autre part, ce diagnostic de déséquilibre à l'échelle internationale. Mais on pourrait envisager que les diverses manifestations des politiques économiques nationales fussent alors subordonnées à la consigne de rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements. Ainsi la croyance en l'efficacité des seules politiques monétaires, c'est-à-dire le maniement des taux d'escompte et la restriction ou l'expansion des crédits, et, dans les cas graves, des politiques de change (dépréciation ou appréciation) recevrait-elle plus facilement confirmation.

La première objection qui vient à l'esprit concerne l'absence de symétrie des réactions jusqu'à présent observées : les Etats ne sont pas très sensibles au déséquilibre par excès. Disons, de façon très banale, et quoique la situation ne se présente jamais de façon aussi claire, qu'on ne cherche pas à corriger un excédent dans le pays *A* comme on se sent tenu d'éliminer un déficit dans le pays *B*. De là vient sans doute une indulgence plus ou moins avouée, chez de nombreux auteurs, pour les pays sur lesquels porte le plus lourd fardeau de la réadaptation. Et sans doute aussi, parfois de la part des mêmes économistes, une admiration non simulée pour la poursuite résolue d'une expansion internationale, même lorsqu'elle n'est pas rigoureusement conforme aux exigences de l'enseignement le plus « orthodoxe ».

En théorie, il ne serait pas difficile, soit de revenir au pur classicisme qui, dans le cas de l'étalon-or, supposait le libre jeu de réactions symétriques : réaction vers la hausse des prix dans le pays *A*, tenu de ne pas stériliser ou neutraliser l'abondance monétaire, et vers la baisse dans le pays *B*, supposé cependant ne pas subir trop rigoureusement un processus de « déflation » — puisque par hypothèse les niveaux d'activité devaient être sauvegardés ici

et là — soit d'essayer de renouveler le débat en fonction d'une analyse plus moderne des conditions d'équilibre des comptes extérieurs et, de préférence, à un niveau effectivement élevé d'emploi. (Pour permettre le raccordement à une étude des politiques économiques nationales effectivement « en cours » dans les divers pays, disons plutôt : dans des conditions qui ne compromettent pas un certain rythme de croissance désirée.) (1).

Mais nous sommes incessamment ramené à cette question fondamentale : à quel critère de déséquilibre de balance extérieure rattacher l'action entreprise en *A* ou en *B* ? Et de quelles indications éventuellement quelque peu différentes, faire dépendre l'acquiescement et le soutien d'autres pays ?

Or, en théorie moderne, il a été commode pour la suite de l'exposé — jeu des investissements induits ou mécanisme du multiplicateur du commerce extérieur — de trancher le débat par pétition de principes en supposant connus à l'avance les flux autonomes aussi bien que les flux induits, les éléments du solde à régler et les simples règlements compensateurs. Aucun auteur n'ignore l'impossibilité d'établir une concordance entre la dichotomie simple de l'exposé abstrait et la réalité statistiquement observable : c'est bien ce qui avait conduit les théoriciens de la génération précédente, soucieux de suivre le déroulement d'« expériences » historiques, à rejeter des distinctions analogues, familières aux économistes d'avant 1914, un Sartorius von Waltershausen par exemple.

On a parfois trop voulu faire dire au jeu de définitions proposées par Aftalion il y a une vingtaine d'années et qui a d'ailleurs été ratifié pratiquement, sous réserve de quelques différences de classification, par la très nette séparation dans les balances comptables des opérations courantes et des opérations en capital : il s'agissait surtout, croyons-nous, de satisfaire le besoin d'isoler les éléments de « balance des comptes » sur lesquels portait le fardeau des réadaptations du type classique, et sur lesquels devraient agir aujourd'hui les efforts concordants de redressement. C'est donc toujours un gain pour l'étude positive de voir dégager clairement le solde de la balance courante. Mais le signal du déséquilibre de courte période, celui qui crée des difficultés de change et appelle l'intervention monétaire, sous quelque forme que ce soit, n'a jamais pu être rattaché à une classification aussi simple : nous pourrions encore facilement en appeler à un enseignement plus ancien et plus fondamental

(1) Il y aurait sans doute là une notion à élaborer dans le contexte du jeu des politiques nationales liées à des tendances de longue durée; nous avons pu parler à cet égard de préférences pour un mode et un rythme d'expansion aussi bien que de préférences de structures et de préférences pour un type et des règles d'organisation. On retrouvera par la suite quelques réflexions qui relèvent de la même préoccupation de suivre la manifestation de la stratégie à long terme des Etats dans leurs relations économiques extérieures.

d'Albert Aftalion dans « Monnaie, Prix et Change » concernant l'impossibilité d'attribuer, au cours d'une dépréciation libre du change, une influence identique à aucun des éléments quantitatifs en balance (1).

Dans les conditions institutionnelles d'après-guerre : dès 1945, avec le Fonds Monétaire International, plus encore, depuis 1950, entre les Etats membres de l'Union Européenne de Paiements, aussi bien que du fait des contrôles et des fonds de stabilisation nationaux, on a pu isoler quelques postes de règlements compensateurs ou équilibrants. D'autre part, les études de comptabilité nationale ont permis de repérer certaines liaisons dans l'ajustement des flux intérieurs et des flux internationaux de capitaux. Mais que penser, notamment, des conditions de fonctionnement du plan Marshall, venu financer aussi bien des déficits qu'une reconstruction ? Les ajustements monétaires en France par exemple, en 1948 ou 1949 aussi bien qu'en 1957, ne permettraient certainement pas d'éclairer le problème du choix de la meilleure date, sinon des meilleurs procédés de redressement — et moins encore celui du diagnostic des opérations préventives discutées à d'autres dates. C'est d'un autre biais que nous pourrions évoquer cette expérience.

Mais on voit déjà la nécessité d'élargir l'enquête. Tel investissement étranger est-il véritablement « autonome » du point de vue des règlements internationaux et doit-on le classer, en tout cas, parmi les investissements « productifs » ? A partir de quel moment l'accumulation ou l'amenuisement des réserves monétaires ne correspondra-t-il plus aux exigences les plus classiques ? Et l'aide internationale, économique ou militaire, ne devient-elle pas souvent elle-même l'une des données du problème de réadaptation, et non un élément de sa solution ? Tel compte privilégié, celui du « déficit en dollar » ou du « solde à l'U.E.P. » par exemple, pourra, dans certaines circonstances, revêtir une importance majeure : selon les réserves ou crédits utilisables et les possibilités de transfert ou de compensation multilatérale, il sera loin de revêtir la même signification.

En dépit des raffinements de l'analyse et des progrès des institutions monétaires nationales ou internationales, le problème fondamental reste le même : le hiatus entre les classifications théoriques et le repérage statistique subsiste. Mais notre attitude en face de cette constatation a totalement changé. L'analyse conduit pratiquement à la mise en jeu de politiques économiques. Quel que soit l'arbitraire de la décision quant à la réalité, l'ampleur et la date du phénomène, le diagnostic du déséquilibre s'impose à nous, plus ou moins raisonnable, souvent tardif, mais parfois « en avance ».

(1) Notre allusion précédente à l'œuvre de l'économiste français qui vient de disparaître, se rapportait à son ouvrage « L'équilibre dans les relations économiques internationales », paru en 1937. Les réflexions bien connues auxquelles nous nous référons à présent figuraient dans « Monnaie, Prix et Change », 1^{re} édition, 1927.

Péchant à certains moments par son caractère outrancier, ne serait-ce que pour la « prise de conscience » des opinions publiques, il sera tempéré tôt ou tard par un optimisme de façade, sinon par la croyance au retour effectif à un ajustement optimum.

On a pu exiger, en fonction même des progrès de l'analyse, que ce diagnostic devienne de plus en plus travail d'expert et, à cet égard, les institutions monétaires internationales ont joué un grand rôle. C'est là un très grand progrès en cas de menace caractérisée. Malgré, ou peut-être même à cause de la subtilité des discussions, les Etats risquent moins les oppositions brutales de points de vue. Mais l'état de la balance des paiements doit être susceptible d'indiquer, avec le critère du déséquilibre à corriger, la limite de certaines interventions en même temps que le point de départ d'une nouvelle politique. Cela n'est possible que si le diagnostic, qui comporte toujours un élément de pari, a été d'abord travail d'expert. En même temps, et pour les mêmes raisons fondamentales, il est décision politique.

Entre cette conception du diagnostic auquel le pays doit se soumettre pour la thérapeutique jugée la mieux appropriée, et celle de l'analyse abstraite qui tranche le débat par un jeu de définitions ou par le recours à une axiomatique, il n'y a pas de contradiction. Sur un autre plan, la démarche de pensée est la même. On n'a pu « établir de pont » entre les deux, comme on avait voulu le faire dans les théories du type expérimental, il y a une vingtaine d'années. Le fossé subsiste entre certains modèles et les conditions de l'économie appliquée. Mais, conformément à ce que révèle l'étude épistémologique, il aura fallu transposer ce qui est valable à partir de la définition théorique en le replaçant au niveau de ce qu'on peut raisonnablement attendre à partir de la décision politique.

Par la suite, nous pourrions nous inquiéter des tentatives effectuées pour coordonner, à partir d'un diagnostic plus généralement admis, les efforts d'Etats qui, de façon ou d'une autre, tendent d'établir entre eux une coopération active, de transformer une union régionale ou un marché élargi en véritable zone de coopération, non exclusive d'efforts similaires dans les relations avec d'autres Etats.

2. Evolution structurelle et difficultés monétaires.

Envisageons tout d'abord le diagnostic de déséquilibre, tel qu'un pays jugé « déficitaire » sera parvenu à l'établir. On se plaint souvent qu'il ait trop tardé, que la prise de conscience soit restée longtemps diffuse et que les remèdes nécessaires n'aient pas été pris « à temps ». C'est bien là reconnaître la liaison entre la décision politique et la responsabilité d'un diagnostic final. C'est sans doute le faire de façon encore trop naïve, comme au temps où les

Etats intervenaient peu dans l'orientation et le développement des activités économiques. Alors, un seul type d'intervention était mis en question : celui qui concerne la monnaie et le crédit ou, plus exactement, la politique monétaire des banques centrales et la fixation des parités monétaires par les pouvoirs publics. Dans cette perspective, on comprend, d'une part, toute une série de discussions récentes, notamment en Grande-Bretagne, et d'autre part, l'insistance mise dernièrement en France sur des questions telles que celle de la date d'une dévaluation.

Ainsi, au cours de certaines périodes, la menace sur la balance des paiements devient-elle si visible que toute nouvelle décision de politique économique semble effectivement suspendue à des impératifs de « retour à l'équilibre » dans les relations économiques internationales. Le critère de l'épuisement des réserves monétaires souligne une « évidence » simple. C'est ce qui fait rejeter alors, non sans apparence de raison, toute la série des autres indicateurs suggérés par des théories plus subtiles — ceux, précisément, qui eussent servi auparavant à éviter une manifestation aussi brutale. Mais, dans les polémiques courantes, on tend à regretter tout ce qui avait témoigné de hardiesse, soit dans les décisions d'investissement de l'Etat, soit dans l'accroissement de ses charges civiles et militaires, en même temps que dans l'orientation de sa politique des salaires et des avantages sociaux. Avec l'exaspération de ces polémiques, on remet en cause les conditions d'une expansion acquise de longue date aussi bien que les anticipations d'un développement nouveau. Le caractère relativement modéré de l'action corrective à effectuer sur-le-champ est alors masqué. Par la suite, on oubliera, en revanche, les problèmes d'ajustement à long terme qui auront été entrevus à l'occasion de ce désarroi.

De telles polémiques ne sont généralement pas de nature à appeler l'attention sur les liaisons complexes à effectuer entre les préoccupations de courte et de longue période — et finalement sur l'intérêt de conférer une suffisante flexibilité aux politiques de réaménagement structurel. Celle-ci ne doit pas compromettre, pour autant, les conditions de la croissance économique ainsi régularisée.

La possibilité d'une « croissance harmonisée » supposerait notamment, comme le souligne F. Perroux, certaines « coordinations, sur programmes longs et moyens, des investissements et d'une partie des innovations » : ne doit-elle pas être retenue comme la donnée essentielle de tout problème qui serait ainsi de flexibilité, dans un pays d'économie évoluée, comme pour ceux qui sont surtout de démarrage dans une économie dite sous-développée (1) ? Assez paradoxalement, c'est aujourd'hui pour ces derniers

(1) Cfr. F. Perroux, « La recherche de la stabilité : facteurs réels », *Rapport au Congrès de l'Association internationale de Sciences économiques*, Rome, septembre 1956. Voir aussi les *Cahiers de l'Institut de Science Economique Appliquée (I.S.E.A.)*, « Niveau de développement et politique de croissance ».

que la littérature économique a le mieux permis d'élucider les traits distinctifs des efforts de réorientation structurelle. L'accoutumance à une tradition doctrinale forgée au XIX^e siècle a conduit à minimiser, en revanche, ce qui avait fait figure, soit d'errement protectionniste, soit de simple application des règles assurant l'automatisme de l'étalon métallique (1).

Si nous nous reportons aux analyses concrètes concernant les voies et moyens d'assurer l'équilibre des paiements extérieurs, nous constatons que c'est surtout le cas britannique auquel on a prêté récemment attention. Les résultats de la politique monétaire des années 1955-1956 ont souligné la difficulté de mettre fin aux pressions inflationnistes par le *credit squeeze* et par le jeu du taux de l'escompte d'influencer ainsi favorablement les mouvements de capitaux à court terme tout en permettant la réadaptation durable des flux du commerce extérieur. On a souvent douté que « le remède monétaire », sans être totalement inefficace, soit à lui seul, de ce dernier point de vue, « une panacée capable de rétablir l'équilibre économique » (2). En se tournant vers le jeu des politiques d'investissement suivies en Grande-Bretagne depuis 1954, on a pu, en revanche, en venir à préconiser une meilleure régulation de l'investissement intérieur en vue de l'absorption des « chocs » survenus de l'extérieur (*as an absorber of shocks in the balance of payments*) (3).

Tout ceci n'a pas été sans poser de très difficiles problèmes que la Grande-Bretagne elle-même ne semble pas avoir résolus. Problème, d'une part, de l'harmonisation des différentes politiques mises en jeu de manière à définir ce qu'on peut appeler une stratégie nationale, étant entendu que l'expression couvre aussi bien les combinaisons de politique économique réalisées au XIX^e siècle, dans des conditions de relatif libéralisme, que celles préconisées à présent (4). Problème, d'autre part, quant à l'écart entre ce qui semblerait nécessaire pour combattre les tendances inflationnistes ou déflationnistes internes et ce qui répondrait aux exigences d'un équilibre de longue période des paiements extérieurs.

(1) Il n'est pas possible de développer ici ce double aspect de la question. On retrouverait toute une série de considérations sur lesquelles nous avons beaucoup insisté, d'une part dans notre contribution au 1^{er} tome de l'« Histoire de la Pensée économique au XX^e siècle » de E. James et, d'autre part, dans les *Cahiers* précités de l'I.S.E.A.

(2) Cfr. M. Niveau, « La politique monétaire de la Grande-Bretagne » (1955-1956), *Economie Appliquée*, 1956, n^o 4, p. 578.

(3) R. Nurkse, « The relation between home investment and external balance in the light of British experience, 1945-1955 », *The Review of Economics and Statistics*, mai 1956. Cfr., dans la même revue, les appréciations critiques de T. Balogh, « Productive investment and the balance of payments : the British case », février 1957. Voir aussi, R. Barre, « L'efficacité de la politique monétaire. Quelques enseignements récents », *Revue Economique*, novembre 1955.

(4) J. Weiller, « Les liaisons structurelles de l'économie française entre 1873 et 1914 », *Cahiers de l'I.S.E.A.*, op. cit., p. 66 et suivantes.

S'agissant d'autres pays que la Grande-Bretagne, on serait enclin à mettre encore davantage en doute les résultats obtenus jusqu'à présent par la seule politique monétaire, du moins quant à l'ajustement des balances extérieures. Les exemples des Etats-Unis et de l'Allemagne, au cours des années précédentes, ne sont même pas à retenir de ce point de vue. Les restrictions de crédit, établies en cours d'expansion, ont pu apparaître utiles, à tort ou à raison, du point de vue de l'équilibre interne; elles ont été le fait de pays généralement excédentaires dans les transactions internationales. Ce que nous retrouverions donc, à cet égard, c'est plutôt le conflit entre les deux ordres de préoccupations. C'est aussi la difficulté d'aboutir à une coordination internationale des politiques monétaires destinées à jouer un rôle compensateur dans le cadre plus ou moins étendu d'une zone de coopération, quelle que soit la coïncidence de celle-ci avec les zones, unions ou communautés actuellement existantes.

L'appréciation des voies et moyens actuellement offerts par ce qu'on est convenu d'appeler politique fiscale et politique financière, demanderait certainement aussi une série d'études comparatives. On ne saurait oublier que les pays sont inégalement préparés à leur égard pour l'aménagement de la flexibilité reconnue nécessaire pour faire face à des difficultés de caractère accidentel ou conjoncturel. Le danger est le plus souvent de laisser subsister des tendances inflationnistes, structurellement persistantes, quitte à les compenser par une pression déflationniste globale de tous les instants : faute de parvenir à une flexibilité véritable, les chances d'un taux de croissance relativement élevé de l'économie seraient contrariées (1).

Dans les conditions qui ont prévalu depuis 1945, on ne s'étonnera d'ailleurs pas de la priorité donnée à des objectifs tels que le maintien de ce taux de croissance et le renouvellement des structures de production. Peut-on véritablement, en se plaçant d'un point de vue historique suffisamment large, évoquer, à cet égard, une tendance au surinvestissement ? Dans la période de reconstruction proprement dite — et avant même la mise en œuvre du plan Marshall — le déficit des transactions courantes avec l'étranger correspondait à la fois au besoin d'importations dites essentielles et à celui de la remise en marche de l'appareil productif : le seul fait de la rupture de continuité constatée dans les ajustements économiques internationaux nous avait alors semblé expliquer le caractère structurel d'un déficit jugé plus ou moins explicitement nécessaire pour cette double raison. Mais, depuis une dizaine d'années, le problème est devenu celui des décalages de croissance entre les divers pays ayant à poursuivre la

réadaptation générale de leur économie à des conditions nouvelles d'accroissement de la productivité et de développement des techniques. La tendance vers le maintien des plus hauts niveaux d'investissement se retrouve dans de nombreux pays économiquement avancés et pour des raisons quelque peu analogues à celles envisagées dans les pays dits sous-développés : pratiquement, elle pourra apparaître souvent beaucoup plus caractérisée. Obéissant à des exigences de caractère structurel, mais limitée, en dernière analyse, par des possibilités du même ordre, la politique d'investissement intérieur se sera mal prêtée, dans ces conditions, à un jeu anticyclique; elle aura été rebelle au principe de la flexibilité conjoncturelle. De plus, liée à des impératifs de croissance, elle n'aura généralement pas été tournée vers des préoccupations de réadaptation de la balance des paiements.

Tout ceci pourrait entraîner une discussion théorique de très large envergure. En réalité, il s'agirait de faire la liaison entre deux sortes d'analyses qui ont fait l'objet d'élaborations distinctes. La première prend appui sur des formules comme celle de l'article

récent de N. Kaldor, $\frac{I}{Y} = Gv$, où I représente

l'investissement et Y le revenu national, où G indique le taux (moyen) anticipé (par les hommes d'affaires) de l'expansion du marché, et où v représente le rapport du capital à la production, « c'est-à-dire le montant de l'investissement nécessaire par unité de capacité de production, exprimé comme un multiple de la production annuelle » (1).

Ce genre d'analyse conduit à des interventions de caractère spécifique qui sont loin d'être nécessairement de même nature que les actions envisagées pour corriger un déséquilibre de balance, à partir de réflexions sur une autre équation simple, telle que $X - M = S - I$, où X représente les exportations, M , les importations, S , l'épargne et I , l'investissement (2).

Nous aurions voulu surtout insister sur la très grande ambiguïté de cette dernière formule vers laquelle nous avons nous-même été assez spontanément conduit — du moins, pour l'explication des flux majeurs d'investissement entre pays à des stades de développement différents, tels qu'ils avaient pu s'effectuer depuis la seconde moitié du XIX^e siècle (3). Mais, comme l'a remarqué J. Marchal,

(1) Voir la contribution de N. Kaldor au numéro « Profit et Croissance » d'*Economie appliquée*, « L'évolution capitaliste à la lumière de l'économie keynésienne », 1957, Nos 2-3, p. 269. Cfr. aussi R.F. Harrod, « Towards a dynamic economy », 1948.

(2) Formule dont s'était servi notamment M. Byé dans sa contribution au tome II du « Traité d'économie politique » de L. Baudin, p. 552. Par la suite, l'approche de l'absorption a conduit à utiliser des formules quelque peu différentes.

(3) Sur notre explication des flux majeurs d'investissement, voir « Problèmes d'économie internationale », tome I, 1946, p. 132, et surtout tome II, 1950, p. 252 et suivantes. Cfr. aussi *Kyklos*, II, 1948, « Capital et revenu dans les relations économiques internationales ».

(1) Cfr. « Les analyses de la politique monétaire française », par P. Dieterlen, *Revue économique*, « Problèmes monétaires », juillet 1957, et « Sur les pressions inflationnistes et les politiques anti-inflationnistes en France », par J.W. Hackett, *Economie appliquée*, « Monnaie et politique monétaire », 1956, n° 4.

pour toute équation exprimant au choix une identité toujours vérifiée ou les conditions d'un équilibre à réaliser, nous sommes laissé incessamment dans un très grand embarras quant à la décision à prendre. Faut-il juger que le pays excédentaire, ayant déjà effectué, selon l'interprétation post-keynésienne, une sorte d'investissement extérieur, sera lui-même conduit à consolider par un flux de capital régulier le surcroît d'exportation vers lequel il tend ? Faut-il demander au pays déficitaire d'agir du côté de la limitation de ses importations courantes ? Et, dans ce cas, doit-il lui-même réduire ses investissements internes avant même d'avoir, le cas échéant, limité ses propres investissements extérieurs ou, en tout cas, utilisé dans une plus ou moins large mesure ses réserves de devises et ses possibilités de crédits à l'étranger ?

En fait, les questions qui feront l'objet de discussions se situeront à l'intérieur de cette large zone d'incertitude que comporte l'interprétation des équations de ce genre. La distinction entre politique de structure et politique de conjoncture fournit une première indication de la manière dont le débat pourrait être orienté. Tant que les difficultés monétaires apparaissent encore lointaines, on comprend l'hésitation des dirigeants. Faut-il souligner que si l'effet immédiat d'un investissement additionnel est bien inflationniste, ce dernier réussit, à plus ou moins long terme, à permettre le surcroît de produit national désormais jugé nécessaire le plus souvent pour l'harmonisation de prétentions et revendications divergentes ?

Il ne peut être question de nier ainsi les très grands progrès effectués dans l'optique post-keynésienne — celle des théories de l'absorption mettant l'accent sur la liaison entre les revenus et les dépenses globales de la nation, d'une part, et sa balance des paiements, d'autre part. On sait que ces théories se heurtent à de très grandes difficultés d'interprétation dès qu'on fait intervenir, outre les ajustements des flux courants de revenus, le jeu des opérations à capital, à l'échelle nationale ou à l'échelle internationale (1).

De même doit-on tenir compte du fait que les politiques de croissance ne dépendent pas seulement du taux national d'investissement qui serait jugé globalement le plus souhaitable. Mais il suffit, de notre point de vue, qu'il y ait incessamment une option très difficile à effectuer entre le maintien de ce taux et l'ajustement des comptes extérieurs — et que ce dernier puisse lui-même ne pas encore apparaître urgent : l'arbitrage s'avérera difficile. Faute d'une stratégie assurant la flexibilité générale des politiques économiques mises en œuvre, on compro-

mettrait la croissance sur la longue durée. Un diagnostic tardif laissant aux seules politiques monétaires le fardeau de la réadaptation des balances de paiements risque d'apparaître alors inadéquat.

3. Réadaptation structurelle des échanges et mouvements de la conjoncture.

Revenons aux conditions dans lesquelles a pu être porté, au cours des années récentes, ce diagnostic de déséquilibre. Selon les pays, on a pu juger qu'il s'agissait, soit d'une « inflation de demande », soit d'une inflation des coûts et des rentes ou profits différentiels, cette dernière étant elle-même liée à une distorsion dans la structure des prix et finalement dans celle de la production. Des politiques différentes auront donc été mises en œuvre.

Dans certains cas, on se sera rapproché d'un type idéal d'interventions coordonnées, établissant la liaison entre politiques monétaires et politiques fiscales et financières. Plus souvent, les diverses politiques auront continué à être suivies en ordre dispersé. Le jeu des institutions aura permis à la réalité de se rapprocher, dans la première hypothèse, du modèle théorique. Mais il faut encore davantage, sans doute, pour qu'on puisse être assuré d'une liaison suffisante entre l'action sur le marché intérieur et les exigences, plus ou moins clairement diagnostiquées, de la balance des paiements. Très fréquemment, dans les pays les plus évolués, la seconde hypothèse sera apparue beaucoup plus proche de la réalité : nous venons d'évoquer brièvement les raisons fondamentales de cette constatation.

L'étude de l'évolution des échanges extérieurs et des flux internationaux de capitaux, y compris le jeu de l'aide internationale, permet cependant de mieux éclairer les conditions dans lesquelles les décisions de politique économique ont eu à intervenir. Nous retrouvons alors une perspective plus classique, et sans doute reconnaîtra-t-on que la théorie post-keynésienne avait trop simplifié, dans le but même de faire pénétrer l'enseignement nouveau, ce qui était naguère couramment admis dans cette optique, surtout après les rectifications qu'une critique attentive avait conduit à y apporter entre les deux guerres.

Ici encore, en nous reportant à un exemple britannique souvent commenté, nous pourrions certainement mettre en relief de très grandes divergences d'interprétation. Celles-ci s'étaient établies déjà vers 1930 selon qu'on avait eu surtout en vue, soit des réadaptations de caractère conjoncturel, soit un changement décisif dans la structure de la production et des échanges.

Faut-il rappeler cette opposition fondamentale ? Dans les deux cas, c'est bien en fonction des conditions d'ajustement des paiements extérieurs qu'avait été diagnostiquée, entre les deux guerres, cette « crise britannique » qui avait précédé la grande

(1) Il serait intéressant de se reporter à cet égard à une conférence récente de H.G. Johnson, « Vers une théorie générale de la balance des paiements », mettant l'accent sur l'*absorption approach*, mais avec de très expresses réserves, *in fine*, à cet égard. Cfr. son article dans *Indian Journal of Economics*, juillet 1956.

dépression (1). Mais les conclusions ne pouvaient être les mêmes pour ceux qui envisageaient la seule reprise des exportations anglaises traditionnelles, en vue de rétablir immédiatement l'équilibre de la balance extérieure, et pour ceux qui faisaient entrer en ligne de compte la transformation des structures internationales. Ces derniers devaient justifier la promotion d'industries, sans doute nouvelles, mais qui se développaient « à l'abri des barrières douanières » (2). On voit tout l'intérêt encore actuel d'un débat portant sur un changement très complexe; changement dans la structure des prix et des salaires par branches d'industrie aussi bien que dans celle de la production elle-même.

Pour l'ensemble des pays très fortement engagés dans le commerce international, nous retrouvons aujourd'hui incessamment cette double série d'influences extérieures, les unes de caractère conjoncturel, les autres s'attachant à une transformation durable des structures de production et d'échange. Nous tiendrons ici pour acquis que jamais les gouvernements n'ont été indifférents à ces dernières : le problème des interférences entre les unes et les autres reste l'un des plus complexes à étudier pour l'appréciation des politiques économiques mises en œuvre (3).

Les préoccupations françaises en ce qui concerne les relations économiques extérieures illustrent bien, depuis 1945, le cas d'un pays désireux de modifier l'orientation de ses structures d'échange, en même temps que particulièrement sensible aux influences de la conjoncture internationale. Cette sensibilité aura pu se constater aussi bien dans le sens de l'amélioration de la balance des comptes que dans celui de sa détérioration. Ainsi, en 1954-1955, la reprise des exportations fut-elle certainement une reprise induite de l'accroissement de la demande étrangère au cours d'années où l'expansion économique était générale en Europe. D'autre part, on a pu faire valoir que la sensibilité conjoncturelle du commerce extérieur français tenait à la nature de beaucoup de produits d'exportation (biens de consommation jugés non essentiels; le changement de structure devant s'opérer dans le sens de l'accroissement des ventes de biens d'investissement). Il faudrait aussi tenir compte des

conditions de la participation à divers circuits d'échange, les seules exportations sur le marché anglais devant compenser, par exemple, une grande partie des achats de produits bruts aux pays de la zone sterling.

Du point de vue conjoncturel, l'erreur serait donc d'isoler les difficultés survenues en 1956 et 1957 : approvisionnement du marché intérieur en produits alimentaires et ralentissement des exportations agricoles par exemple, aussi bien que retentissement des opérations militaires en Algérie et de l'affaire de Suez ou conséquences de la limitation de l'expansion européenne. Cette erreur serait d'autant plus grave qu'elle s'attacherait à un faux diagnostic de la situation existant au point de départ. Le mouvement de conjoncture favorable dont le commerce extérieur français avait bénéficié de 1953 à 1955 conduisit à ajourner aussi bien l'éventualité d'une dévaluation que l'effort de réadaptation structurelle généralement demandé. Comme l'avait noté avec une force particulière M. Byé, le choix d'un taux de change implique également option sur les structures (1). Parfois, l'un et l'autre sont éludés.

Conforme à un diagnostic apparemment judicieux dès 1952 ou 1953, la dévaluation risquait de conduire à une solution de facilité; celle précisément du refus de poursuivre la révision des structures de production, sans laquelle d'ailleurs cette solution se serait avérée bientôt inopérante. Plus tard, dans d'autres conditions de conjoncture, c'est au diagnostic d'une menace immédiate sur la balance des paiements que se rattacherait une décision comme celle du 10 août 1957 (opération 20 p.c.) : il fallait dès lors procéder aux corrections les plus urgentes de distorsions de prix, tout en consacrant le recours à des règles du jeu généralement acceptées.

Parmi les conditions venant limiter les possibilités de manœuvre en cas de difficulté d'ajustement de la balance des paiements, le respect de certaines règles du jeu n'a cessé de jouer un rôle, mais non sans qu'on puisse constater également, de ce côté, une certaine flexibilité. Disons, plus exactement, que l'usage des clauses de sauvegarde et exceptions à la règle aura pu sembler souvent contestable, allant à rebours d'une politique anticyclique et ignorant les répercussions sur la balance des paiements de pays tiers.

Ici encore, plutôt que de rappeler les trop nombreux griefs qui ont pu être présentés, depuis la signature du G.A.T.T., par exemple, nous n'hésiterons pas à reprendre l'exemple de la politique commerciale de la France au cours des années récentes. On comprend fort bien les raisons de la suspension des libérations d'échanges en 1952 (et les avertissements que nous avons cru pouvoir donner en

(1) Cfr. le petit ouvrage bien connu d'A. Siegfried, « Crise britannique au XX^e siècle », Paris, 1931.

(2) Il faudrait pouvoir reprendre largement tout un ensemble d'anciennes discussions. On pourra se reporter à un ancien article, tel que « Le Bloc-Sterling et la reprise britannique », où nous avons voulu mettre l'accent sur les aspects structurels du problème de réadaptation. *Annales du Droit et des Sciences Sociales*, « Politique monétaire », Sirey, 1936.

(3) Les manifestations des préférences de structure ne peuvent être distinguées des réactions conjoncturelles que si l'on procède à une élaboration statistique (analogue à celle qui permet de dégager des fluctuations cycliques une tendance de longue durée). Mais, parfois l'action à entreprendre (pour corriger une déviation qui affecte la balance des paiements) ne ferait que renforcer la tendance structurelle. Dans d'autres cas, une discordance se manifesterait entre le projet à long terme et la réaction envisagée en courte période. C'est alors surtout qu'on préférera utiliser des moyens de financement compensateur ou de politique commerciale sans retentissement profond sur l'évolution de la structure économique.

(1) Cfr. Maurice Byé, « Taux de change et options sur les structures », *Economie appliquée*, octobre-décembre 1953. Voir aussi nos chroniques, « Echanges extérieurs et politique commerciale » dans la *Revue d'Economie Politique*, 1953, p. 710, 1954, p. 727 et suivantes, etc.

1951, concernant les conditions passagères d'une amélioration paradoxale, survenue au tournant de la guerre de Corée, n'étaient pas sans similitude avec ceux qui s'imposèrent de 1953 et 1956) (1). Mais les formes d'aide à l'exportation dès lors pratiquées avaient revêtu une apparence plus agressive que celles généralement admises ou tolérées. L'opération 20 p.c., en dépit d'une conjoncture moins favorable, s'est manifestée de ce point de vue à la fois comme la normalisation d'un système exagérément complexe et comme un retour à l'application des règles du jeu. Les raisons de réadaptation structurelle ne sont donc pas les seules à prendre sérieusement en considération. Bien d'autres éléments expliquent les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des moyens destinés à pallier les désajustements accidentels ou conjoncturels de la balance extérieure (2). Mais il faut toujours tenir compte des interprétations plus ou moins strictes, données sur le plan international, des normes et règles de conduite que les Etats sont tenus de respecter.

Or, assez paradoxalement, les engagements nouveaux — à l'échelle d'une zone monétaire, d'une union régionale et surtout d'une communauté économique — aggravent simultanément les deux grands ordres de difficultés ainsi envisagés. Les Etats se sentent d'autant plus contraints de poursuivre une réadaptation en profondeur de leur structure économique, qu'ils sont tenus d'abaisser progressivement leur niveau de protection douanière. En même temps, les nouvelles règles prévues, sauf exceptions et clauses de sauvegarde, qui sont d'ailleurs censées entraver la réalisation de l'union ou du marché commun, ne doivent plus permettre un usage aussi souple des moyens de contrôle direct ou de protection, quel que soit le niveau déjà atteint. Seul devrait suffire, sans doute, le recours à des moyens plus orthodoxes. A cet égard, il convient de bien noter les conditions d'une transformation en cours dont les précédents engagements internationaux (Accords de Bretton Woods, G.A.T.T., U.E.P., libérations d'échanges intra-européens) avaient marqué les premières étapes et dont les controverses théoriques récentes sur l'efficacité des politiques monétaires et financières notamment ont révélé certains signes avant-coureurs.

(1) Sur cette analogie, cfr. Jean Weiller et André Néel, « Echanges extérieurs et politique commerciale en 1956 », *Revue d'Economie Politique*, 1957, p. 667 et suivantes. Cfr. notre chronique de 1951, « La France économique de 1948 à 1950 », p. 480 et suivantes.

(2) Pour l'étude approfondie de ces problèmes, on remarquera qu'il n'existe pas de relation simple entre le changement des structures de production espéré à l'intérieur d'un pays et la réorientation de la structure de ses échanges internationaux. D'autre part, nous ne pouvons insister ici sur le jeu de compensations statistiques entre les diverses influences et les divers projets en cours; (Voir les *Cahiers de l'I.S.E.A.*, op. cit. Note introductive). Mais les interventions de politique économique n'ont jamais été absentes du jeu de réactions complexes d'où se dégage telle ou telle ligne d'évolution structurelle, en dépit de variations de caractère accidentel ou conjoncturel.

4. Moyens de politique interne et coopération économique internationale.

On admet souvent pour le passé — et s'agissant d'un ensemble aussi prestigieux que celui des théories classiques — l'existence d'un écart considérable entre l'interprétation naguère la plus généralement admise et le déroulement effectif des expériences analysées. Ainsi en a-t-il été notamment pour l'explication des voies et moyens de lutte contre les défaillances accidentelles ou les aléas conjoncturels dans les relations internationales.

L'étude historique a souvent conduit ainsi à montrer la prépondérance des éléments réputés exogènes par rapport à celle des éléments endogènes dans des schémas aux intentions à la fois explicatives et normatives. L'image d'un étalon-or assurant au XIX^e siècle la correction des déséquilibres de balance par des automatismes de prix s'est progressivement effacée derrière celle d'une régulation par les grandes places financières, permettant la redistribution des liquidités internationales tout en jouant efficacement sur l'affectation des revenus et des crédits. Mais derrière cette vision, qui ne concerne encore que quelques grands pays, il fallait retrouver — comme après les décapages successifs auxquels on aurait soumis une toile ancienne — les traits les plus caractéristiques du point de vue historique : ceux d'une stratégie internationale, entre pays à des stades de développement dissemblables, où les différences d'intensité dans les flux d'investissements extérieurs et dans la cadence des rapatriements ou réinvestissements sur place tenaient un grand rôle, et où les alternances de renforcement des protections douanières et de négociations tarifaires n'étaient souvent pas sans lien avec les difficultés monétaires et les efforts poursuivis en vue de la réadaptation des balances extérieures. C'était là surtout, dans bien des cas, défaut d'autres moyens d'intervention, mais souvent aussi manque d'efficacité suffisante de ces derniers, du moins dans les situations les plus graves.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, il serait tout aussi dangereux de sous-estimer l'importance persistante de ces voies traditionnelles de recours de la stratégie internationale, même entre pays très évolués et en dépit d'accords tels que le G.A.T.T. Les variations de politique commerciale ont joué, aussi bien quand elles allaient dans le sens des libérations d'échanges graduellement consenties, que dans celui du renforcement des contrôles et des restrictions ou des aides à l'exportation. Mais, dans l'un ou l'autre sens, leur influence directe sur l'ajustement des paiements internationaux a certainement été plus grande que l'action indirecte sur la demande intérieure. Rôle perturbateur, bien souvent — et les exportateurs français, en 1951-52 par exemple, n'avaient pas été les derniers à se plaindre des nouvelles restrictions dirigées à l'encontre de produits « non essentiels ». Mais, également, dans une mesure plus ou moins large, rôle d'adjuvant :

ainsi la reprise précaire des exportations françaises. au cours des années ultérieures, devait-elle s'accroître quelque peu, grâce aux libérations d'échanges alors décidées par un certain nombre de nos partenaires de l'O.E.C.E.

A certains moments, conformément aux enseignements les plus classiques, l'aide internationale a pu, elle-même, bloquer les réadaptations en profondeur qu'elle rendait inutiles. Mais, dans l'ensemble, crédits et dons internationaux ont effectivement servi à rendre une aisance monétaire que d'autres moyens n'étaient pas encore en mesure d'apporter. Nous n'insistons donc pas sur cet aspect de la question.

Pour l'avenir, le plus difficile, même à l'intérieur d'un cercle restreint de pays, n'est pas tant de renoncer à un niveau de protection douanière ou à un autre, mais bien d'abandonner certains moyens qui assuraient une certaine flexibilité à la politique économique des Etats. D'autres pourront-ils être utilisés efficacement grâce à une plus grande coopération économique internationale ?

La question dépasse d'ailleurs le cadre d'une union régionale ou d'un marché commun. A l'intérieur de ces derniers, l'espoir d'unification tend à faire prévaloir l'idée de politiques économiques communes. Il n'en reste pas moins que l'exigence

immédiate serait plutôt de faire cesser les discordances et les dissymétries qui contribuent beaucoup — en cas de difficultés de balance des paiements — à l'inefficacité relative ou, si l'on préfère, à la moindre efficacité des politiques monétaires, fiscales ou financières qu'on décide de mettre en œuvre ici ou là. Des exemples comme ceux des années 1927-29 sont encore présents à l'esprit. Et c'est déjà sans doute une meilleure synchronisation des politiques nationales de conjoncture qui, au cours des années récentes, a écarté l'éventualité de complications aussi graves à l'échelle internationale. Créer de véritables zones de coopération tendrait d'ailleurs à conférer un caractère non exclusif aux efforts entrepris en commun. La coordination des investissements à long terme y trouverait naturellement sa place (1). Beaucoup de modèles qui n'ont encore souvent qu'un caractère normatif deviendraient alors beaucoup plus proches de la réalité observable.

Sans doute acceptera-t-on, tout au moins à titre d'utopie directrice, cette opposition d'une branche d'alternative à une autre : nous n'avons nullement l'intention d'enfermer cette réalité dans un simple dilemme.

(1) Sur la coordination des investissements, cf. notre étude « Les objectifs économiques d'une coopération durable », *Economic appliquée*, 1953, n° 4.

DE QUELQUES ASPECTS DE L'ÉVOLUTION CONJONCTURELLE EN BELGIQUE DEPUIS 1947

Comme le développement conjoncturel en Belgique subit depuis quelques mois certains changements assez frappants, il a paru intéressant de donner une description statistique succincte d'une série de phénomènes économiques qui se sont succédé au cours des dernières années. Cette étude vise entre autres à dégager parmi ces phénomènes ceux qui apparaissent avec une certaine régularité, de nature chronologique ou quantitative, et à rechercher les liens qui peuvent exister entre des faits économiques qui se produisent dans des domaines différents.

Les années étudiées constituent une période d'expansion économique fondamentale qui se caractérise par l'alternance de trois phases d'activité très élevée et de deux récessions. Si l'on fait abstraction, en raison du désordre général qui les a déterminées, des deux années qui ont suivi immédiatement la fin de la guerre, on peut admettre que l'activité économique atteint un premier sommet en 1948 pour subir un léger recul par la suite. Le printemps de 1950 marque le début d'une nouvelle période d'essor, mais l'activité fléchit derechef pendant le second semestre de 1951. Une nouvelle reprise se dessine au printemps de 1954 et persiste jusqu'au premier semestre de 1957.

La terminologie généralement admise fait une distinction entre le terme « récession » d'origine anglo-saxonne et la dépression économique proprement dite. Alors que le premier concept désigne seulement un arrêt de courte durée — parfois qualifié de période d'adaptation — dans une expansion fondamentale, la dépression proprement dite signifie par contre une perturbation profonde de la vie économique, dans les secteurs réels comme dans les secteurs financiers. Elle constitue, pour les pays qui en sont victimes, une catastrophe nationale, par opposition aux récessions ordinaires qui présentent aussi des aspects favorables : un processus de croissance économique, surtout s'il se déroule à un rythme rapide, va souvent de pair avec des déséquilibres et des troubles qui exigent un ajustement au bout d'un certain temps, si l'on veut éviter que ne se créent des conditions qui engendreraient une crise bien plus profonde. Les fluctuations de courte durée qui ont caractérisé le développement de l'activité en Belgique depuis la guerre, doivent être interprétées dans ce sens.

La délimitation chronologique des périodes considérées repose sur une connaissance générale de l'évolution économique dans son ensemble. Elle ne s'applique pas simultanément à tous les aspects de cette évolution : chaque secteur économique est influencé par des facteurs spécifiques, soit structurels, soit occasionnels. Comme facteur de nature structurelle, citons par exemple le fait que l'industrie lourde sera généralement favorisée par une reprise conjoncturelle avant le secteur des biens de consommation. Par ailleurs, des facteurs occasionnels, tels que l'ouverture du marché néerlandais en 1949, qui a bénéficié aux produits textiles, ou encore l'apparition d'événements de politique internationale (conflit coréen, crise de Suez), peuvent conférer à certaines branches d'activité une évolution qui s'écarte de la tendance générale. Une partie de l'intérêt de cette étude consiste précisément à mettre en lumière ces déviations d'ordre structurel ou occasionnel.

La documentation statistique dont on dispose limite forcément les possibilités de cette analyse. Ainsi, on ne possède aucun chiffre digne de foi en ce qui concerne la formation des stocks, bien qu'elle joue un rôle important dans le développement économique. On ne dispose que de données indirectes, et le plus souvent partielles, pour apprécier les variations de la demande intérieure. Il existe, pour certains aspects de la vie économique, des séries statistiques très homogènes, mais qui ne portent que sur les années récentes et ne couvrent donc pas l'entièreté de la période étudiée; c'est le cas, par exemple, pour la statistique du nombre d'heures prestées dans l'industrie, la situation de la balance des paiements et la vitesse de rotation des dépôts.

Les faits étudiés ont été classés suivant un certain ordre, mais ce classement n'a rien de rigoureux et ne prétend pas refléter fidèlement une réalité qui est bien plus complexe. Cependant, en intégrant les différentes données partielles dans une vue plus générale de la situation, les conclusions de cette étude remédient dans une certaine mesure à ce que ce classement pourrait avoir d'artificiel.

*
**

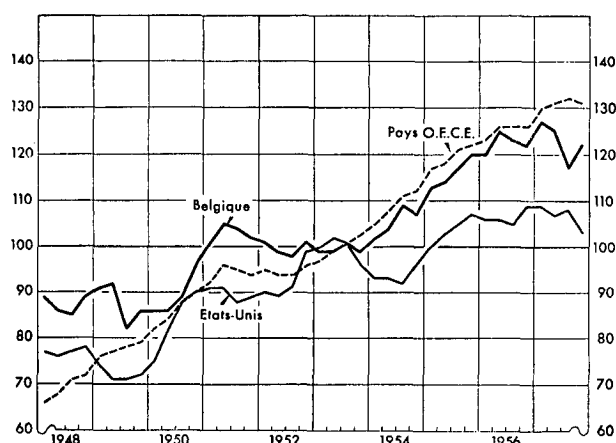
Le cadre international du développement économique.

Contrairement à une opinion largement répandue, l'évolution économique de l'Europe occidentale et celle des Etats-Unis n'ont pas toujours été synchrones au cours des dernières années. Le boom coréen se prolongea aux Etats-Unis pendant l'année 1952, alors que l'activité fléchissait dans la plupart des pays européens. Par contre, la reprise que connurent ces derniers en 1954 s'accompagna d'une récession aux Etats-Unis. Certes, des signes de récession ont pu être observés en même temps sur les deux continents en 1949, bien que l'indice de la production industrielle continuât de s'élever pour l'ensemble des pays de l'Europe occidentale en raison de la restauration progressive qui suivit la guerre.

Graphique I.

Production industrielle

(Indices base 1953 = 100 - Moyennes trimestrielles)



Source : O.E.C.E.

Les récessions de l'économie américaine, postérieures à la guerre, se situent grosso modo pendant les années 1949 et 1954, et une nouvelle récession semble être en cours actuellement. La production des Etats-Unis a diminué de 6,7 et 7 p.c. respectivement en 1949 et en 1954. En janvier 1958, elle était inférieure de 8,3 p.c. au niveau correspondant de 1957. Les traits principaux de cette évolution ont été, en 1949 tout comme aujourd'hui, la diminution des investissements en biens de capital fixe et, en

1954, la contraction des dépenses publiques ; en outre, les récessions se sont toujours accompagnées d'une réduction importante des stocks.

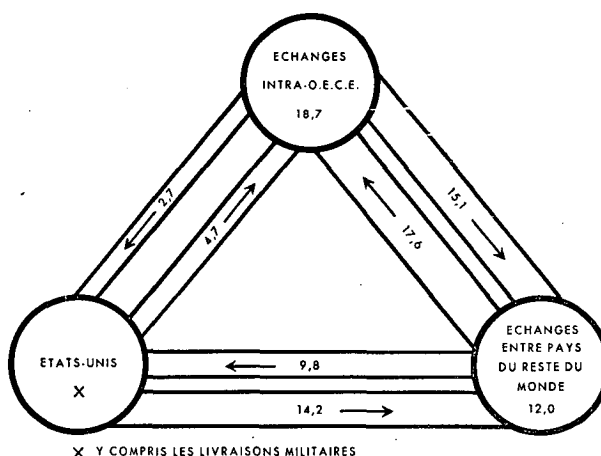
Inversément, pendant les années de grande prospérité, et surtout en 1951, les stocks ont progressé plus rapidement que l'indice du volume du produit national. La formation de capital fixe a connu également un vif essor en 1950 et 1955, tandis que la seconde phase du boom coréen a reposé plutôt sur un accroissement des dépenses publiques. L'indice du volume de la consommation des particuliers a augmenté régulièrement, l'année 1951 exceptée.

Pour déterminer l'influence possible des récessions américaines sur l'économie européenne, on doit tenir compte non seulement des relations directes entre les deux continents, mais aussi des transactions que les Etats-Unis effectuent avec les pays non européens : les possibilités de débouchés offertes à l'industrie européenne dans le reste du monde peuvent en effet se réduire, en réponse à une contraction de la demande américaine pour certaines matières premières.

Graphique II.

Commerce mondial en 1956 ¹

(En milliards de dollars sur base f.o.b.)



¹ Graphique établi sur base des données du *Yearbook of International Trade Statistics, 1956, United Nations.*

La balance commerciale des Etats-Unis a évolué comme suit depuis 1948 :

Balance commerciale des Etats-Unis

(En millions de dollars)

	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957
Exportations ¹ .	12.666	12.074	9.999	13.976	13.218	12.271	12.855	14.297	17.340	19.466
Importations ...	7.195	6.696	8.962	11.071	10.785	10.968	10.295	11.457	12.744	13.137
Solde ...	+ 5.471	+ 5.378	+ 1.037	+ 2.905	+ 2.433	+ 1.303	+ 2.560	+ 2.840	+ 4.596	+ 6.329

¹ Non compris les livraisons militaires.

Les importations ont fléchi quelque peu pendant les récessions de 1949 et 1954 et également à la fin de 1957. Les importations évoluèrent de la sorte qu'elles communiquèrent les phénomènes récessionnistes, quoique dans une mesure assez faible, aux pays qui entretenaient des relations commerciales avec les Etats-Unis.

Les exportations des Etats-Unis et l'excédent de la balance commerciale ont pris une extension remarquable en 1951 et pendant les deux dernières années. Cette évolution aurait pu constituer un facteur de déséquilibre pour l'économie mondiale, si les autres dépenses américaines à l'étranger (aide économique et militaire, mouvements de capitaux) n'avaient contribué à accroître les réserves en or et en dollars dans le monde.

L'aide économique directe a été particulièrement importante pendant les années 1948-1950; elle a diminué régulièrement par la suite, mais a été remplacée par des dépenses militaires accrues et — surtout pendant les deux dernières années — par les investissements américains à l'étranger. Ceci explique pourquoi une reprise économique en Europe en 1954 a pu aller de pair avec une récession aux Etats-Unis. En 1957, par contre, la balance des paiements des Etats-Unis laisse apparaître un excédent pour la première fois depuis 1949. Ce surplus n'est pourtant pas considérable, compte tenu des livraisons exceptionnelles de combustibles solides et liquides pendant les premiers mois de l'année.

Pour l'ensemble des pays membres de l'O.E.C.E., les récessions survenues après la guerre se sont à peine traduites dans les mouvements de l'indice général de la production industrielle : l'indice s'est élevé régulièrement chaque année, sauf en 1952, grâce notamment à la restauration progressive de l'économie allemande. L'activité moins favorable de 1952 fut la conséquence d'un ralentissement de la formation de capital fixe et des exportations, ainsi que d'une diminution des stocks, suite à la baisse des prix.

Le développement économique de la Belgique depuis 1947 s'intègre donc dans l'ensemble d'une économie européenne en expansion continue, à l'exception de 1952, et dans une économie mondiale qui n'a pas été profondément touchée par la récession américaine de 1954, grâce au maintien des dépenses globales des Etats-Unis à l'étranger.

*
**

Le développement de la production industrielle et des transports.

Si l'on fait abstraction des mouvements saisonniers, l'indice de la production industrielle présente une assez grande régularité; il ne reflète qu'avec un certain retard les modifications survenues dans le climat économique général. Ainsi, par exemple,

lorsque la bourse des valeurs mobilières et les prix des matières premières indiquent la fin prochaine de la récession, il faut généralement attendre encore huit à dix mois avant de constater une sérieuse amélioration de l'activité industrielle.

En Belgique, la production, après avoir atteint un niveau record au cours du second trimestre de 1949, a accusé pendant un an un léger fléchissement de l'ordre de 6,4 p.c. selon l'indice général de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales de l'Université de Louvain. Au moment où éclata le conflit coréen, une nouvelle reprise était en cours, qui atteignit son apogée au second trimestre de 1951 : à cette époque, la production industrielle dépassait de 23,6 p.c. celle du premier trimestre de 1950. Abstraction faite des mouvements saisonniers, la production est tombée à un nouveau minimum pendant le deuxième trimestre de 1952 : en un an, le recul a été de 5,6 p.c. On a assisté ensuite à un léger redressement qui a fait place, à partir du deuxième trimestre de 1954, à une expansion rapide dont le sommet s'est situé au cours du deuxième trimestre de 1957; l'indice était alors de 29,8 p.c. supérieur au niveau du deuxième trimestre de 1952 qui représente le point le plus bas de la récession précédente.

On ne peut toutefois porter un jugement global sur l'activité industrielle sans jeter un coup d'œil sur les principaux secteurs économiques.

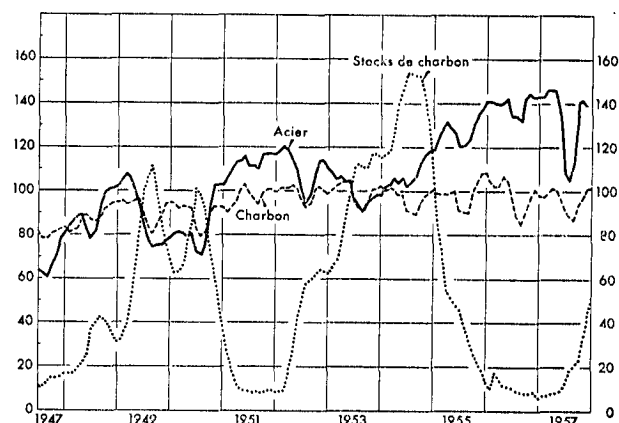
L'évolution de l'industrie sidérurgique est généralement considérée comme représentative de l'allure générale de la conjoncture, étant donné que le marché de l'acier retrace directement la tendance des investissements sous ses formes les plus diverses. Ceci est vrai particulièrement pour l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise où l'industrie sidérurgique dépend étroitement de la demande mondiale.

La production d'acier brut a atteint en Belgique son premier maximum d'après-guerre au cours du

Graphique III.

Production d'acier Production et stocks de charbon

(Indices mobiles - base 1953 = 100)



Sources : I.R.E.S. et Administration des Mines.

premier trimestre de 1949, précisément au moment où des indices conjoncturels plus sensibles soulignaient déjà la présence de la récession. Tout comme dans les autres secteurs industriels, la production sidérurgique ne réagit au ralentissement de la demande qu'avec un retard de quelques mois, surtout lorsqu'il ne s'agit pas d'un effondrement réel du marché. Néanmoins, la récession de 1949 fut très accentuée, mais son point le plus bas a déjà été enregistré pendant le dernier trimestre, la production étant à cette époque de 28,8 p.c. inférieure à celle du premier trimestre.

Il semble que, dans cette industrie également, le boom coréen n'ait constitué qu'un facteur de reprise complémentaire. Pendant le premier trimestre de 1952, la production d'acier a atteint un nouveau maximum de 57 p.c. supérieur au chiffre du quatrième trimestre de 1949. Le recul ultérieur fut atténué, d'une part, par la demande exceptionnelle émanant de l'Allemagne où la restauration économique avançait à grands pas et, d'autre part, par la longue grève qui affecta la sidérurgie américaine au cours de l'été de 1952. La baisse de production de 18,5 p.c. fut suivie, au début de 1954, par une nouvelle expansion qui, après un ralentissement saisonnier, s'accéléra fortement pour atteindre son point culminant en octobre 1956 : l'accroissement de la production fut de l'ordre de 50 p.c. Depuis le début de 1957, le marché de l'acier présente des signes d'affaiblissement, mais la production a pu être maintenue à un niveau relativement élevé. Il est possible que la mise en vigueur du marché commun européen l'ait rendu quelque peu moins vulnérable.

L'industrie charbonnière est liée étroitement à l'évolution de l'industrie sidérurgique. Sa production manque cependant d'élasticité du fait notamment qu'en période de pénurie de charbon, les mines souffrent généralement d'un manque de main-d'œuvre spécialisée — qui trouve alors aisément du travail dans d'autres secteurs — et qu'en période de récession, il est difficile de licencier ce personnel. Par ailleurs, l'importance des frais fixes postule plutôt le maintien de la production.

Les stocks des charbonnages sont, en conséquence, très sensibles à l'évolution de la conjoncture. Pendant la récession de 1949, ils se sont élevés jusqu'à 3 millions de tonnes; après être descendus à un minimum au cours de l'hiver de 1951-1952, ils sont remontés progressivement jusqu'à un maximum de 4 millions de tonnes au cours de l'été de 1954. Bien que les stocks de charbons n'eussent jamais été aussi élevés depuis la guerre, ils ont disparu tout aussi rapidement qu'au cours du boom coréen, mais ils sont restés plus longtemps à leur minimum. La tendance ne s'est renversée qu'au cours de l'été de 1957.

Ces trois mouvements cycliques de courte durée se manifestent également dans le secteur très complexe des fabrications métalliques qui dépend à la

fois des investissements et de la consommation. L'indice global de la production dans cette industrie a enregistré un premier maximum d'après-guerre dans le courant du quatrième trimestre de 1948 et il s'est maintenu à un niveau relativement élevé jusqu'au milieu de l'année suivante. La récession que nous avons déjà constatée dans d'autres secteurs, s'y est fait ensuite sentir : elle persista jusqu'au premier trimestre de 1950 et atteignit environ 16 p.c. Un redressement sensible de l'activité est apparu ensuite : il porta la production, pour les trois derniers mois de 1951, à un niveau supérieur de 22,6 p.c. (à l'exception des mouvements saisonniers) à la moyenne trimestrielle la plus faible de 1949, mais le boom coréen commença alors à s'atténuer, soit quelques mois plus tôt que dans la sidérurgie. En règle générale, la récession n'a pas été très marquée au cours des années ultérieures parce que l'établissement d'une industrie automobile d'assemblage a fait sentir progressivement ses effets et que certaines autres branches d'activité ont bénéficié d'une expansion structurelle.

Si le recul est resté modéré, la dernière reprise conjoncturelle fut très tardive : après un redressement progressif mais lent, l'activité connut, pendant l'automne de 1956 seulement, une expansion rapide qui se traduisit par une augmentation de l'indice de la production de 10,5 p.c. par rapport au dernier trimestre de 1954. A la fin de 1957, on a constaté de nouveaux signes d'affaiblissement — réduction du nombre d'ouvriers occupés — la demande étant retombée, depuis le printemps déjà, à un niveau moins élevé. On reviendra d'ailleurs ultérieurement sur l'évolution de la demande intérieure et étrangère.

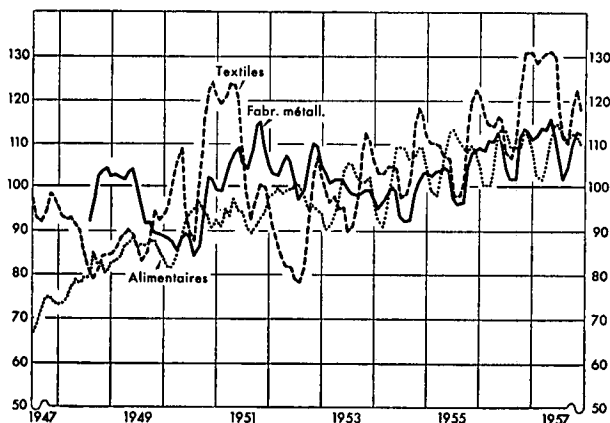
On a déjà insisté sur le fait que dans une industrie aussi complexe, la tendance générale ne donne qu'une image très incomplète de la réalité. En fait, c'est dans les secteurs de première transformation que les mouvements cycliques apparaissent le mieux (fonderies de fer, tréfileries, aciéries de moulage). Dans la construction navale, la demande est fortement influencée par l'évolution des frets; néanmoins, la production a reflété une grande stabilité, les carnets de commandes ayant toujours été bien garnis en raison des très longs délais de livraison. Le secteur du matériel de chemin de fer est, comme on le sait, dominé par des facteurs structurels qui n'ont guère été modifiés par les mouvements conjoncturels de courte durée. Par contre, la plupart des entreprises qui produisent des biens de consommation durables ou du matériel électrique bénéficient d'une expansion fondamentale, de sorte que les récessions n'ont pas été très prononcées.

L'industrie textile offre un exemple typique d'un secteur travaillant entièrement pour la consommation. La grande sensibilité de la production de cette industrie ressort immédiatement de l'examen global de l'activité. Dès que la pénurie d'après-guerre eut disparu sur le marché intérieur, ce secteur vit ses

possibilités de vente liées davantage à l'exportation; aussi a-t-il été très affecté par les mesures de protection prises sur les marchés étrangers. Ce protectionnisme s'explique en partie par le fait que certaines branches textiles peuvent être assez facilement

Graphique IV.

**Production des industries textiles, alimentaires
et des fabrications métalliques**
(Indices mobiles - base 1958 = 100)



Source : I.R.E.S.

installées dans des pays sous-développés. L'année 1948 a ainsi été relativement défavorable, bien que l'activité industrielle globale eût atteint alors un niveau record. L'ouverture du marché hollandais, le 15 octobre 1949, dans le cadre de la Pré-Union Benelux, a taillé une brèche dans le protectionnisme étranger; elle a permis un accroissement rapide de la production qui s'accrut après quelques mois par suite du boom coréen et du mouvement de stockage qui l'accompagna. La haute conjoncture a pris fin pour l'industrie textile vers le milieu de 1951; elle a été suivie d'une récession très marquée dont le creux s'est situé au cours de l'année suivante : d'une année à l'autre, l'indice de la production du second trimestre a diminué de 31,7 p.c.

La reprise saisonnière survenue au cours des trois derniers mois de 1952 est allée de pair, dans une certaine mesure, avec un redressement effectif qui a été confirmé par la progression enregistrée au cours du quatrième trimestre des deux années antérieures. Comme dans la plupart des autres secteurs, la récession des années 1952-1953 a été, en réalité, beaucoup moins longue qu'elle ne semble à première vue, étant donné qu'une certaine reprise s'était déjà manifestée pendant cette période. L'évolution des trois dernières années présente un aspect typique : tandis que l'industrie lourde était en pleine expansion, l'indice de la production textile a fluctué de façon incertaine; ce n'est qu'au dernier stade de la haute conjoncture que l'on a assisté à une reprise importante. Au dernier trimestre de 1956, la production dépassait de 6,9 p.c. celle des mois correspondants de l'année précédente et de 60,2 p.c. la moyenne tri-

mestrielle la plus faible de 1952. Cette amélioration s'est estompée à nouveau au cours de l'automne de 1957, si bien qu'une nouvelle période d'adaptation s'est ouverte également pour cette industrie.

L'industrie alimentaire constitue l'exemple type d'un secteur qui échappe dans une certaine mesure à l'évolution générale de la conjoncture. L'indice de la production a augmenté fortement au cours de la récession de 1949, mais, en l'occurrence, il s'agissait plutôt de la phase finale du mouvement de reprise de l'après-guerre. Le boom de Corée s'est à peine répercuté dans l'indice : on sait que l'élasticité de la demande de produits alimentaires est relativement faible en présence d'une hausse de revenu, surtout lorsque la population jouit déjà d'un niveau de vie élevé; par contre, la demande de certains produits de consommation durables augmente plus rapidement que le revenu. Aussi, lorsque la production a présenté une brusque poussée, comme en octobre 1956, il s'est agi d'un mouvement spéculatif de courte durée, provoqué par la situation politique internationale et non par le jeu de facteurs purement économiques.

Il ressort en général de l'évolution des quelques secteurs industriels analysés ci-dessus que les récessions d'après-guerre ont été modérées et de courte durée et que les mouvements conjoncturels ont été le plus marqués dans la sidérurgie et l'industrie textile et moins prononcés dans l'industrie des fabrications métalliques. Malgré leur production peu élastique, les charbonnages sont extrêmement sensibles aux variations conjoncturelles; les stocks augmentent rapidement lorsque l'activité industrielle fléchit, mais ils disparaissent aussi vite si un mouvement inverse se produit. Enfin, l'industrie alimentaire est peu conjoncturelle et son évolution est déterminée, semble-t-il, par le degré de protection dont jouissent les marchés étrangers et par l'orientation de la demande vers des produits de haute qualité.

Une description des autres secteurs industriels, même très brève, dépasserait le cadre de cet aperçu. Il nous semble cependant indiqué de voir comment les transports ont réagi à l'évolution économique générale.

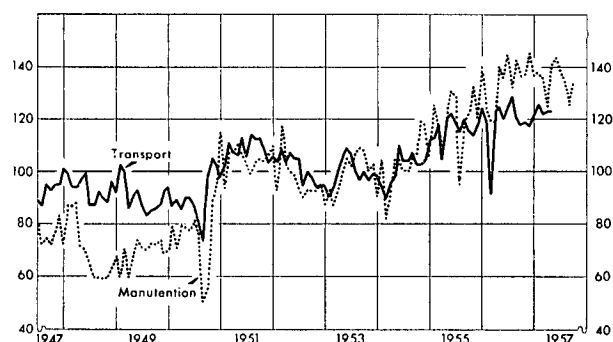
L'indice de la manutention des marchandises dans les ports d'Anvers, de Gand et de Bruxelles, qui concerne le trafic aussi bien à l'importation qu'à l'exportation, reflète très nettement les mouvements cycliques de courte durée dont il a été question. Cet indice annonçait déjà au printemps 1948 la récession qui affecta de nombreuses branches de l'économie en 1949 : au cours du premier trimestre, il était de 27 p.c. inférieur au niveau correspondant de l'année précédente, mais il faut tenir compte de la forte diminution des importations de charbons américains. Bien qu'on eût déjà enregistré quelque amélioration depuis le mois de mai 1949, la quantité de marchandises traitées est restée à un niveau relativement défavorable jusqu'à la fin de l'année. En 1950, la tendance au redressement s'est

poursuivie progressivement pour faire place, après la grève du mois d'août, à une expansion rapide pendant le quatrième trimestre : par rapport à la moyenne trimestrielle correspondante de 1948, l'augmentation a été de 56,6 p.c. Si l'on néglige les mouvements saisonniers, un certain progrès fut encore enregistré en 1951.

Graphique V.

**Transport par chemin de fer
et navigation intérieure
Manutention de marchandises dans les ports
d'Anvers et de Gand**

(Indices base 1953 = 100 - Moyennes mensuelles)



Source : I.R.E.S.

La récession ne s'est précisée nettement qu'au cours du deuxième trimestre de 1952, alors qu'en 1948, l'évolution analogue s'était manifestée plus tôt : pour les trois derniers mois de l'année, l'indice fut inférieur de 13,4 p.c. à son niveau de la même période de l'année précédente. Le recul de l'activité n'a toutefois été que de courte durée et une nouvelle reprise s'amorçait déjà au printemps de 1953, pour s'imposer définitivement à la fin de 1954. L'amélioration de la situation dans l'industrie de l'acier, sous l'influence de la demande allemande et de la grève aux Etats-Unis, a évidemment modéré la récession dans le secteur des transports.

Au cours des deux années suivantes, le trafic des marchandises s'est développé graduellement pour atteindre un nouveau maximum qui s'est situé vraisemblablement au deuxième semestre de 1956; mais, dès la fin de cette année, une tendance à la baisse semblait déjà prédominer.

Les transports ferroviaires et fluviaux sont représentés par une seule courbe afin d'éliminer les glissements entre les deux secteurs. Cette courbe correspond sensiblement à celle relative à la manutention des marchandises dans les ports d'Anvers, de Gand et de Bruxelles, exception faite de la première récession d'après-guerre qui n'est pas très évidente, parce que cette période a coïncidé avec la reprise de la navigation rhénane et l'amélioration des transports ferroviaires internationaux.

*
**

Aspects de la demande intérieure et étrangère.

A la suite de cet aperçu sur l'activité industrielle générale et pour autant que les données statistiques disponibles le permettent, il a paru utile d'examiner le comportement de la demande intérieure et étrangère au cours des dix dernières années. On se basera alternativement sur des informations globales empruntées à la comptabilité nationale et aux statistiques du commerce extérieur et sur des renseignements plus particuliers concernant le marché de quelques produits : acier, fabrications métalliques, textiles et charbon.

En isolant, dans les dépenses nationales, celles qui ont trait à l'achat de produits alimentaires, boissons, tabac, vêtements, articles ménagers, produits pharmaceutiques, au chauffage et à l'éclairage, aux investissements, ainsi que les dépenses publiques pour l'achat de biens (1), on obtient la demande intérieure finale de produits industriels, qui, à défaut de statistiques plus directes, est comparable grosso modo à la demande étrangère telle qu'elle ressort de l'indice du volume des exportations.

Exprimée en indices et après élimination des mouvements de prix, l'évolution se présente comme suit :

	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Demande intérieure ¹	91	90	97	98	98	100	104	106	111
Volume des exportations (U.E.B.L.)	69	76	83	97	91	100	109	127	136

¹ Demande intérieure finale de produits industriels.

Si l'on élimine la demande de produits alimentaires dans les deux séries, on obtient les indices suivants :

	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Demande intérieure ¹	95	91	99	101	98	100	106	106	112
Volume des exportations (U.E.B.L.)	69	76	83	97	91	100	109	127	136

¹ Cfr. note précitée.

La demande intérieure, telle qu'elle est décrite ci-dessus, a été en augmentation constante, excepté pour les années 1949 et 1952 pendant lesquelles elle a diminué. Les chiffres de 1951 et 1952 reflètent en partie la réaction déclenchée par les achats spéculatifs durant la première phase du boom de Corée. Les éléments les plus sensibles ont été la demande de vêtements et plus encore les investissements, surtout à des fins de stockage, mais on ne dispose toutefois pas de données valables à ce sujet. Par suite du réarmement, les dépenses publi-

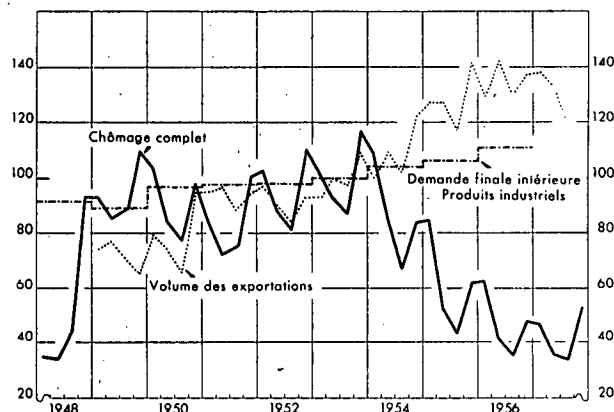
(1) Calculés sur la base des statistiques publiées par le Département d'Economie Appliquée de l'Université de Bruxelles (D.U.L.B.E.A.).

ques ont augmenté considérablement au cours des années 1951 à 1953.

Graphique VI.

Demande intérieure et étrangère - Chômage

(Indices base 1953 = 100)



Sources : O.N.P.C., I.N.S. et calculs B.N.B.

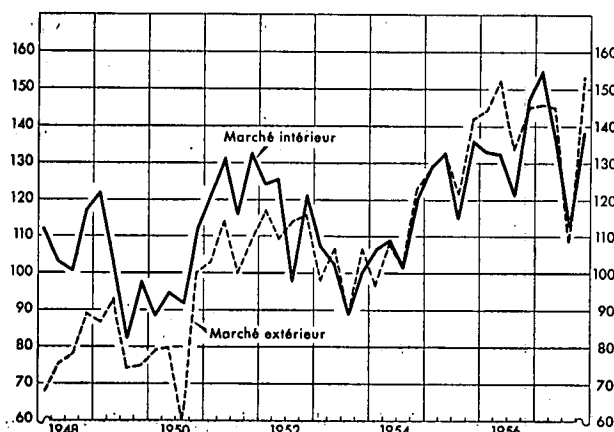
L'indice du volume des exportations, qui reflète l'évolution de la demande étrangère avec un certain retard, a subi d'importants mouvements dans les deux sens. Il semble montrer que la récession de 1952, plus encore que celle de 1949, a été basée sur une réduction de la demande étrangère. A l'exception de 1952, cette dernière a été en expansion continue et s'est accrue plus particulièrement pendant les années 1951 et 1955.

En ce qui concerne la demande intérieure et étrangère de produits déterminés, rappelons que les livraisons de la sidérurgie au marché intérieur représentent environ un tiers des livraisons totales de cette industrie. Abstraction faite de l'expansion structurelle des exportations d'acier, grâce au fonctionnement du Marché Commun européen, les fournitures au marché intérieur et à l'étranger ont évolué parallèlement.

Graphique VII.

Acier fini : livraisons

(Indices de la quantité - base 1953 = 100 - Moyennes trimestrielles)



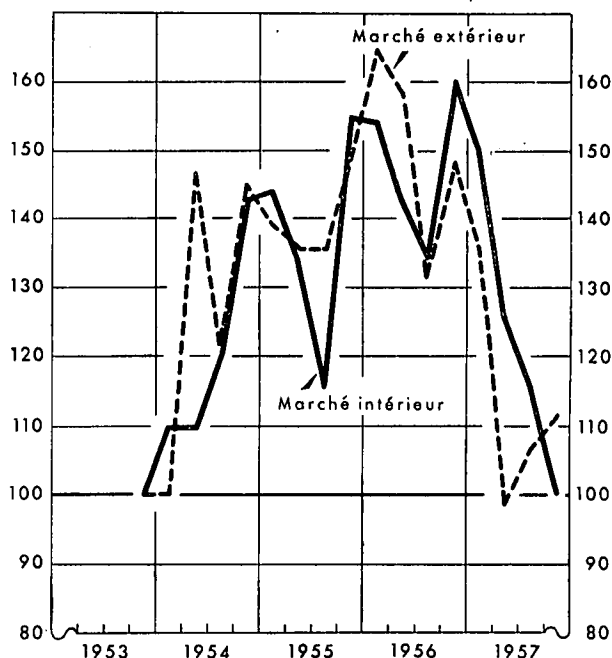
Source : Groupement des Hauts fourneaux et Acieries belges.

Il en est de même du mouvement des commandes, bien qu'un changement de la tendance semble s'être manifesté plus tôt et plus nettement dans la demande étrangère.

Graphique VIII.

Acier fini : commandes inscrites

(Indices de la quantité - base sept.-déc. 1953 = 100 - Moyennes trimestrielles)



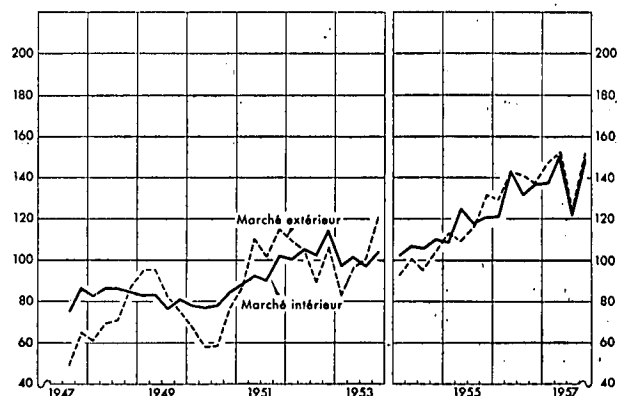
Source : Groupement des Hauts fourneaux et Acieries belges.

Les exportations de l'industrie des fabrications métalliques, qui représentent environ un tiers des livraisons totales, ont été, jusqu'en 1953, plus sensibles à l'évolution conjoncturelle que les livraisons au marché intérieur; ces dernières n'ont diminué que très peu ou pas du tout pendant les récessions, tandis qu'elles avaient marqué un accroissement assez

Graphique IX.

Fabrications métalliques : livraisons

(Indices de la valeur - base 1953 = 100 - Moyennes trimestrielles)



Source : Fabrimétal.

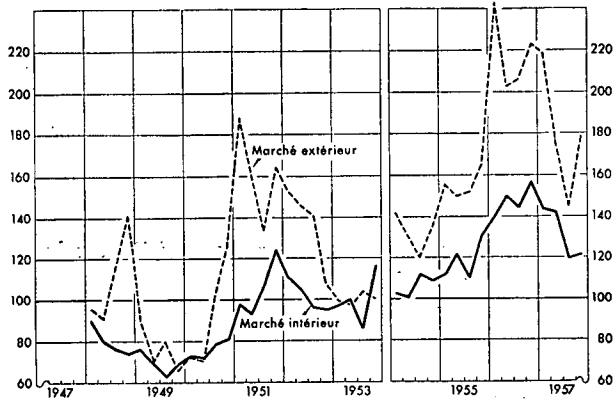
important pendant les périodes de prospérité. Depuis 1954, les livraisons présentent des courbes plus parallèles.

Les mouvements conjoncturels se dessinent particulièrement bien dans l'évolution des commandes de fabrications métalliques. La tendance de la demande étrangère y est très déterminante, notamment parce que les frets exercent une grande influence sur les commandes dans la construction navale. Par suite des longs délais de livraison, la courbe des livraisons est moins mouvementée que celle des commandes.

Graphique X.

Fabrications métalliques : commandes inscrites

(Indices de la valeur - base 1953 = 100 - Moyennes trimestrielles)



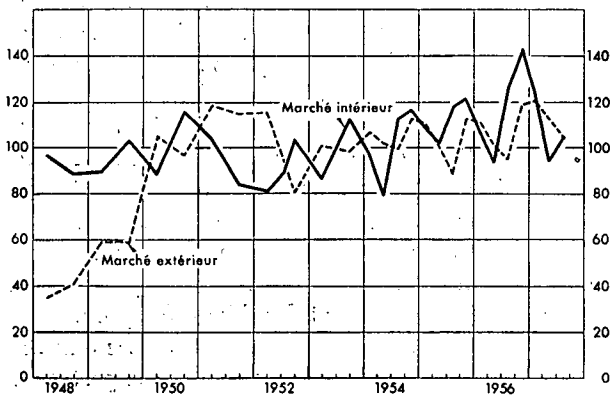
Source : *Fabrimétal*.

Les fournitures de tissus se répartissent à peu près également entre le marché intérieur et le marché étranger; elles ont enregistré, pour les premières années de la période sous revue, une expansion fondamentale à l'exportation, grâce à la réduction progressive du protectionnisme sur les marchés étrangers et grâce surtout à l'ouverture du marché néerlandais. Par la suite, l'ampleur des mouvements de la demande intérieure a dépassé, en général, celle

Graphique XI.

Tissus : livraisons

(Indices de la quantité - base 1953 = 100 - Moyennes trimestrielles)



Source : *I.N.S.*

des mouvements de la demande étrangère : la formation de stocks spéculatifs et leur réduction ultérieure jouèrent vraisemblablement un grand rôle dans cette évolution en 1950-1951 et en 1956-1957.

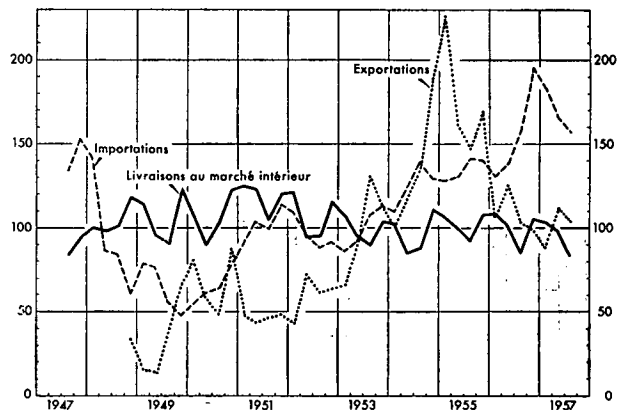
La courbe des livraisons de charbon au marché intérieur diffère nettement des précédentes : depuis 1951, elle indique une régression fondamentale, quoique peu importante, en raison de l'élasticité limitée de la production de charbon au cours de la haute conjoncture et du fléchissement de la demande pendant la récession. En outre, les huiles minérales se sont de plus en plus substituées au charbon dans de nombreux secteurs. Les mouvements brusques du marché ont été résorbés par les importations ou les exportations ainsi que par l'accroissement ou la diminution des stocks.

Au cours des récessions, les stocks se sont accrus rapidement et les importations ont diminué, tandis que les exportations ont progressé. Au cours de la première phase de la reprise conjoncturelle, les stocks ont été rapidement absorbés par la demande étrangère; les phénomènes de pénurie qui se sont manifestés par la suite ont été annihilés par une diminution des exportations et une expansion des importations. Depuis les derniers mois de 1957, les diverses courbes indiquent à nouveau un changement dans la situation sur le marché du charbon.

Graphique XII.

Houille crue : livraisons et commerce extérieur

(Indices de la quantité - base 1953 = 100 - Moyennes trimestrielles)



Sources : *I.N.S.* et *B.N.B.*

*
**

La balance commerciale.

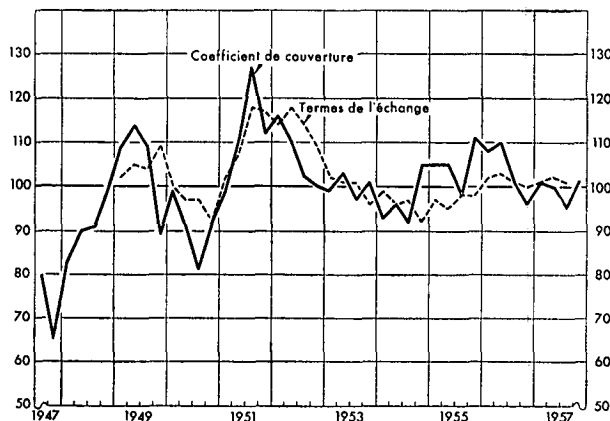
L'évolution des importations et des exportations est importante non seulement en raison de ses répercussions sur l'activité industrielle, mais aussi en vertu de ses rapports avec l'équilibre financier général du pays. Ce dernier aspect du commerce extérieur trouve son expression la plus concrète dans la balance commerciale et plus particulièrement dans le pourcentage de couverture des importations par les exportations.

Il ressort d'une étude globale de la période envisagée que le coefficient de couverture a atteint un premier maximum (107 p.c.) au cours du deuxième trimestre de 1949, c'est-à-dire à la fin d'une période de prospérité économique. Le minimum qui lui a succédé (76 p.c.) s'observe au cours du troisième trimestre de 1950, mais il revêt dans une certaine mesure un caractère accidentel en raison de l'influence exercée sur les exportations par une grève très longue dans l'industrie textile. Auparavant, on avait enregistré un minimum de 83,1 p.c. pendant le quatrième trimestre de 1949. Le coefficient de couverture s'est élevé à un maximum absolu de 119 p.c. pendant le troisième trimestre de 1951, pour tomber ensuite à un minimum de 87 p.c. au cours du premier trimestre de 1954. Cette diminution n'a pas été aussi soudaine que celle qui se produisit au début du boom coréen, mais l'amélioration qui suivit ne porta le coefficient que jusqu'à un maximum de 102 p.c. au cours du dernier trimestre de 1955; deux ans plus tard, le coefficient n'atteignait plus que 94 p.c., après être descendu jusqu'à 90 p.c. à la fin de 1956, sous l'influence passagère de la crise de Suez et de la constitution spéculative de stocks qui accompagna cette crise.

Graphique XIII.

Commerce extérieur de l'U.E.B.L.

(Indices base 1953 = 100 - Moyennes trimestrielles)



Source : I.N.S.

Il ressort de ce graphique que l'évolution du coefficient de couverture a été déterminée dans une large mesure par celle des termes de l'échange. Le parallélisme a été très marqué pendant l'essor économique de 1951 et le fléchissement qui y succéda. Par contre, en 1955 et 1956, l'amélioration du pourcentage de couverture a été moins dépendante des termes de l'échange, mais elle a aussi été moins marquée; le dernier mouvement conjoncturel a été moins déterminé que le précédent par l'évolution des prix.

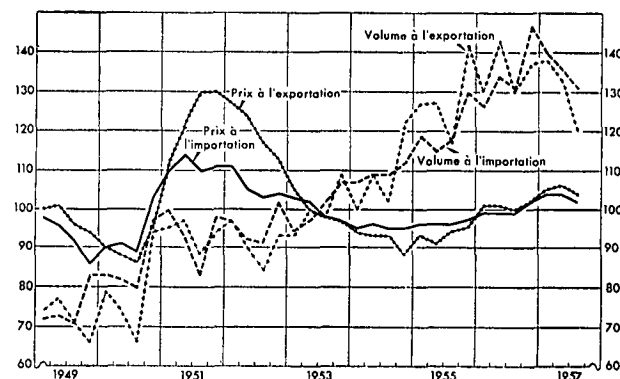
En Belgique, le mouvement des prix à l'exportation est le plus souvent précédé par celui des prix à l'importation. En outre, les fluctuations des prix

dans les deux sens sont plus prononcées dans le premier cas que dans le second. L'indice des prix des exportations est passé d'un minimum de 88 (base 1953 = 100) pendant le deuxième trimestre de 1950

Graphique XIV.

Commerce extérieur de l'U.E.B.L.

(Indices base 1953 = 100 - Moyennes trimestrielles)



Source : I.R.E.S.

à un maximum de 130 au cours du troisième trimestre de 1951; celui des prix à l'importation a augmenté d'un minimum de 86 au dernier trimestre de 1949 à un maximum de 114 au deuxième trimestre de 1951. Cette évolution reflète très bien les caractéristiques particulières de la conjoncture issue de la guerre de Corée. La diminution qui suivit a également été plus importante en ce qui concerne les prix à l'exportation : elle porta le premier indice à un minimum de 88 au quatrième trimestre de 1954, le second à un minimum de 91 au deuxième trimestre de 1952. Le dernier mouvement de hausse se déroula très lentement et fut peu marqué : l'indice des prix à l'exportation atteignit un maximum de 106 au cours du deuxième trimestre de 1957; celui des prix à l'importation progressa jusqu'à un maximum de 104 pendant le premier trimestre de la même année. Le contraste entre les deux périodes de haute conjoncture apparaît également dans l'indice des termes de l'échange : ce dernier a atteint un maximum de 111 en 1951 et un maximum de 103 en 1956.

L'indice du volume des importations et des exportations a accusé, pendant toute la période sous revue, une expansion fondamentale qui s'accéléra au cours de la période de prospérité et se ralentit ou diminua même un peu durant la récession. L'indice du volume des importations devrait par nature réagir plus tôt que celui des exportations à une modification conjoncturelle, car, à son stade initial, un accroissement économique va généralement de pair avec une reconstitution des stocks, surtout en ce qui concerne les matières premières et les biens de production. Un affaiblissement de la demande étrangère entraîne un mouvement inverse, tandis que les exportations restent le plus souvent à leur ancien niveau pendant

quelque temps, grâce aux commandes inscrites antérieurement.

Ces réactions apparaissent clairement dans le graphique ci-dessus : les importations se sont accrues avant les exportations en 1950, mais elles ont également commencé à diminuer plus tôt en 1951. Déjà au milieu de 1952, on décelait dans les chiffres des importations un début de reprise qui s'est reflété pour la première fois dans le volume des exportations au printemps de 1953. De même, la fin de la dernière période d'expansion rapide a également été annoncée plus vite par les importations que par les exportations (l'indice de celles-ci a été influencé pendant l'été par la grève dans la métallurgie).

Signalons encore que pendant la dernière période de haute conjoncture, les indices de volume des importations et des exportations ont atteint respectivement un maximum de 147 et de 143, contre des chiffres correspondants de 100 et 97 en 1951. Ainsi il apparaît une fois de plus que la dernière période de prospérité économique a été basée sur une expansion réelle de la demande intérieure et étrangère.

*
**

Prix, salaires et emploi.

Le fléchissement de la conjoncture a été en général décelé très tôt sur les marchés des matières premières. Déjà au début de 1948, l'indice américain Moody, dans lequel les produits agricoles occupent une place importante, a commencé à baisser et, après un relèvement passager pendant les mois d'été, a atteint un minimum à la fin de septembre 1949; la baisse totale se chiffrait à 25 p.c. Avant que le boom coréen n'exerçât son influence sur les marchés des matières premières, il s'était dessiné un mouvement de redressement, déterminé initialement tant par les dévaluations que par une amélioration réelle du climat économique; mais ce n'est qu'après plusieurs mois que la reprise s'est affirmée à la suite des événements internationaux et de la pénurie de certains produits de base qui en découlait. En février 1951, alors que les hausses des cours des valeurs en bourse étaient loin d'atteindre leur maximum, le mouvement de hausse des prix s'arrêtait déjà; il s'est élevé au total à 57 p.c. Le fléchissement de l'indice qui suivit a été très rapide jusqu'à l'automne de 1951, après quoi la tendance a été plus incertaine, mais orientée néanmoins fondamentalement à la baisse jusqu'à l'automne de 1953 : la hausse précédente (1949-1951) a été annihilée à concurrence de 50 p.c. environ.

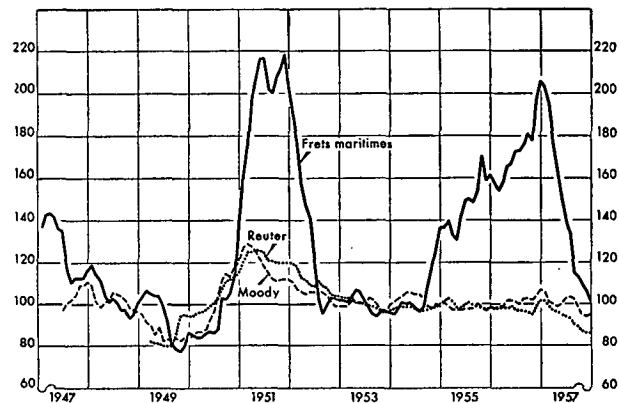
Le dernier mouvement conjoncturel de courte durée n'a que peu influencé les marchés des matières premières. Quand, à la fin de 1953, on constata une amélioration de la situation économique, les suites de la seconde guerre mondiale avaient cessé de faire sentir leurs effets sur les marchés des matières premières, la capacité de pro-

duction s'était fortement accrue sous l'influence du boom précédent et le stockage stratégique aux Etats-Unis touchait à sa fin. L'indice Moody est monté de 11 p.c. environ jusqu'au début d'avril 1954; après cela, il a diminué, avec de brèves interruptions, de 9 p.c. environ jusqu'en novembre 1955. On note encore ensuite une légère augmentation favorisée, pendant les derniers mois de 1956, par la crise de Suez : elle n'a toutefois pas atteint plus de 10 p.c., alors que la baisse consécutive a accusé, en novembre 1957, un minimum de 12,2 p.c. inférieur au niveau précité.

Graphique XV.

Indices Moody et Reuter - Frets maritimes

(1953 = 100 - Moyennes mensuelles)



Source : Frets maritimes = *Norwegian Shipping News*.

Les périodes successives de prospérité et de récession apparaissent beaucoup plus nettement dans l'indice des frets maritimes (1) que dans les prix des matières premières. Sur la base de 1953 = 100, cet indice a atteint un maximum de 144 en mars 1947. Par la suite, il n'a pour ainsi dire pas varié pendant plusieurs mois, mais la récession a commencé à se dessiner au cours de la seconde moitié de 1948. L'indice est descendu à un minimum de 77 en octobre 1949, pour monter rapidement, après la déclaration de la guerre de Corée, jusqu'à un maximum de 219 en novembre 1951. En un an, il est retombé jusqu'au niveau de 102 et ensuite jusqu'à un minimum de 94 en septembre 1953. Jusqu'au milieu de 1954, la tendance des taux de frets est restée incertaine avec un léger penchant à l'amélioration. Alors que la dernière période de prospérité n'a pas influencé profondément les marchés des matières premières, l'indice des taux de frets a accusé de nouveau une hausse rapide qui atteignit un maximum (206) à la fin de 1956, pendant la crise de Suez. Depuis lors, la hausse a de nouveau été complètement annihilée en l'espace d'un an.

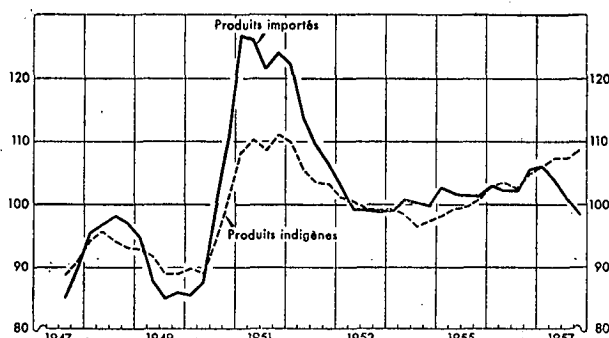
On a déjà souligné l'importance de ces changements brusques pour les commandes dans la

(1) Etabli par le *Norwegian Shipping News*.

construction navale et de là, indirectement, pour la situation du marché de l'acier.

Graphique XVI.

Prix de gros
(Indices base 1953 = 100 - Moyennes trimestrielles)



Source : M.A.E.

L'évolution des marchés des matières premières et des frets maritimes a des répercussions très sensibles sur les prix de gros en Belgique. Si l'on fait la distinction entre produits indigènes et produits importés (1), il apparaît que les prix de gros des derniers fluctuent plus rapidement et de façon plus accusée que les autres. Les prix des produits importés ont atteint un minimum au troisième trimestre de 1949, ceux des produits indigènes, au quatrième trimestre. Par la suite, les premiers ont augmenté de 49 p.c. jusqu'au premier trimestre de 1951, les seconds, de 24 p.c. jusqu'au quatrième trimestre de la même année. Après des diminutions respectives de 22 et 13 p.c. (sur la base de moyennes trimestrielles), les produits importés sont repartis à la hausse au début de 1954 et les produits indigènes seulement au dernier trimestre. Il est assez frappant que les produits indigènes aient enregistré une hausse supérieure à celle des produits importés pendant la dernière période de haute conjoncture. En outre, les produits importés ont annoncé l'amorce d'un fléchissement dès le deuxième trimestre de 1957, de sorte que la hausse précédente est à présent complètement résorbée en ce qui les concerne.

Sur la base d'une autre classification, il ressort que les produits industriels ont accusé des fluctuations plus importantes que les produits agricoles, sauf pendant la récession de 1949, lorsque la pénurie agricole consécutive aux mauvaises récoltes de 1947 venait de disparaître. En outre, la périodicité des fluctuations de ces deux catégories de prix est très différente.

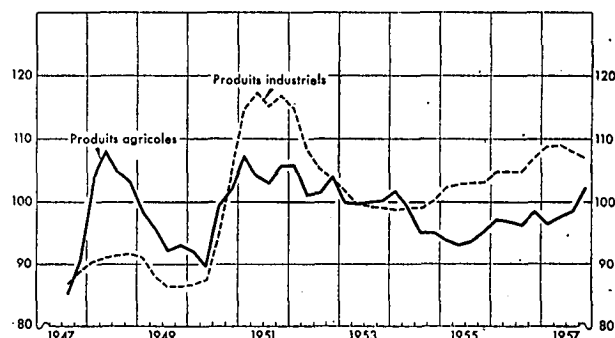
On met souvent en regard l'indice global des prix de gros et celui des prix de détail; il s'ensuit qu'on est quelque peu enclin à en tirer la conclusion d'un retard du dernier par rapport au premier. On ne

(1) Sur la base des indices du Ministère des Affaires Economiques.

peut toutefois faire cette comparaison qu'avec de nombreuses réserves et en attirant l'attention sur la composition très différente des deux séries d'indices.

Graphique XVII.

Prix de gros
(Indices base 1953 = 100 - Moyennes trimestrielles)

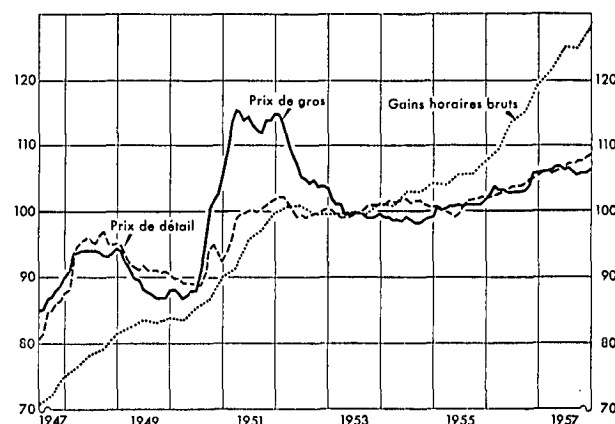


Source : M.A.E.

Dans l'indice des prix de détail, le groupe des produits alimentaires occupe une place prépondérante, tandis que les prix des services exercent également une influence considérable sur l'évolution générale. En revanche, dans l'indice des prix de gros, le premier élément est beaucoup moins bien représenté et le second n'y apparaît pas. En outre, les prix des métaux et de divers autres produits de base y exercent une grande influence, alors qu'ils ne revêtent qu'une importance secondaire dans l'indice des prix de détail.

Graphique XVIII.

Prix et gains horaires bruts des salariés
(Indices base 1953 = 100)



Sources : M.A.E. et B.N.B.

Compte tenu de ces réserves, on constate que les prix de gros ont en général accusé des fluctuations plus marquées que les prix de détail; ce fut le cas surtout pendant le boom coréen et la récession qui suivit. Par contre, pendant la dernière phase ascendante de la conjoncture, la hausse des prix de détail a dépassé celle des prix de gros à la suite

notamment de l'augmentation sensible du prix des services.

Les mouvements de prix au stade du détail s'effectuent avec un certain retard par rapport aux prix de gros. Ceci tient au fait que les biens de consommation sont généralement favorisés plus tard que les biens d'investissement par une reprise conjoncturelle, tandis que, par ailleurs, les hausses de salaires exercent une pression sur les prix de vente surtout pendant le second stade de la prospérité.

Les gains horaires bruts des salariés dans l'industrie, qui, contrairement aux salaires conventionnels, représentent les sommes réellement payées — y compris les primes éventuelles — sont restés à peu près inchangés pendant la récession de 1949, alors qu'en 1952, ils ont enregistré un léger recul; ils se sont accrus assez lentement au cours de la première phase de la reprise économique et à un rythme plus rapide par la suite. Le dernier mouvement s'est arrêté vers le milieu de l'année 1957.

L'évolution des gains horaires bruts ne reflète que très imparfaitement la réalité sociale. Il faut en outre tenir compte du nombre d'heures-ouvriers et, par conséquent, de la masse salariale et, d'autre part, de l'évolution de la productivité.

En 1956, la durée conventionnelle du travail a été ramenée à 45 heures dans un grand nombre d'industries. Il ressort d'une comparaison entre le nombre d'heures prestées et celui du personnel employé que la durée du travail n'a diminué en réalité que de 2 p.c. environ; dans certains secteurs de l'industrie textile elle a même augmenté. Un ralentissement de l'activité industrielle est caractérisé par la disparition des heures supplémentaires, suivie d'une augmentation du chômage. Cette évolution s'est déroulée au cours des derniers mois de 1957.

Si l'on compare le nombre d'heures-ouvriers et l'indice de la production dans différents secteurs, il semble que la production par heure-ouvrier ait augmenté rapidement dans presque toutes les branches d'activité pendant la première phase de la conjoncture ascendante, grâce à une meilleure utilisation de l'appareil de production et de la main-d'œuvre disponible. Au cours de la seconde phase, la production par heure-ouvrier ne s'est améliorée que lentement et elle a parfois fléchi pendant la récession: de nombreux chefs d'entreprises préfèrent occuper à ce moment-là une partie de leur personnel à des activités qui ne sont qu'indirectement productives, comme par exemple les travaux d'entretien, plutôt que de licencier de la main-d'œuvre.

Il s'ensuit que pendant la première phase de la haute conjoncture, la production par heure-ouvrier augmente plus rapidement que les gains horaires bruts, tandis que l'inverse se produit fréquemment pendant la seconde phase. Si l'on considère l'ensemble de la période depuis 1953, on ne remarque toutefois, dans la plupart des secteurs, aucun écart défavorable entre le niveau des gains horaires bruts et

celui de la production par heure-ouvrier; les charbonnages font cependant exception.

Une comparaison des chiffres du chômage sur une longue période ne peut se faire que moyennant certaines réserves: la réglementation en la matière a été tellement modifiée que les statistiques en ont été influencées. Le mouvement global du chômage total (complet et accidentel) conserve néanmoins une grande importance; il évolue comme suit:

Moyenne journalière (En milliers d'unités)	Chômage complet	Chômage partiel	Total
1948 1 ^{er} semestre	64,5	40,5	105,0
2 ^e semestre	99,6	56,3	155,9
1949 1 ^{er} semestre	167,2	62,4	229,6
2 ^e semestre	181,0	58,9	239,9
1950 1 ^{er} semestre	186,2	55,4	241,6
2 ^e semestre	152,7	49,2	201,9
1951 1 ^{er} semestre	156,5	41,9	198,4
2 ^e semestre	150,5	63,1	213,6
1952 1 ^{er} semestre	184,4	81,1	265,5
2 ^e semestre	163,4	66,1	229,5
1953 1 ^{er} semestre	191,2	74,4	265,6
2 ^e semestre	177,0	51,3	228,3
1954 1 ^{er} semestre	195,2	72,0	267,2
2 ^e semestre	138,1	41,9	180,0
1955 1 ^{er} semestre	140,7	75,0	215,7
2 ^e semestre	91,4	35,6	127,0
1956 1 ^{er} semestre	108,7	75,8	184,5
2 ^e semestre	72,5	31,8	104,3
1957 1 ^{er} semestre	83,5	38,1	121,6
2 ^e semestre	72,0	39,3	111,3

Malgré l'évolution du chômage, le montant total des salaires et traitements payés aux ouvriers et employés, soumis au régime de la sécurité sociale, a augmenté constamment. Les récessions se sont manifestées, comme dans l'indice des gains horaires bruts, par un ralentissement de la tendance fondamentale à l'augmentation de la masse salariale. Dans l'interprétation des chiffres ci-dessous, il ne faut toutefois pas perdre de vue que le régime de la sécurité sociale a été étendu à de nouvelles catégories de salariés.

Rémunérations globales des ouvriers et employés

(En milliards de francs)

Source: Office National de Sécurité Sociale.

1947	73,2
1948	80,7
1949	81,9
1950	85,7
1951	97,8
1952	100,6
1953	101,5
1954	104,3
1955	110,5
1956	119,3

*
**

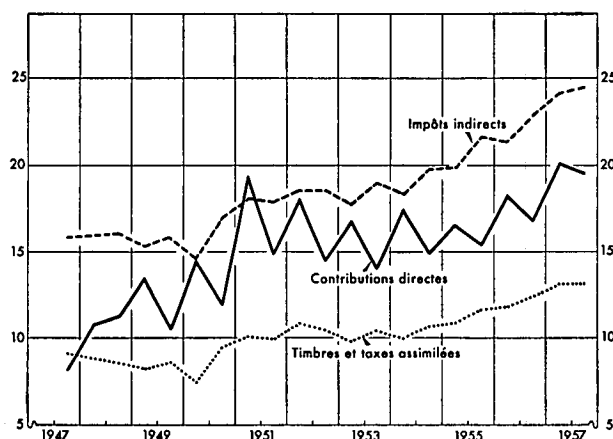
Evolution des finances publiques.

Les finances publiques subissent l'évolution de la situation économique, en particulier par l'intermédiaire des recettes fiscales. Le montant des dépenses repris dans l'exécution des budgets ne se prête guère à une analyse conjoncturelle, car il ne correspond pas aux dépenses réelles au cours d'une période déterminée : les chiffres ne tiennent aucun compte notamment de la situation réelle des différents fonds figurant au budget pour ordre. En outre, les dépenses sont influencées par divers facteurs plus ou moins indépendants de l'évolution économique.

On se bornera, dans le cadre de cet exposé, à suivre le mouvement des recettes fiscales, bien que dans ce domaine l'interprétation des statistiques implique de sérieuses réserves. Les séries de chiffres des recettes d'impôts directs de l'Etat ne sont pas très homogènes; elles reprennent depuis 1951 des montants nets (1), alors qu'auparavant seuls les montants bruts étaient portés en compte. D'autre part, les données originales ne sont pas toujours comparables d'une année à l'autre pour les différentes catégories, par suite de modifications apportées à la législation fiscale ou aux techniques de comptabilisation; mais ces changements, sans caractère conjoncturel, peuvent généralement être éliminés.

Graphique XIX.

Recettes fiscales
sans distinction d'exercice (ajustées)
(En milliards de francs par semestre)



Sources : *Moniteur belge* et *Exposé général du Budget des recettes et des dépenses*.

Les recettes des contributions directes ont été influencées depuis 1955 par l'application de la loi du 1^{er} juillet 1954 (loi Liebaert) apportant des allègements fiscaux destinés à favoriser les investissements productifs. Aussi faut-il, pour comparer les chiffres des trois dernières années avec les précédents, ajouter 0,2 milliard aux recettes réelles de

(1) C'est-à-dire la différence entre le montant des droits recouvrés et celui des restitutions, telle que la mentionnent les Notes Justificatives du Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1952.

1955, 0,8 milliard à celles de 1956 et 1,1 milliard à celles de 1957.

La courbe des contributions directes présente une autre anomalie et qu'on ne peut éliminer; elle résulte de la perception anticipée de l'impôt professionnel, système en vigueur depuis 1951. Au cours de cette année, 6,6 milliards de francs ont été perçus anticipativement, dont plus de 3 milliards auraient été versés l'année suivante, si le mode de perception n'avait pas été modifié; de là, l'augmentation extrêmement forte des contributions directes en 1951. Les perceptions anticipatives ont atteint 3,8 milliards en 1952, 3,1 milliards en 1953, 3,4 milliards en 1954, 4 milliards en 1955, 5 milliards en 1956 et 4,9 milliards en 1957. On peut cependant admettre que les recouvrements anticipés d'impôts portent sur des périodes d'une même longueur, de sorte qu'ils ne faussent pas la tendance générale, à l'exception de la première année. Ainsi peut-on constater que le montant des impôts encaissés a fléchi parallèlement à l'activité dans le courant de l'année 1952 et s'est accru à partir de 1955. En 1957, principalement au second semestre, la tendance à l'accroissement des versements anticipatifs s'est déjà atténuée, ce qui n'est pas encore le cas pour l'ensemble des impôts directs. Les paiements anticipés semblent être plus sensibles que les autres impôts directs à un retournement de la conjoncture. Compte tenu de la réserve émise et du fait que le chiffre total comprend également des éléments moins sensibles à la conjoncture, les recettes reflètent beaucoup plus nettement l'allure de la conjoncture en prospérité qu'en récession.

Au cours du second semestre de 1949, le recouvrement des impôts directs a été inférieur de 7 p.c. à celui des mois correspondants de l'année précédente. En 1951, les recettes ont atteint un niveau record qui, déduction faite des versements anticipatifs, excédait de 30 p.c. le niveau moyen de 1949.

Pendant la seconde moitié de 1953, la courbe a touché un nouveau minimum, accusant ainsi un léger recul de 6 p.c. en deux ans. Ensuite, une fois de plus, les impôts directs ont reflété la reprise conjoncturelle dès sa première phase; mais alors qu'en 1954 et 1955, le pourcentage d'accroissement fut relativement faible, il a atteint 9 p.c. en 1956 et 13 p.c. en 1957.

Au cours de la période sous revue, le régime de la fiscalité indirecte a également été modifié à plusieurs reprises pour quelques rubriques. En raison des changements importants, on a apporté certains ajustements aux chiffres repris dans cet exposé.

De novembre 1951 à février 1953, vu la position créditrice de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise à l'Union Européenne de Paiements, on a instauré une retenue à l'exportation. Le produit, soit 0,8 milliard pour 1952, doit être déduit du chiffre brut.

Le relèvement de la taxe de transmission et des impôts similaires, décrété en juillet 1955, a été à la

base d'un accroissement de 10 p.c. environ des revenus, soit 0,9 milliard pour le second semestre de 1955 et 2,5 milliards pour 1956. En octobre 1956, certaines taxes ont à nouveau été abaissées et le produit global a retrouvé sa physionomie primitive; un an plus tard, elles ont été relevées. Cette mesure a eu pour effet d'accroître les recettes de 0,3 milliard au cours des derniers mois de 1957. On a éliminé toutes ces modifications en vue de l'établissement du graphique.

Un troisième changement important survenu dans la fiscalité concerne la taxe sur l'essence qui a été

relevée d'un franc le litre en juillet 1952, d'où une rentrée supplémentaire de 0,7 milliard pour 1952. En 1953 et 1954, cette recette a été inscrite au budget ordinaire, de sorte qu'une correction s'impose. A partir de 1955, ce poste est à nouveau repris dans les recettes fiscales ordinaires; il a rapporté 1,3 milliard en 1955, 1,4 milliard en 1956 et 1,5 milliard en 1957. Pour ne pas interrompre la continuité de la série, ces montants ont été omis.

Les recettes des impôts indirects, ainsi ajustées, ont été, en 1949, de 3 p.c. inférieures à celles de 1948; au premier semestre de 1950, le recul

Recettes fiscales après ajustement ¹

(En milliards de francs)

	Impôts directs	Impôts indirects	dont : timbre et taxes assimilées au timbre	Total
1947 2 ^e semestre	8,2	15,9	9,2	24,1
1948 1 ^{er} semestre	10,8	16,0	8,9	26,8
2 ^e semestre	11,3	16,1	8,6	27,4
1949 1 ^{er} semestre	13,5	15,4	8,3	28,9
2 ^e semestre	10,6	15,8	8,6	26,4
1950 1 ^{er} semestre	14,5	14,6	7,5	29,1
2 ^e semestre	12,0	17,0	9,5	29,0
1951 1 ^{er} semestre	19,4	18,1	10,1	37,5
2 ^e semestre	15,0	17,9	10,0	32,9
1952 1 ^{er} semestre	18,1	18,6	10,9	36,7
2 ^e semestre	14,6	18,6	10,5	33,2
1953 1 ^{er} semestre	16,8	17,8	9,8	34,6
2 ^e semestre	14,1	19,0	10,4	33,1
1954 1 ^{er} semestre	17,5	18,4	10,0	35,9
2 ^e semestre	15,0	19,8	10,7	34,8
1955 1 ^{er} semestre	16,6	19,9	10,9	36,5
2 ^e semestre	15,5	21,6	11,7	37,1
1956 1 ^{er} semestre	18,3	21,4	11,8	39,7
2 ^e semestre	16,9	22,9	12,4	39,8
1957 1 ^{er} semestre	20,2	24,2	13,1	44,4
2 ^e semestre	19,6	24,5	13,2	44,1

¹ Ajustement effectué selon les indications reprises dans le texte.

atteignit même 9 p.c. par rapport à la période correspondante de 1948. Dans la suite, les rentrées reprurent rapidement pour atteindre, en 1952, un point culminant supérieur de 19 p.c. aux recettes effectuées en 1949.

Ce n'est qu'en 1953, et encore de façon passagère, que les recettes fiscales indirectes ont subi le contre-coup du recul de l'activité économique pendant le premier semestre; les impôts indirects ont rapporté à l'Etat 5 p.c. de moins que l'année précédente. Depuis lors, ces rentrées ont accusé une hausse continue, de telle sorte qu'en 1957 elles ont été de 32 p.c. supérieures au résultat acquis en 1953.

Parmi les impôts indirects, le timbre et les taxes assimilées sont certainement le plus sensibles; par leur nature, ils réagissent immédiatement aux variations de l'activité économique. Dès juillet 1948, ils laissaient prévoir la première récession et en décem-

bre 1949, le redressement consécutif; en 1953, ils ont évolué comme les impôts indirects globaux. Au cours des six derniers mois de 1957, on observait déjà un certain ralentissement, alors que les autres recettes fiscales étaient encore en expansion.

Examinées sous l'angle des recettes fiscales globales de l'Etat, les récessions de 1949 et de 1952-1953 ne représentent qu'un temps d'arrêt ou tout au plus un léger recul dans une tendance fondamentale ascendante. Tout comme les autres phénomènes examinés au cours de cet exposé, les recettes fiscales reflètent donc le climat de croissance que l'économie belge a connu au cours de la dernière décennie; durant cette période, les années moins favorables ont servi de tremplin à un nouveau développement.

*
**

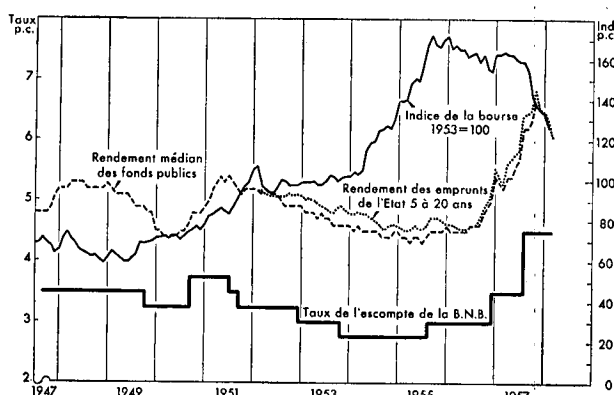
Le marché des actions et des obligations.

Il y a eu le développement des finances publiques, le taux d'intérêt et la situation économique générale, des interactions continues dont le mécanisme ne saurait être évoqué dans le cadre de cet exposé. Signalons simplement que la situation économique se répercute sur le taux d'intérêt grâce à la plus ou moins grande liquidité créée sur les marchés de l'argent et des capitaux par les transactions avec l'étranger, par le rythme de formation de l'épargne et par la demande de moyens de financement. On sait que, parmi les emprunteurs, les pouvoirs publics tiennent une place importante.

Cette action réciproque se manifeste avec une certaine régularité, de sorte que le mouvement de la conjoncture s'aperçoit nettement dans l'évolution des taux d'intérêt.

Graphique XX.

Rendement des obligations d'Etat et indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers (Début du mois)



Sources : I.N.S. et calculs B.N.B.

L'indice des actions belges et congolaises cotées aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers retient surtout l'attention. En mars 1948, il a atteint un maximum qui reflétait la haute conjoncture de l'époque; dans la suite, les cours se sont effrités progressivement et, après une légère hausse au début de 1949, ils sont tombés à un niveau minimum en juin de cette année : la baisse fut de 20 p.c. en quinze mois. Dès juillet 1949, une reprise s'est dessinée qui, à part quelques interruptions, s'est prolongée jusqu'en février 1952; la hausse générale de l'indice des cours boursiers n'a pas atteint moins de 74 p.c. Le relèvement très accentué du niveau des cours pendant l'été de 1949 a probablement été influencé par les bruits de dévaluations imminentes; les cours sont restés ensuite relativement modérés jusqu'à la fin de 1950, lorsque les répercussions du boom coréen commencèrent à se faire sentir. Les légers fléchissements qui se sont manifestés après le début des hostilités en Corée et vers le milieu de 1951, étaient dus, si l'on excepte les influences saisonnières, à l'incerti-

tude générale créée par les événements politiques internationaux.

La chute des cours boursiers au printemps de 1952 a été moins forte et moins longue que lors de la récession de 1948-1949 : elle atteignait déjà son point le plus bas en juin 1952 avec une perte de 12,6 p.c. seulement; l'indice a présenté par la suite une tendance haussière hésitante qui a fait place à une nouvelle augmentation rapide en avril 1954. Le maximum d'après-guerre a été atteint à la fin de l'été de 1955 : l'accroissement se chiffrait à 68 p.c. par rapport à mars 1954 et à 84,3 p.c. par rapport au niveau le plus bas de 1952. Depuis février 1956, la bourse est de nouveau orientée à la baisse. Après une courte reprise au début de l'année écoulée, l'indice a baissé rapidement : en février 1958, le recul représentait déjà 27 p.c. depuis son maximum précédent, soit une perte nettement supérieure à celle des deux périodes précédentes d'adaptation, mais la situation semble s'être stabilisée quelque peu.

Au marché à terme, les positions spéculatives ont été relativement importantes au cours de l'été de 1955; mais elles avaient diminué de plus de la moitié à la fin de 1957.

Les cours des obligations évoluent en général dans un sens opposé à ceux des actions : non seulement un renversement des perspectives économiques entraîne des opérations d'arbitrage entre les placements en actions et les placements en obligations, mais, pendant la haute conjoncture, les taux d'intérêt en hausse exercent une pression sur les cours des obligations, notamment au moyen d'opérations d'arbitrage entre les anciennes et les nouvelles émissions.

En ce qui concerne les fonds publics, l'évolution des dernières années a été marquée par la hausse rapide des rendements au cours de la deuxième phase de la haute conjoncture et par une baisse plus lente mais importante pendant la récession et au début de la reprise.

Le rendement moyen des fonds publics, calculé à l'aide des tableaux d'amortissement, est beaucoup plus sensible que le taux de capitalisation de la dette unifiée 4 p.c., bien que tous deux évoluent dans le même sens. Le premier est tombé d'un maximum de 5,3 p.c. en juillet 1948 à 4,4 p.c. en juin 1950. pour atteindre ensuite un nouveau point culminant de 5,4 p.c. en juillet 1951. La baisse qui suivit a été régulière et très longue : elle ne s'est arrêtée qu'en avril 1955 au taux de 4,3 p.c. Bien que dans les secteurs réels, et plus particulièrement en matière de prix et de formation de stocks, la dernière période de haute conjoncture n'ait pas été très spéculative, les finances ont enregistré des tensions assez considérables dont l'expression la plus concrète est la forte hausse du rendement moyen des fonds publics qui a atteint un maximum de 6,6 p.c. en novembre 1957, niveau sensiblement plus élevé que celui des deux périodes de haute conjoncture antérieures; une baisse lente est en cours depuis.

Si l'on observe les mouvements du taux de l'escompte de la Banque Nationale, on constate qu'il a évolué assez parallèlement aux cours des fonds publics. Ainsi, non seulement un certain équilibre entre le marché monétaire et le marché des capitaux a pu être maintenu, mais on s'est également efforcé d'établir un rapport de taux approprié vis-à-vis de l'étranger; une telle politique s'indique particulièrement dans un pays comme la Belgique qui a largement libéré ses transactions financières avec l'étranger et qui n'occupe pas une position dominante dans l'économie mondiale.

Depuis la réforme de novembre 1957, le taux de l'escompte de la Banque Nationale est plus représentatif qu'auparavant du taux d'intérêt de l'argent à court terme.

*
**

Le stock monétaire et le volume du crédit.

Certains phénomènes caractéristiques de la haute conjoncture et de la récession qui se produisent dans le secteur monétaire échappent à toute observation statistique directe. Ainsi, on peut parfaitement suivre l'évolution du stock monétaire, mais non sa répartition entre les différentes catégories d'encaisses. Les modifications de cette répartition se traduisent dans la vitesse de rotation de la monnaie, mais cette dernière n'est connue que par approximation en ce qui concerne la monnaie scripturale, et encore ces renseignements n'existent-ils que depuis 1950.

Outre les changements dans la répartition du stock monétaire, on relève des glissements entre ce dernier et les liquidités secondaires, c'est-à-dire des créances sur le secteur public ou sur des organismes monétaires, qui se monétisent aisément et sans grandes pertes. Ces glissements sont parfois déterminés par des facteurs particuliers, tels qu'un ajustement des taux d'intérêt accordés aux dépôts bancaires.

L'évolution du stock monétaire à elle seule ne constitue guère un indice permettant de déceler rapidement un renversement dans l'allure des affaires. En effet, la déthésaurisation et la thésaurisation précèdent le plus souvent la création et la destruction de monnaie, telles qu'elles sont recensées par les statistiques officielles.

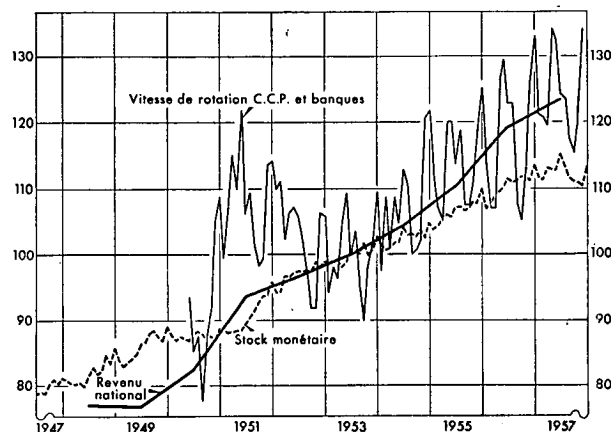
Exception faite des mouvements saisonniers, l'expansion fondamentale du stock monétaire n'a jamais été interrompue au cours de la période sous revue. Evidemment, le rythme de cette expansion a accusé des variations plus ou moins marquées. Il a été relativement lent pendant les récessions de 1949 et 1952-1953, et même lors de la première phase de la reprise en 1950 et 1954, au cours de laquelle on fit d'abord appel aux encaisses oisives. Pendant la seconde phase de la haute conjoncture en 1951 et en 1955-1956, le stock monétaire s'est accru plus

rapidement. Depuis le deuxième semestre de 1957, cette phase semble à nouveau être dépassée et on enregistre même une certaine diminution.

Les variations les plus importantes du stock monétaire ont généralement été déterminées par celles du solde des paiements extérieurs.

Graphique XXI.

Stock monétaire
Vitesse de rotation des dépôts
Revenu national net au coût des facteurs
(Indices base 1953 = 100)



Sources : I.N.S. et B.N.B.

Au cours de la deuxième phase de la haute conjoncture de 1951 et 1956, l'accroissement du stock monétaire a marqué un retard par rapport à celui des transactions, pour autant que l'on puisse considérer l'évolution du revenu national comme représentative de ce dernier. A ce moment, la vitesse de circulation de la monnaie s'est toutefois fortement accrue, du moins selon l'indice relatif à la monnaie scripturale : cet indice semble être en fait très sensible à la conjoncture; il est en outre sujet à de fortes variations saisonnières.

Tout comme le stock monétaire, le crédit bancaire global accordé aux entreprises et particuliers a présenté une augmentation fondamentale pendant la période sous revue, augmentation plus lente au cours de la récession de 1952-1953 et plus rapide lors des périodes de prospérité. La partie de ce crédit financée par la Banque Nationale de Belgique a reflété d'une manière frappante le degré de liquidité de l'économie et la demande de moyens de financement. Elle met en évidence le rôle de « prêteur en dernier ressort » joué par la banque d'émission.

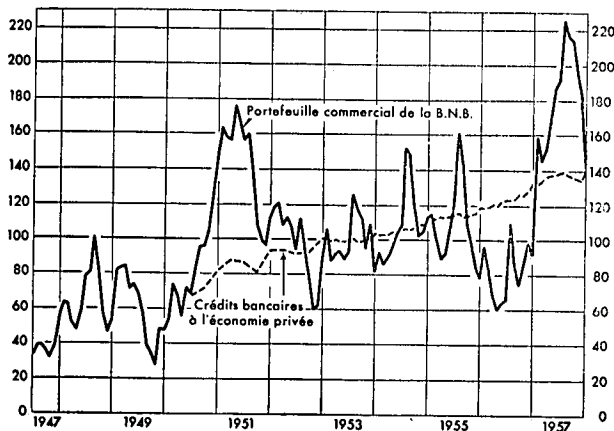
Le portefeuille commercial de la Banque Nationale a enregistré un maximum pendant l'été de 1948, pour tomber ensuite à un minimum en septembre 1949. Lors du boom de Corée, la tension sur le marché monétaire a été tellement forte à certains moments que le portefeuille commercial a atteint des chiffres très élevés, malgré la politique restrictive. Depuis la seconde moitié de 1951, la liquidité des entreprises et particuliers a de nouveau augmenté, par suite

notamment du boni croissant de la balance des paiements et du ralentissement de l'activité économique qui a entraîné un recul de la demande de moyens de financement. En 1954 et 1955, la reprise conjoncturelle s'est accompagnée d'une augmentation, quoique très irrégulière, du portefeuille commercial; par contre, en 1956, en pleine période de

Graphique XXII.

Portefeuille commercial de la Banque Nationale et crédits à l'économie privée

(Indices base 1953 = 100 - Fin de mois)



Source : B.N.B.

haute conjoncture, les excédents de la balance des paiements ont provoqué une grande liquidité à la suite de laquelle le portefeuille commercial de la Banque est retombé à un niveau relativement bas. Par contre, les marchés monétaire et financier ont été très étroits pendant une grande partie de l'année écoulée; il en est résulté, ainsi qu'on l'a déjà vu, une hausse relativement forte des taux d'intérêt et un accroissement très important du portefeuille commercial de la Banque. Les courbes relatives à ces phénomènes montrent que les tensions financières furent plus aiguës que lors du boom de Corée, des facteurs particuliers, sur lesquels on ne peut guère s'étendre, ayant exercé leur influence, surtout en ce qui concerne les paiements extérieurs.

Une détente progressive a fait son apparition au cours des derniers mois de 1957, détente également indiquée par l'évolution du portefeuille commercial de la Banque Nationale.

*
**

Conclusions générales.

On a essayé de dégager, dans les pages qui précèdent, quelques aspects de l'évolution économique en Belgique depuis 1947, tout en s'abstenant de se livrer à une analyse conjoncturelle théorique ou à une étude de structure qui auraient dépassé le cadre très général de cet exposé. La description statistique de certains phénomènes économiques caractéristiques

permet néanmoins d'aboutir à des conclusions importantes et procure en outre le recul indispensable pour juger la situation actuelle et peser les chances de l'évolution future.

L'économie belge a connu depuis la fin de la deuxième guerre mondiale une expansion fondamentale, qui ne fut interrompue que de façon passagère en 1949 et 1952; dans le courant de 1957, on a enregistré un nouveau ralentissement dont la nature exacte ne peut pas encore être déterminée avec certitude. Chaque stade de cette évolution a présenté ses caractéristiques propres, de sorte qu'on ne peut tirer des conclusions générales qu'avec une grande circonspection.

La haute conjoncture de 1951 a été déterminée, en grande partie, par les événements de politique internationale, alors que la dernière période de prospérité repose plutôt sur une évolution spontanée des forces économiques, qui fut cependant troublée pendant quelques mois, dans sa dernière phase, par la crise de Suez; cette crise politique a eu une série d'implications dans le domaine économique qui ont nécessité un certain ajustement.

D'après les données disponibles, la récession de 1949 a été caractérisée surtout par un ralentissement de la demande intérieure accompagné d'une diminution des stocks. En 1952, par contre, c'est principalement la demande extérieure qui s'est contractée; ce fut aussi le cas, mais dans une mesure moindre, pendant la seconde moitié de 1957.

Dans l'ensemble, les deux récessions de 1949 et 1952 ont été très modérées — la production industrielle a diminué chaque fois d'environ 6 p.c. — ce qui n'a pas empêché différents secteurs, tels que l'industrie textile, l'industrie de l'acier et les charbonnages, d'être en butte à de sérieuses difficultés. Le début des deux reprises a été lent et hésitant, mais le revirement de 1950 a été, après quelques mois, stimulé d'une façon inattendue par le conflit coréen; la période d'essor n'a toutefois pas été d'aussi longue durée que la conjoncture ascendante de 1954-1957. Contrairement aux précédentes, cette dernière n'a connu que peu de tensions sur les marchés des matières premières; en revanche, les frets ont subi des variations très importantes.

Sur le plan social également, la situation, vue dans son ensemble, n'a jamais été de nature à rappeler les dépressions d'avant-guerre : les gains horaires bruts n'ont présenté qu'une légère diminution en 1952, tandis que, d'après les chiffres annuels, la masse salariale payée aux travailleurs affiliés à l'Office National de Sécurité Sociale n'a jamais diminué. Mais cette vue d'ensemble dissimule des difficultés particulières qui se sont reflétées, à certaines époques, dans les chiffres du chômage.

Dans le domaine financier, la situation a été plus tendue pendant la première moitié de 1957 qu'en 1951. Bien que des facteurs particuliers se soient fait sentir en Belgique, cette évolution a caractérisé également la conjoncture internationale affectée, en

outre, par une certaine distorsion du commerce international accompagnée de glissements dans la répartition des réserves monétaires.

Il ressort des courbes représentées qu'à certains égards les phénomènes d'adaptation se trouvent déjà, en 1958, à un stade avancé de leur évolution, alors qu'à d'autres, les déséquilibres qui ont marqué la dernière phase de la haute conjoncture, n'ont été que très partiellement résorbés. Il convient toutefois

de souligner que de telles comparaisons, quelque utiles qu'elles soient, doivent tenir compte des caractéristiques propres à toute situation nouvelle.

Les possibilités d'une politique conjoncturelle nationale semblent, en Belgique, essentiellement limitées par l'importance de la demande étrangère et par la nécessité de poursuivre l'équilibre de la balance des paiements dans une économie largement ouverte au commerce extérieur.

BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de février 1958. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

ASZKENAZY H., La réforme du marché monétaire en Belgique. (*Banque, Paris, XXVII, n° 140, février 1958, pp. 93-95.*)

DELMOTTE L., Wijzigingen aan de bankreglementering. (*V.E.V.-Berichten, Anvers, XXXIII, n° 2, 31 janvier 1958, pp. 191-198.*)

DOUXCHAMPS Y., Marché de l'argent et réforme partielle du règlement sur les coefficients bancaires. (*Bulletin de Documentation, Ministère des Finances, Bruxelles, n° 1, janvier 1958, pp. 5-16.*)

Rapport sur le mécanisme du financement des investissements. (*Bulletin d'Information. Conseil Central de l'Economie et Conseils Professionnels, Bruxelles, n° 8, février 1958, pp. 3-73.*)

VAN SCHIL J., De recente wetgeving op de verkopen op afbetaling. (*V.E.V.-Berichten, Anvers, XXXIII, n° 4, 28 février 1958, pp. 381-386.*)

VERTENEUIL H., L'évolution du réseau des guichets bancaires en Belgique au cours des vingt dernières années. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XXII, n° 1, 1958, pp. 1-39.*)

2. BOURSE — EPARGNE

Rapport sur le mécanisme du financement des investissements. (*Bulletin d'Information. Conseil Central de l'Economie et Conseils Professionnels, Bruxelles, n° 8, février 1958, pp. 3-73.*)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

DEREYER A., Volume et répartition des investissements publics au cours des dix dernières années. (*Revue du Conseil Economique Wallon, Liège, n° 29, novembre-décembre 1957, pp. 1-15.*)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

DESCHAMPS J., L'Union Européenne de Paiements face aux problèmes actuels. (*Banque, Paris, XXVII, n° 140, février 1958, pp. 87-92.*)

ILIFF W., The World Bank and the Sterling Area. (*National Provincial Bank, Londres, n° 41, février 1958, pp. 1-7.*)

PANCONI G., Movimenti di capitali e saggi d'interesse nei paesi del Mercato Comune. (*Rivista di Politica Economica, Rome, XLVII, n° 2, février 1958, pp. 124-133.*)

STUVEL G., The impact of changes in the terms of trade on Western Europe's balance of payments. (*Econometrica, New Haven, XXVI, n° 1, janvier 1958, pp. 107-116.*)

8. ASPECTS FINANCIERS DE BENELUX

VAN DE POLL E., Les répercussions de la réduction des dépenses aux Pays-Bas sur les échanges avec la Belgique et le Luxembourg. (*Revue commerciale de la Chambre de Commerce Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg, Bruxelles, n° 2, février 1958, pp. 3-12.*)

9. INTEGRATION EUROPEENNE

Il movimento dei capitali della normativa del Trattato istitutivo della C.E.E. (*Bancaria, Rassegna dell' Associazione Bancaria Italiana, Rome, XIII, n° 12, décembre 1957, pp. 1.366-1.377.*)

La C.E.C.A. a cinq ans. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XIII, n° 7, 15 février 1958, pp. 57-60.*)

Le Marché commun. Bibliographie. (*Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Luxembourg, 1957, 219 p.*)

Marché commun et production industrielle mondiale. (*Etudes et Conjoncture, Institut National de la Statistique, Paris, XIII, n° 2, février 1958, pp. 157-166.*)

MASERA F., L'équilibre della bilancia dei pagamenti nel quadro del Mercato Comune e della zona di libero scambio con particolare riferimento all'Italia. (*Bancaria, Rassegna dell' Associazione Bancaria Italiana, Rome, XIII, n° 12, décembre 1957, pp. 1.378-1.393.*)

MITZAKIS M., Réflexions sur le Marché commun et sur son aspect monétaire. (*Banque, Paris, XXVII, n° 140, février 1958, pp. 69-73.*)

PANCONI G., Movimenti di capitali e saggi d'interesse nei paesi del Mercato Comune. (*Rivista di Politica Economica, Rome, XLVIII, n° 2, février 1958, pp. 124-133.*)

PENGLAOU C., Le financement de la Communauté Economique Européenne. (*Revue Economique, Paris, n° 1, janvier 1958, pp. 41-64.*)

SPAACK F., The experiences and achievements of the European Coal and Steel Community. (*Journal of the Institute of Bankers, Londres, LXXIX, n° 1, février 1958, pp. 7-27.*)

10. GENERALITES

LAMFALUSSY A., The pattern of growth in Belgian manufacturing industry, 1937-1956. (*The Journal of Industrial Economics*, Oxford, VI, n° 2, février 1958, pp. 101-133.)

La situation économique en Belgique et au Congo Belge. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank*, Bruxelles, XIII, n° 10, 8 mars 1958, pp. 85-92.)

Les facteurs déterminants de la situation économique du Congo belge. (*Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*, Bruxelles, VII, n° 1, janvier 1958, pp. 1-21.)

VAN OFFELEN J., Plan de prospérité pour stimuler l'économie après l'Exposition de 1958. (*Cours d'Economie Libérale*, Bruxelles, 1957, 8 p.)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — *Législation économique générale*
- II. — *Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière*
- III. — *Législation agricole*
- IV. — *Législation industrielle*
- V. — *Législation du travail*
- VI. — *Législation relative au commerce intérieur*
- VII. — *Législation relative au commerce extérieur*
- VIII. — *Législation des transports*
- IX. — *Législation relative aux prix et aux salaires*
- X. — *Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)*
- XI. — *Législation en matière de dommages de guerre*

I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Loi du 24 janvier 1958

relative à la concessibilité des réserves charbonnières de la Campine (Moniteur du 14 février 1958, p. 888).

Article unique. — L'article 38 des lois sur les mines, minières et carrières, coordonnées par l'arrêté royal du 15 septembre 1919 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 38. — Ne peut être accordée qu'à l'Etat, la concession des mines de houille :

» 1° Dans les territoires teintés en rose sur la carte A annexée aux présentes lois coordonnées;

» 2° Dans les territoires, autres que ceux qui sont définis ci-dessus et autres que ceux qui ont fait l'objet d'une concession de mine de houille, compris dans la zone limitée au sud par le parallèle passant par le clocher de l'église de Saint-Quentin à Hasselt, à l'ouest par le méridien passant par le clocher de l'église Saint-Gommaire à Lierre, et au nord et à l'est par la frontière du royaume.

» La concession est accordée conformément à l'article 37. Toutefois, par exception à l'article 25, d'une part, l'ingénieur des mines ne fait pas rapport et la députation permanente ordonne l'affichage et la publication de la demande de l'Etat aussitôt après sa transcription; et par exception à l'article 30, d'autre part, le rapport de l'ingénieur des mines et l'avis de la députation permanente sont supprimés.

» La redevance fixe ne sera due au propriétaire de la surface qu'à partir de la mise en exploitation de la concession par l'Etat ou de l'amodiation.

» En cas d'amodiation conclue par l'Etat, les indemnités dues aux inventeurs en vertu de l'article 22 sont à la charge

de l'Etat, en sa qualité de concessionnaire; celles dues aux propriétaires en vertu de l'article 46 sont à la charge de chacun des amodiataires.

» L'indemnité d'amodiation due à l'Etat sera basée sur le tonnage extrait annuellement dans la partie amodiée; l'indemnité par tonne sera égale à 2,5 p.c. minimum de la valeur moyenne des charbons extraits par chacun des amodiataires, telle qu'elle est établie par le Roi pour le calcul de la redevance due aux propriétaires de la surface. En cas de basse conjoncture, ce taux pourra être réduit sur avis conforme du Conseil National des Charbonnages.

» Art. 38bis. — Des mines de houille qui lui ont été concédées, l'Etat n'est autorisé à céder ou à amodier que celles gisant sous les territoires teintés en bleu et désignés par les lettres B1 et C1 sur la carte B annexée aux présentes lois coordonnées.

» Ces mines ne peuvent être cédées ou amodiées qu'à des sociétés déjà exploitantes et concessionnaires voisines.

» La cession peut uniquement se faire par voie d'apport rémunéré par la remise d'actions représentatives du capital social des sociétés intéressées.

» Les conditions de cession sont arrêtées sur avis conforme du Conseil National des Charbonnages.

» La durée de l'amodiation ne pourra excéder cinquante ans. Sans préjudice de l'application de l'article 8, l'amodiation ne peut avoir lieu qu'après avis conforme du Conseil National des Charbonnages.

» Les conventions de cession et d'amodiation sont approuvées par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres. Avant d'être approuvées par arrêté royal, les conventions sont déposées pendant trente jours sur les bureaux des Chambres.

» Le concessionnaire et l'amodiataire ont l'obligation de commencer l'exploitation dans un délai de trois ans à dater de

l'approbation de la convention, à défaut de quoi il peut être fait usage, pour les réserves en cause, de la procédure de l'article 17bis.

» Le Roi désigne, pour chacune des sociétés intéressées, sur une liste double proposée par le Conseil National des Charbonnages, un commissaire ayant pour mission de veiller à ce que l'exploitation des réserves concédées soit poursuivie complètement et dans des conditions conformes à l'intérêt général.

» Le commissaire peut se faire produire par des organes d'administration et de direction les documents et renseignements nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Il sera entendu par eux à sa demande; il doit être convoqué chaque fois que les dits organes délibèrent sur des problèmes entrant dans le cadre de sa mission.

» Il fait rapport de ses constatations au Conseil National des Charbonnages et au Ministre ayant les mines dans ses attributions. »

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le *Moniteur belge*.

Loi du 24 janvier 1958

modifiant et complétant la loi du 13 août 1947 instituant le Conseil National des Charbonnages, ainsi que les lois coordonnées sur les mines, minières et carrières (Moniteur du 14 février 1958, p. 890).

Article 1^{er}. — Les dispositions du titre 1^{er} de la loi du 13 août 1947, instituant le Conseil National des Charbonnages, ainsi que l'Institut National de l'Industrie Charbonnière, modifiée par les lois des 14 février 1950, 27 juillet 1953 et 20 juillet 1955, sont abrogées et remplacées par les suivantes :

« Du Conseil National des Charbonnages.

» **Article 1^{er}.** — Il est créé un Conseil National des Charbonnages, ayant son siège à Bruxelles, et doté de la personnalité civile, dont la composition est fixée comme suit :

» 1^o Cinq membres désignés parmi les candidats présentés sur une liste double par les organisations les plus représentatives de la direction des entreprises charbonnières; deux d'entre eux doivent être ingénieurs des mines en activité dans une entreprise charbonnière;

» 2^o Cinq membres désignés parmi les candidats présentés sur une liste double par les organisations les plus représentatives du personnel ouvrier et employé des charbonnages;

» 3^o Un membre présenté par le Ministre des Finances;

» 4^o Un membre présenté par le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale;

» 5^o Le directeur général des mines;

» 6^o Deux hauts fonctionnaires de l'Administration des Mines présentés par le Ministre des Affaires économiques;

» 7^o Trois experts indépendants n'appartenant ni au premier ni au deuxième groupe ci-dessus, et compétents dans les problèmes de l'économie charbonnière;

» 8^o Un délégué de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, et un délégué de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

» Les membres dont il est question aux 1^o, 2^o, 3^o, 4^o, 6^o, 7^o et 8^o ci-dessus sont nommés par le Roi.

» En cas d'empêchement, les membres titulaires désignés sous les nos 1^o, 2^o, 3^o, 4^o, 5^o, 6^o et 8^o peuvent être remplacés par des membres suppléants. La nomination des suppléants est faite dans les mêmes conditions que celle des titulaires.

» **Art. 2.** — Le Conseil est complété par des membres siégeant avec voix consultative.

» Sont désignés en cette qualité :

» 1^o Les quatre directeurs divisionnaires des bassins de l'Administration des Mines;

» 2^o Le directeur du Service géologique;

» 3^o Deux membres représentant les employeurs et deux membres représentant les travailleurs des industries utilisatrices de charbon;

» 4^o Deux membres présentés par le Conseil National de la Coopération et deux membres présentés par les grands services publics utilisateurs de charbon.

» Les membres désignés sous les nos 3^o et 4^o sont nommés par le Roi.

» Le Conseil peut, en outre, faire appel au concours d'autres experts.

» **Art. 3.** — La présidence du Conseil est exercée par le Ministre ayant les mines dans ses attributions ou par son délégué et la vice-présidence par le directeur général des mines.

» **Art. 3bis.** — La durée du mandat des membres effectifs, suppléants et siégeant à titre consultatif, nommés par le Roi, est de trois ans. Leur mandat est renouvelable.

» **Art. 3ter.** — Le Conseil se réunit sur convocation de son président. Il doit être réuni lorsque cinq membres en font la demande.

» Le Conseil délibère valablement lorsque la majorité des membres désignés à l'article 1^{er} sont présents.

» Les délibérations sont prises à la majorité simple des voix. Le président n'a pas voix délibérative.

» Lorsque le Conseil prend des décisions dans le cadre de l'article 7, il ne peut statuer valablement que lorsque les deux tiers des membres désignés à l'article 1^{er} sont présents. Toutefois, si le Conseil régulièrement convoqué ne se trouve pas en nombre, il est convoqué à nouveau et peut alors délibérer et statuer valablement, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets portés pour la deuxième fois à l'ordre du jour.

» Préalablement à toute décision à prendre dans le cadre de l'article 7 par le Conseil concernant une entreprise, les représentants de celle-ci sont entendus par le Conseil préalablement à toute conclusion de sa part; ils pourront se faire assister d'experts.

» **Art. 4.** — La préparation et l'exécution des travaux du Conseil, les travaux permanents d'étude et les tâches de secrétariat sont assurés par un service spécial constitué au sein de la direction générale des mines.

» Ce service spécial est placé sous le contrôle et reçoit ses instructions du Conseil National des Charbonnages.

» **Art. 5.** — Le Conseil étudie, soit à son initiative, soit à celle du Ministre ayant les mines dans ses attributions, toutes mesures d'ordre technique, administratif, économique, financier ou juridique, destinées à coordonner, rationaliser et surveiller la production, la distribution et la consommation du charbon.

» Il se préoccupe également de problèmes sociaux tels que : niveau de vie des ouvriers, recrutement, formation professionnelle, licenciement et reclassement de la main-d'œuvre, hygiène et sécurité des travaux.

» **Art. 6.** — Le Conseil a notamment pour mission :

» 1^o de contrôler l'activité des charbonnages et d'informer le gouvernement de toutes situations qui, par leur maintien ou leur développement, nuiraient à l'intérêt général;

» 2^o de préparer les règles uniformes suivant lesquelles les charbonnages devront présenter leur bilan et leur compte de profits et pertes;

» 3^o de poursuivre une enquête approfondie sur les besoins de rééquipement les plus urgents et de formuler des recommandations en cette matière;

» 4^o de fournir à la Commission nationale mixte des mines toutes informations relatives à l'amélioration du statut et des conditions de travail des mineurs, ainsi qu'au relèvement de leur standard de vie;

» 5^o de procéder à un examen approfondi de la répartition géographique des concessions de mines de houille, de l'état des travaux du fond et de l'équipement de chacun des exploitants; de faire rapport, à la suite de cet examen, sur tous remembrements et fusions de charbonnages qu'il reconnaît nécessaires pour augmenter le volume de la production ou pour en diminuer le coût; de donner des indications sur les conditions susceptibles de favoriser les dits remembrements

et fusions; de provoquer des réunions de conciliation entre les représentants des entreprises dont il recommande la fusion;

» 6° de relever et de contrôler les prix de revient des charbonnages, d'en analyser les facteurs et d'en suivre l'évolution, de dégager les effets exercés par le niveau des prix sur le volume de la production et sur les conditions d'exploitation et de formuler tous avis pour que ces effets n'exercent pas une action défavorable sur l'économie charbonnière;

» 7° de donner son avis sur les conditions générales d'octroi à des tiers de l'exploitation des réserves charbonnières de la Campine et sur les possibilités d'exploitation des gisements profonds du Borinage;

» 8° de donner son avis sur les problèmes de l'utilisation rationnelle du charbon et de la valorisation du charbon et de suggérer toutes mesures susceptibles de réduire la consommation propre de combustible des charbonnages.

» *Art. 7.* — Dans le cadre de la mission impartie au Conseil par les articles 5 et 6 ci-dessus, indépendamment des avis qu'il est appelé à donner au gouvernement en exécution de ceux-ci et sans préjudice des pouvoirs légaux et réglementaires de l'Administration des Mines, le Conseil est investi du pouvoir de prendre des décisions dans les matières suivantes :

» Il élabore les plans d'ensemble relatifs aux remboursements et aux fusions de concessions de mines de houille dans le cadre de chaque bassin, à la concentration des sièges d'extraction et à la modernisation des installations. Il ordonne, en conséquence, la fermeture des sièges d'exploitation qui ne répondent plus aux conditions de sécurité ou de productivité indispensables. Dans l'exécution de cette mission, il veille à la réadaptation des travailleurs affectés par les fermetures.

» Il détermine, compte tenu des besoins des entreprises, de leurs ressources propres et de leurs possibilités d'auto-financement et de recours aux capitaux privés, le montant de toutes les aides financières qui leur sont nécessaires. Dans la mesure autorisée par le traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, il leur octroie les subventions prévues dans les dispositions budgétaires et assure le fonctionnement de tout mécanisme de péréquation interne qui serait institué par la loi. Il fixe avec les institutions paraétatiques de crédit le montant et les modalités des crédits de rééquipement à accorder par celles-ci. Il contrôle l'utilisation des fonds et veille à l'exécution des programmes dont il a assuré le financement.

» Il établit les règlements relatifs à la présentation des bilans et comptes de profits et pertes des entreprises.

» Il approuve les projets de convention à intervenir entre l'Etat et les tiers quant à l'exploitation des réserves charbonnières de Campine.

» Les décisions du Conseil sont rendues obligatoires par arrêté royal. Le Ministre qui a les mines dans ses attributions est chargé de l'exécution des décisions du Conseil.

» *Art. 7bis.* — Le Conseil National des Charbonnages est autorisé à apporter son concours, soit sous forme de crédits, soit sous forme de participation au capital ou d'augmentation de celui-ci, aux entreprises privées existantes ou à créer dans les régions minières et ayant pour objet la valorisation du charbon et de ses dérivés, à l'exclusion de leur utilisation comme combustible.

» Le montant de chacune de ces interventions et leurs conditions, ainsi que leur mode de financement, sont approuvés par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres. En aucun cas, le montant de la participation au capital ne pourra dépasser 50 p.c.

» *Art. 7ter.* — Le Roi peut, pour un temps qu'il détermine, désigner pour les entreprises qui reçoivent des subsides de l'Etat et après avis du Conseil, un commissaire du gouvernement, autorisé à siéger dans les organes d'administration et de direction de celles-ci, à s'assurer qu'elles sont gérées conformément à l'intérêt économique général et à faire rapport de ses constatations au Conseil et au Ministre ayant les mines dans ses attributions.

» *Art. 8.* — Il est institué dans chacun des cinq bassins miniers un Comité régional consultatif, constitué paritairement de représentants des organisations les plus représentatives des employeurs et du personnel ouvrier et employé des entreprises charbonnières.

» Le Comité régional est présidé par le directeur divisionnaire des mines du bassin minier ou par son suppléant.

» Le Comité régional doit être réuni à la demande d'un cinquième de ses membres.

» Le Comité régional a pour mission de donner au Conseil National des Charbonnages son avis sur tous les problèmes sur lesquels le Conseil National est appelé à donner un avis ou prendre une décision et qui concernent le bassin considéré.

» Dans l'exécution de sa mission, il peut consulter toutes personnes susceptibles de l'éclairer, telles que dirigeants d'exploitations, ingénieurs, membres des conseils d'entreprise, représentants des pouvoirs locaux et régionaux.

» Le Roi arrête la composition des comités régionaux et procède à la nomination de leurs membres. Leur mandat a une durée de trois ans. Il est renouvelable.

» Le secrétariat des comités régionaux est assuré par un fonctionnaire de la division correspondante de l'Administration des Mines.

» *Art. 9.* — Le Conseil National des Charbonnages dispose des pouvoirs d'investigation les plus étendus en vue et dans les limites de l'accomplissement de sa mission; il peut notamment consulter tout document et entendre toute personne en vue de l'exécution de sa mission.

» Le Conseil peut subdéléguer tout ou partie de ses pouvoirs prévus à l'alinéa précédent à certains de ses membres ou à des personnes désignées par lui agissant isolément ou en collège.

» Lorsqu'elles sont dûment mandatées à cet effet, ces personnes peuvent entrer dans tous les immeubles ou installations du fond et de la surface et consulter toutes écritures quelconques sans les déplacer. Elles sont assermentées et tenues au secret professionnel. L'article 458 du Code pénal leur est applicable sans préjudice des sanctions disciplinaires éventuelles.

» *Art. 9bis.* — Le Conseil peut décider l'envoi de missions à l'étranger, soit de certains de ses membres, soit d'experts désignés par lui en vue de recueillir toutes informations utiles sur les modes d'exploitation d'entreprises étrangères et sur leurs résultats.

» *Art. 10.* — Le Roi détermine les modalités de fonctionnement du Conseil National des Charbonnages, le mode de rémunération des membres du Conseil National, du secrétariat, des experts et des personnes chargées de mission par cet organisme, ainsi que le montant des indemnités pour frais de déplacement dans l'exercice de leurs fonctions.

» Le Conseil établit son règlement d'ordre intérieur; celui-ci est approuvé par le Roi.

» Les frais de fonctionnement du Conseil sont mis à charge du budget du Ministère des Affaires économiques.

» *Art. 10bis.* — Le Roi désigne un commissaire du gouvernement dans tout organisme ou groupement fédéré sur le plan national ayant pour objet la répartition et la livraison du charbon aux entreprises et aux particuliers. Le commissaire du gouvernement a le droit de siéger dans les organismes d'administration et de veiller à ce que les décisions prises en ces matières par ces organismes soient conformes à l'intérêt économique général.

» Le commissaire du gouvernement peut prendre son recours dans les trois jours contre toute décision qui serait contraire à la présente loi, aux arrêtés d'exécution ou à l'intérêt général. Ce recours est suspensif. La décision peut être exécutée si, dans le délai de quinze jours, le ministre ayant les affaires économiques dans ses attributions n'a pas donné suite au recours.

» Ces délais sont francs et se comptent à partir du jour où la décision est venue à la connaissance du commissaire du gouvernement, soit par la notification qui lui est faite, soit par sa présence à la réunion de l'organisme où elle a été prise.

» Il fait rapport de ses constatations au Conseil National des Charbonnages et au Ministre ayant les mines dans ses attributions.

» *Art. 10ter.* — Lorsque le Conseil National prononce la déchéance d'une concession de mine de houille, en application de l'article 69bis des lois coordonnées sur les mines, et que la concession lui est accordée, il peut engager les

services des ingénieurs, employés et ouvriers du concessionnaire déchu, qui restent soumis aux lois sur le contrat d'emploi ou le contrat de travail. Il peut aussi engager les services d'autres ingénieurs, employés et ouvriers, si les besoins de l'exploitation l'exigent.

» Le mode de financement de l'exploitation et le règlement des indemnités sont approuvés par arrêté royal, délibéré en Conseil des Ministres. »

Art. 2. — Le titre II de la loi du 13 août 1947, instituant le Conseil National des Charbonnages, ainsi que l'Institut National de l'Industrie Charbonnière, modifiée par les lois des 14 février 1950, 27 juillet 1953 et 20 juillet 1955 est abrogé et remplacé par des dispositions générales et des dispositions additionnelles.

Dispositions additionnelles.

Art. 3. — Il est ajouté aux lois sur les mines, minières et carrières, coordonnées par arrêté royal du 15 décembre 1919, un article 69bis, ainsi libellé :

« **Art. 69bis.** — Sans préjudice des causes de déchéance prévues à l'article 69, toute concession de mine de houille peut être déclarée déchu d'office, sur décision motivée du Conseil National des Charbonnages, ordonnant cette déchéance, et prise dans le cadre des décisions prévues à l'article 7 de l'article 1^{er}. La déchéance est prononcée en cas de refus injustifié des entreprises intéressées de se conformer aux décisions du Conseil National.

» L'arrêté royal entérinant cette décision stipulera que la déchéance vaut révocation.

» Cette déchéance, décidée conformément aux alinéas ci-dessus, dispensera de l'application de l'article 70 et du premier alinéa de l'article 71.

» La reprise de la concession, soit par un nouveau concessionnaire, soit, le cas échéant, par le Conseil National des Charbonnages, se fait aux conditions des articles 72 et 73 des dites lois.

» Toutefois, ne donnent pas lieu à indemnité, les installations de la surface qui ont été réalisées en contradiction avec les recommandations du Conseil National des Charbonnages, et qui ne sont pas utilisables pour la poursuite de l'exploitation.

» En cas de reprise par le Conseil National ou par un tiers, est déduit des indemnités le montant des subventions accordées à fonds perdus par les pouvoirs publics et qui sont relatives à des investissements productifs.

» Toute concession de mine de houille déchu conformément aux dispositions du présent article peut, à défaut d'un autre demandeur en concession acceptant les décisions du Conseil National des Charbonnages relatives à cette concession, être octroyée d'office et sans délai au Conseil National des Charbonnages, si celui-ci en fait la demande.

» Les contestations relatives au règlement des indemnités qui peuvent être dues par le nouvel exploitant aux titulaires de la concession révoquée sont de la compétence des tribunaux. »

Art. 4. — Les dispositions suivantes sont insérées entre le premier et le deuxième alinéa de l'article 71bis des lois minières coordonnées :

« La même procédure peut être suivie, après consultation du Conseil National des Charbonnages, pour toute concession dans laquelle les travaux n'ont pas été commencés endéans les dix années qui suivent la publication de l'acte de concession. »

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le *Moniteur belge*.

Arrêté royal du 10 février 1958

portant exécution de la loi du 10 juillet 1957 concernant l'aide financière accordée par l'Etat à la

construction ou à l'acquisition de bâtiments industriels et artisanaux en vue de l'expansion économique et de la résorption du chômage (Moniteur du 15 février 1958, p. 924).

Article 1^{er}. — Le bénéfice de l'application de la loi du 10 juillet 1957 est réservé aux personnes physiques ou morales et aux groupes d'industriels ou d'artisans, établis en Belgique, ainsi qu'aux provinces, communes et autres organismes publics. Les crédits demandés doivent être affectés à la construction ou à l'acquisition de bâtiments industriels ou artisanaux situés dans le Royaume et dont la mise en construction ou l'acquisition doit avoir lieu après l'introduction de la demande d'aide financière.

Art. 2. — Pour l'application de l'article 2 de la loi, sont notamment considérés comme conformes à l'intérêt économique général :

- a) le développement de l'équipement économique du pays;
- b) l'utilisation plus rationnelle des ressources économiques du pays;
- c) l'amélioration de la balance commerciale;
- d) la mise au travail dans le cadre de la politique de l'emploi;
- e) l'amélioration des conditions de travail, des conditions d'exploitation des entreprises par un accroissement de la productivité ou de la rentabilité, de la qualité des produits;
- f) la création ou le développement de l'équipement de recherche scientifique des entreprises.

Art. 4. — L'importance de l'aide financière de l'Etat, tant en ce qui concerne le montant et la durée du crédit à taux réduit que le niveau de ce taux, est déterminée dans chaque cas par les critères suivants :

- 1^o l'intérêt économique général et régional du projet;
- 2^o l'effort financier du demandeur;
- 3^o les perspectives immédiates de rentabilité.

Art. 5. — Le Ministre des Affaires économiques, le Ministre des Classes moyennes et le Ministre des Finances déterminent, chacun en ce qui le concerne, les conditions particulières auxquelles sera subordonné le bénéfice des avantages définis dans la loi.

Art. 6. — Les institutions publiques de crédit habilitées à accorder les crédits visés à l'article 1^{er} de la loi sont la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et le Crédit Communal de Belgique, dans le cadre de leurs attributions respectives.

Art. 7. — Les organismes de financement privés qui désirent obtenir les subventions visées à l'article 1^{er}, alinéa 3, de la loi, doivent au préalable introduire une demande d'agrégation auprès du Ministre des Affaires économiques.

L'agrégation a lieu par arrêté royal pris sur la proposition du Ministre des Affaires économiques et de l'avis des Ministres réunis en conseil. Elle peut être accordée pour une période déterminée et être soumise à des conditions qui seront à déterminer.

Art. 8. — Le taux plein d'intérêt pratiqué par les organismes de financement privés agréés, pour les opérations visées par la loi, ne peut dépasser celui qui est pratiqué dans les mêmes conditions pour des opérations identiques par les institutions publiques de crédit.

Art. 13. — Les décisions octroyant la garantie de l'Etat sont prises conjointement d'une part par le Ministre des Affaires économiques ou par le Ministre des Classes moyennes et, d'autre part, par le Ministre des Finances.

Art. 17. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

**II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES
(Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES),
LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE**

Arrêté royal du 4 novembre 1957

modifiant l'arrêté royal du 22 septembre 1937, d'exécution des lois coordonnées relatives aux impôts sur les revenus. Avis du Conseil d'Etat (Moniteur du 8 février 1958, p. 773).

Arrêté ministériel du 6 janvier 1958

modifiant celui du 3 décembre 1957 fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 8 février 1958, p. 773).

Arrêté royal du 16 janvier 1958

portant octroi pour l'exercice 1955 de subventions et d'indemnités aux meuneries industrielles (Moniteur du 19 février 1958, p. 999).

Arrêté royal du 16 janvier 1958

portant octroi pour l'exercice 1956 de subventions et indemnités aux meuneries industrielles et aux boulangeries (Moniteur du 19 février 1958, p. 1.001).

Arrêté royal du 24 janvier 1958

approuvant la convention Congo belge-Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement du 27 novembre 1957 relative à un prêt de 40 millions de dollars et attachant la garantie de l'Etat au paiement des intérêts et au remboursement des obligations de l'emprunt (Moniteur du 1^{er} février 1958, p. 615).

Article 1^{er}. — Est approuvée, la convention conclue sous la date du 27 novembre 1957 entre la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement à Washington et le Congo belge, relative à l'octroi à ce dernier d'un emprunt de quarante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique, aux conditions ci-après;

Art. 2. — L'emprunt sera réalisé par la mise à la disposition du Congo belge, dans un compte ouvert auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, d'un crédit en dollars, ou l'équivalent en d'autres monnaies, représentant le montant de l'emprunt;

Art. 3. — Une commission d'ouverture de crédit de ¾ p.c. l'an est allouée à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement sur les montants non utilisés depuis la date effective de l'ouverture de crédit jusqu'à la date respective des prélèvements successifs;

Art. 4. — L'emprunt porte intérêt au taux de 6 p.c. l'an à partir de la date respective des prélèvements effectués sur le crédit consenti.

Art. 5. — La commission d'ouverture de crédit et les intérêts de l'emprunt sont payables semestriellement le 15 février et le 15 août de chaque année.

Art. 6. — L'emprunt est remboursable au pair de la valeur nominale, en trente et une semestrialités, dont les 30 premières, d'un montant nominal de \$ 1.290.000, échoient le 15 février et le 15 août de chacune des années 1961 à 1975 et la dernière de \$ 1.300.000 échoit le 15 février 1976, étant entendu que les montants prélevés en d'autres monnaies sont remboursables dans ces mêmes monnaies.

Art. 7. — Les intérêts et la prime de remboursement éventuelle des obligations de l'emprunt sont exempts de tous impôts ou taxes cédulaires, présents ou futurs, au profit de l'Etat, des provinces, des communes et de la Colonie.

Art. 8. — Le paiement des intérêts et le remboursement du capital seront effectués aux caisses des établissements à désigner par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, en dollars des Etats-Unis ou dans la même monnaie que celle des prélèvements sur le crédit.

Art. 9. — Le Congo belge se réserve la faculté de rembourser à toute époque tout ou partie de l'emprunt ou des obligations restant en circulation, moyennant un préavis de 45 jours à donner à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.

Au cas où le Congo belge ferait usage de la faculté de remboursement anticipatif, les obligations seraient remboursables avec une prime de remboursement variable suivant le terme restant à courir depuis la date du remboursement anticipatif jusqu'à la date d'échéance des obligations, à savoir :

	Taux de la prime
<i>Terme restant à courir jusqu'à l'échéance :</i>	
Trois ans ou moins	½ p.c.
Plus de trois ans, jusqu'à six ans	1 ½ p.c.
Plus de six ans, jusqu'à onze ans	2 ½ p.c.
Plus de onze ans, jusqu'à quatorze ans	3 ½ p.c.
Plus de quatorze ans, jusqu'à seize ans	5 p.c.
Plus de seize ans	6 p.c.

Art. 10. — L'Etat garantit le paiement des intérêts et le remboursement des obligations de l'emprunt.

Art. 11. — La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement a la faculté de demander la délivrance d'obligations nominatives ou au porteur en représentation de l'emprunt.

La forme de ces obligations sera déterminée de commun accord entre la Banque Internationale, le Ministre des Colonies et le Ministre des Finances pour ce qui concerne le visa de garantie de l'Etat à apposer sur ces obligations.

*Art. 12. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.*

Art. 13. — Notre Ministre des Finances et Notre Ministre des Colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté royal du 31 janvier 1958

relatif à l'octroi de la garantie de l'Etat et d'exemptions fiscales à un emprunt de 4,8 millions de dollars contracté par le Ruanda-Urundi (Moniteur du 7 février 1958, p. 759).

Article 1^{er}. — Le paiement des intérêts et le remboursement du capital de l'emprunt de quatre millions huit cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (\$ 4.800.000) que le Ministre des Colonies a été autorisé à contracter auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement à Washington, en vertu de l'arrêté royal du 15 juillet 1957, sont garantis par l'Etat.

Art. 2. — Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations de cet emprunt sont exempts de tous impôts et taxes réels quelconques, présents ou futurs, au profit de l'Etat, des provinces et des communes.

Art. 3. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Art. 4. — Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté royal du 31 janvier 1958

relatif au tarif des droits d'entrée des produits visés par le Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (Moniteur du 8 février 1958, p. 776).

Arrêté royal et arrêté ministériel du 5 février 1958

relatifs à l'émission en Belgique de la Dette coloniale 5 1/2 % 1958-1964 (Moniteur du 14 février 1958, p. 897).

Article 1^{er}. — Notre Ministre des Colonies est autorisé à émettre, en Belgique, pour compte du Congo belge, aux conditions qu'il déterminera, des titres de la Dette publique congolaise, à concurrence d'un montant nominal d'un milliard cinq cents millions de francs belges, portant intérêt à 5 1/2 p.c. l'an, à compter du 1^{er} mars 1958 et remboursables le 1^{er} juillet 1964, au pair de leur valeur nominale.

Art. 2. — L'emprunt sera représenté par des obligations au porteur de 1.000, 5.000, 10.000, 50.000 et 100.000 francs. Elles seront munies de sept coupons d'intérêt, dont un coupon de 18,40 francs, par tranche de mille francs nominal, payable le 1^{er} juillet 1958, et six coupons annuels payables le 1^{er} juillet de chacune des années 1959 à 1964.

Ces obligations pourront être échangées, à la demande des porteurs, contre des bons collectifs, dont les conditions seront déterminées par Notre Ministre des Colonies.

Art. 3. Le paiement des coupons et le remboursement au pair des obligations seront effectués :

1^o à Bruxelles, aux guichets du Caissier du Congo belge et du Ruanda-Urundi (Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi);

2^o à Bruxelles et en province, aux guichets du Caissier de l'Etat (Banque Nationale de Belgique);

3^o au Congo belge et au Ruanda-Urundi, aux guichets du Caissier du Congo belge et du Ruanda-Urundi (Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi), à raison de 1 franc congolais par franc belge exigible.

Le remboursement des bons collectifs et le paiement des intérêts y afférents seront effectués à l'intervention du Service de la Dette publique du Ministère des Colonies.

Art. 4. — Les intérêts et la prime de remboursement des obligations de l'emprunt sont exempts de tous impôts ou taxes cédulaires, présents ou futurs, au profit de l'Etat, des provinces, des communes et de la Colonie.

Art. 5. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Art. 6. — Notre Ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent arrêté.

..

Article 1^{er}. — Il sera procédé, en Belgique, pour compte du Congo belge, à l'émission, par souscriptions publiques, d'obligations de la Dette publique congolaise, à concurrence d'un milliard cinq cents millions de francs nominal, portant intérêt à 5 1/2 p.c. l'an, à compter du 1^{er} mars 1958, et remboursables le 1^{er} juillet 1964, au pair de leur valeur nominale.

Art. 2. — L'emprunt sera représenté par des obligations au porteur de 1.000, 5.000, 10.000, 50.000 et 100.000 francs, munies de sept coupons d'intérêt, dont un coupon de 18,40 francs par tranche de mille francs nominal, payable le 1^{er} juillet 1958 et six coupons annuels payables le 1^{er} juillet de chacune des années 1959 à 1964.

Des bons collectifs, d'une valeur nominale de 500.000 francs et plus pourront être obtenus, soit sur demande introduite au moment de la souscription, soit après la clôture de la souscription, contre dépôt d'obligations au porteur. Les opérations relatives au paiement des intérêts, au remboursement des bons collectifs, ainsi que celles relatives à leur délivrance et à leur échange contre des obligations au porteur, auront lieu à l'intervention exclusive du Service de la Dette publique du Ministère des Colonies, à Bruxelles.

Art. 4. — Conformément à l'article 3 de la loi du 27 mai 1952, les intérêts et la prime de remboursement seront exempts de tous impôts ou taxes cédulaires, présents ou futurs, au profit de l'Etat belge, des provinces, des communes et de la Colonie.

Art. 5. — La souscription sera ouverte le 24 février 1958; elle sera close aussitôt que le montant nominal souscrit atteindra un milliard cinq cents millions de francs nominal et au plus tard le 7 mars 1958.

Les souscriptions de la dernière journée donneront éventuellement lieu à répartition. Toutefois, les souscriptions libérées au moyen de titres des Dettes coloniales 4 p.c. 1896-1898, 4 p.c. 1901 et 3 p.c. 1904 seront servies intégralement. Les fonds versés en trop seront restitués aux souscripteurs sans bonification d'intérêt.

Art. 7. — Le prix d'émission est fixé à 972 francs par obligation de 1.000 francs; il est payable suivant les modalités faisant l'objet des articles 8 et 9 ci-après, soit en espèces, soit en obligations au porteur des Dettes coloniales 4 p.c. 1896-1898, 4 p.c. 1901 et 3 p.c. 1904.

Arrêté royal du 6 février 1958

autorisant la Société Nationale du Logement à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de 1 milliard de francs (Moniteur du 14 février 1958, p. 900).

Article 1^{er}. — La garantie de l'Etat est attachée à un emprunt d'un montant effectif d'un milliard de francs à émettre par la Société Nationale du Logement.

Art. 2. — L'emprunt sera émis par tranches et à des conditions qui seront préalablement approuvées par le Ministre des Finances.

Art. 3. — Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

III — LEGISLATION AGRICOLE

Protocole et Annexe, faits à Londres le 1^{er} décembre 1956

portant amendement à l'Accord international sur le sucre, fait à Londres le 1^{er} octobre 1953 (Moniteur du 15 février 1958, p. 930).

Arrêté ministériel du 6 janvier 1958

modifiant celui du 3 décembre 1957 fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 8 février 1958, p. 773).

IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Protocole et Annexe, faits à Londres le 1^{er} décembre 1956

portant amendement à l'Accord international sur le sucre, fait à Londres le 1^{er} octobre 1953 (Moniteur du 15 février 1958, p. 930).

Arrêté royal du 16 janvier 1958

portant octroi pour l'exercice 1955 de subventions et d'indemnités aux meuneries industrielles (Moniteur du 19 février 1958, p. 999).

Arrêté royal du 16 janvier 1958

portant octroi pour l'exercice 1956 de subventions et indemnités aux meuneries industrielles et aux boulangeries (Moniteur du 19 février 1958, p. 1.001).

V — LEGISLATION DU TRAVAIL

Arrêté royal du 22 janvier 1958

rendant obligatoire la décision du 31 juillet 1957 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des tabacs, relatives à la réduction de la durée du travail (Moniteur du 15 février 1958, p. 912).

VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté ministériel du 25 janvier 1958

modifiant l'arrêté ministériel du 11 septembre 1957 suspendant l'obligation de produire une licence pour l'exportation de certaines marchandises (Moniteur du 5 février 1958, p. 709).

Arrêté ministériel du 25 janvier 1958

modifiant l'arrêté ministériel du 11 septembre 1957 suspendant l'obligation de produire une licence pour l'importation de certaines marchandises (Moniteur du 5 février 1958, p. 710).

Arrêté ministériel du 10 février 1958

modifiant l'arrêté ministériel du 11 septembre 1957 suspendant l'obligation de produire une licence pour l'importation de certaines marchandises (Moniteur du 15 février 1958, p. 927).

Arrêté ministériel du 19 février 1958

modifiant l'arrêté ministériel du 11 septembre 1957 suspendant l'obligation de produire une licence pour l'importation de certaines marchandises (Moniteur du 23 février 1958, p. 1.106).

Article 1^{er}. — L'annexe à l'arrêté ministériel du 11 septembre 1957 précité, modifié par les arrêtés ministériels des 28 septembre et 15 octobre 1957, 25 janvier et 10 février 1958, est complété comme suit :

199 houille, briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille :
a) houille;
b) autres.

Art. 2. — Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

X — LEGISLATION SOCIALE
(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)

Loi du 7 janvier 1958

concernant les Fonds de sécurité d'existence (Moniteur du 7 février 1958, p. 748).

Arrêté royal du 7 février 1958

modifiant le règlement général de l'assurance contre les accidents du travail (Moniteur du 16 février 1958, p. 952).

Article 1^{er}. — L'article 8 de l'arrêté royal du 7 décembre 1931, portant coordination des arrêtés royaux relatifs au règlement général de l'assurance contre les accidents du travail est modifié comme suit :

« Art. 8. Le cautionnement sera fourni, soit en numéraire, soit en valeurs énumérées ci-après :

» 1. Fonds publics belges et titres garantis par l'Etat belge, à concurrence de la moitié au moins;

» 2. Titres des sociétés dont l'intérêt et le remboursement sont garantis par le Congo belge, à concurrence de 20 p.c. au plus;

» 3. Obligations de la Société du Crédit Communal, de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, de la Société Nationale des Chemins de Fer belges, de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, de la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne, de la Société Nationale du Logement et de l'Institut National de Crédit Agricole;

» 4. Obligations libérées des provinces et des communes belges;

» 5. Obligation de la C.E.C.A., fonds publics des Etats étrangers et titres garantis par ces Etats, moyennant autorisation préalable du Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, dans une proportion qui ne pourra excéder 10 p.c. du total.

» Les titres seront estimés au cours du jour du dépôt. Si leur valeur diminue de plus d'un vingtième, le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale pourra obliger la société à parfaire la différence dans un délai qui n'excédera pas un an. Si la valeur des titres s'élève de plus d'un vingtième, le ministre pourra autoriser la société à en porter l'estimation à une somme supérieure. »

Art. 2. — L'article 14 du même arrêté royal, modifié par l'arrêté du Régent du 15 janvier 1946, est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 14. La réserve pour risques en cours, la réserve pour sinistres à régler et la réserve mathématique provisoire ne peuvent être placées que de la manière suivante :

» 1^o jusqu'à concurrence de 30 p.c. au moins du total, en valeurs énumérées à l'article 8 du présent règlement et dans les conditions énoncées au dit article :

» 2^o jusqu'à concurrence de 60 p.c. au plus du total :

» a) en prêts garantis par une hypothèque en premier rang sur des immeubles situés en Belgique. Ces prêts ne seront pris en considération que jusqu'à concurrence de 65 p.c. au maximum de la valeur vénale des immeubles.

» La totalité du prêt pourra, toutefois, être prise en considération, lorsqu'il s'agit d'un prêt accordé en exécution de la loi du 8 mars 1954, tendant à favoriser la construction, l'acquisition et la transformation d'habitations moyennes, et qui bénéficie de la garantie de l'Etat, sans qu'il puisse cependant dépasser 5 p.c. du montant de l'ensemble des susdites réserves.

» b) en immeubles situés en Belgique. Les immeubles seront estimés à leur valeur vénale;

» 3^o jusqu'à concurrence de 20 p.c. au plus du total, en obligations de sociétés belges, qui depuis cinq ans consécutifs au moins, ont fait face à tous leurs engagements au moyen de leurs ressources ordinaires, sans toutefois pouvoir dépasser 5 p.c. du total pour une même valeur. Ces obligations seront estimées comme il est dit au dernier alinéa de l'article 8;

» 4^o jusqu'à concurrence de 20 p.c. au plus et avec l'agrément du Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, en placements affectés à la création ou au développement d'institutions médicales, en vue du traitement des victimes. »

Art. 3. Notre Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté royal du 10 février 1958

modifiant et complétant l'arrêté royal du 7 décembre 1931 portant règlement général de l'assurance contre les accidents du travail (Moniteur du 16 février 1958, p. 953).

XI — LEGISLATION EN MATIERE DE DOMMAGES DE GUERRE

Arrêté royal du 11 février 1958

relatif à la fixation, en matière de dommages de guerre aux immeubles d'habitation, du coefficient d'indemnisation intégrale applicable pour la période du 1^{er} janvier 1958 au 30 juin 1958 (arrêté n^o 31) (Moniteur du 20 février 1958, p. 1.030).

Arrêté royal du 11 février 1958

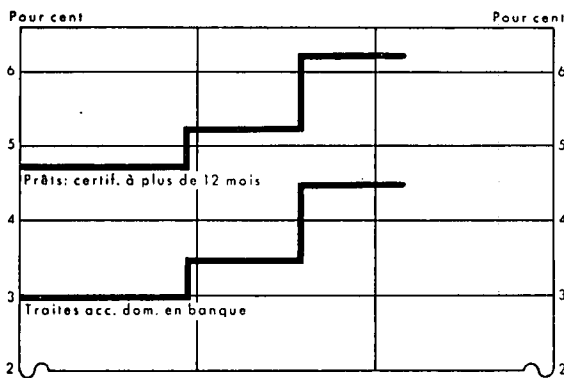
relatif à la fixation, en matière de dommages de guerre aux bateaux, du coefficient d'indemnisation intégrale applicable à tout le Royaume pour la période du 1^{er} janvier 1958 au 31 mars 1958 (arrêté n^o 32) (Moniteur du 20 février 1958, p. 1.031).

Arrêté royal du 15 février 1958

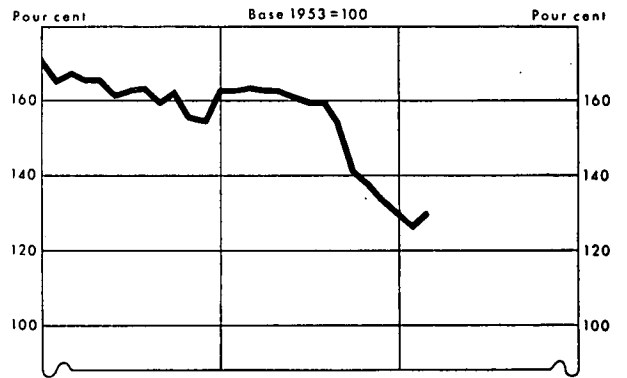
modifiant l'arrêté royal du 25 février 1954 réglant la procédure pour l'application de la loi du 15 mars 1954 relative aux pensions de dédommagement des victimes civiles de la guerre 1940-1945 et de leurs ayants droit (Moniteur du 22 février 1958, p. 1.077).

GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

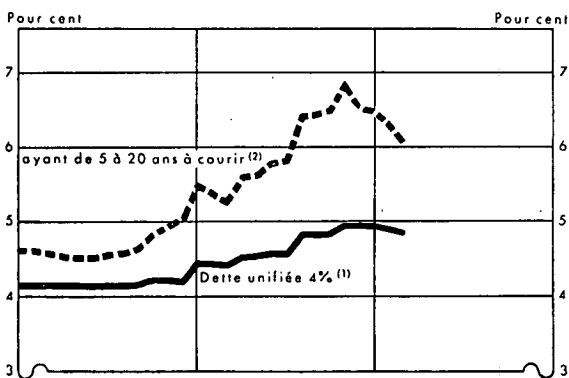
B.N.B. - TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS



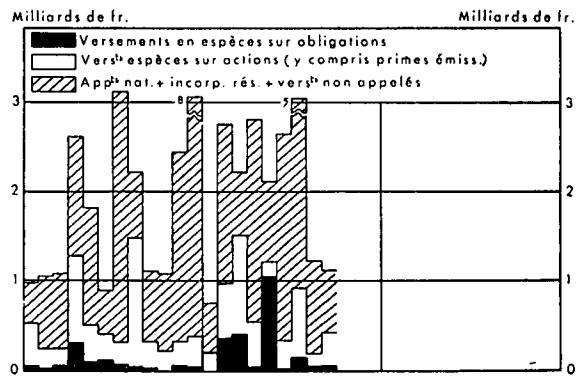
INDICE GENERAL DES ACTIONS



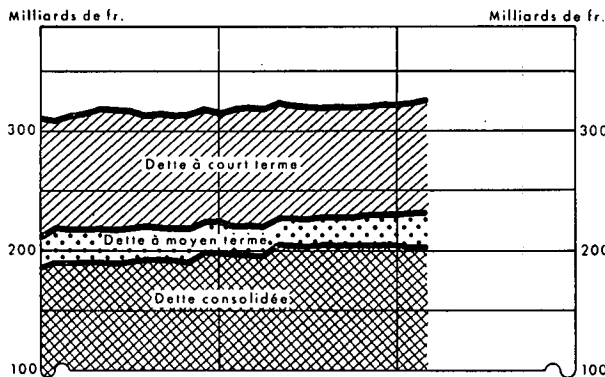
RENDEMENTS D'EMPRUNTS D'ETAT



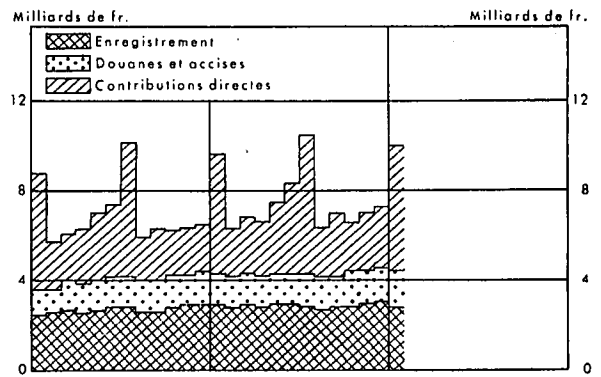
EMISSIONS (3)



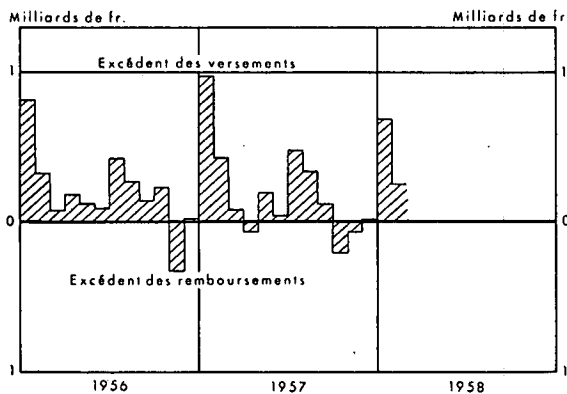
DETTE PUBLIQUE (4)



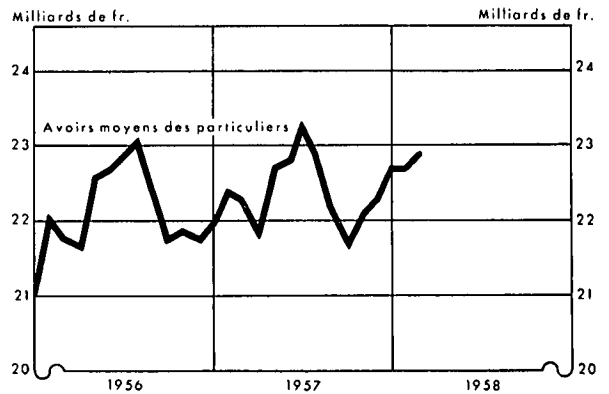
RECETTES FISCALES



CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE



AVOIRS A L'OFFICE DES CHEQUES POSTAUX



(1) Rendement eu égard au cours seulement

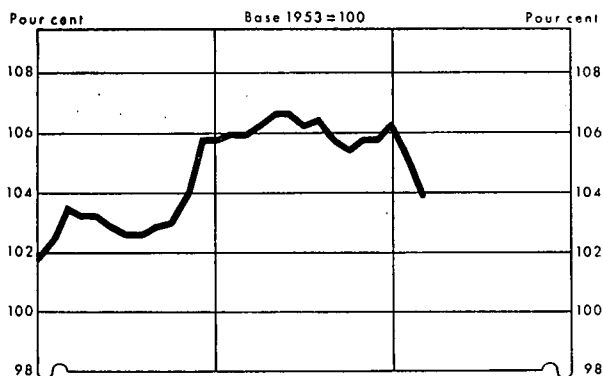
(2) Remboursables par annuités variables (4 à 4,5% nominal)

(3) Emissions des sociétés anonymes, commandites par actions, S.P.R.L. belges et sociétés congolaises

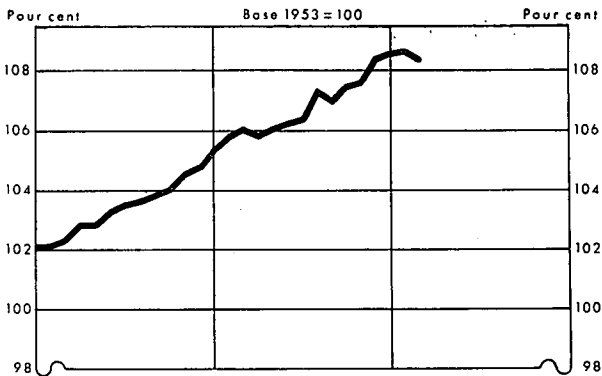
(4) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918

GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

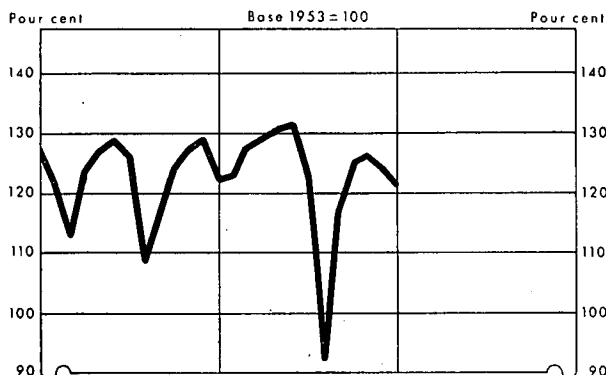
INDICE GENERAL DES PRIX DE GROS



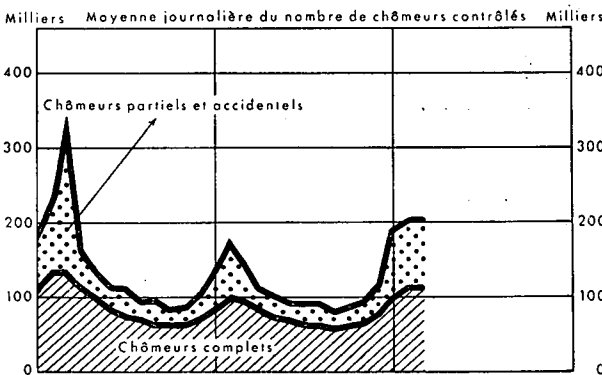
INDICE GENERAL DES PRIX DE DETAIL



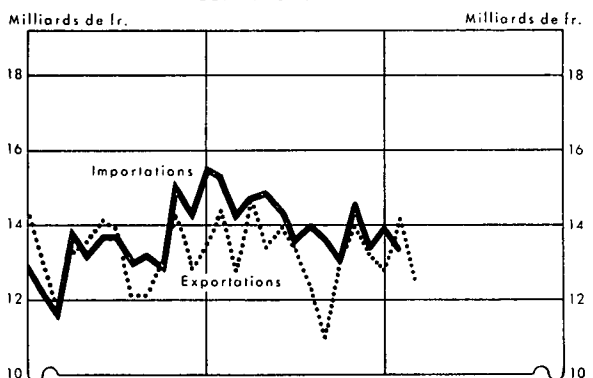
INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE



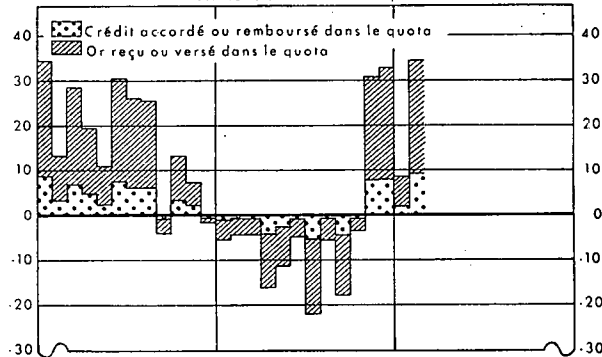
CHOMAGE



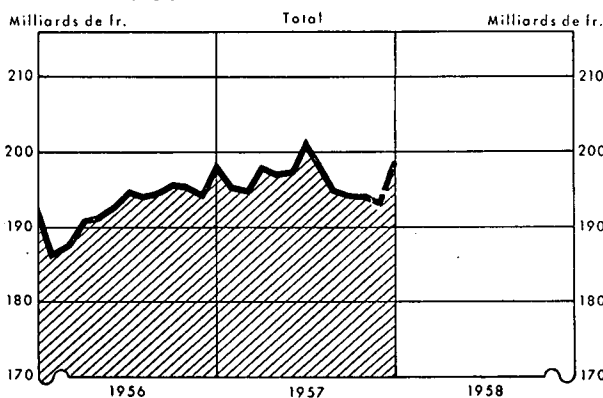
COMMERCE EXTERIEUR



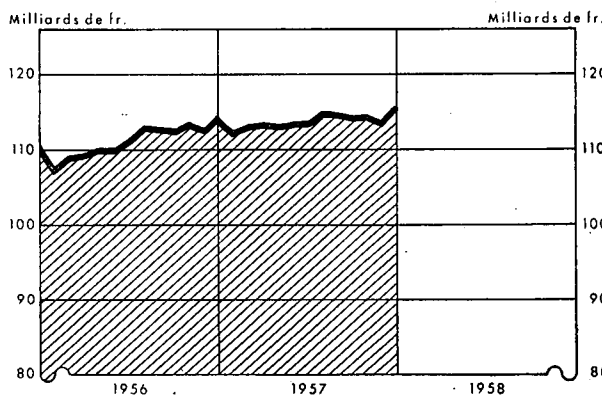
REGLEMENT DE LA POSITION MENSUELLE NETTE DE L'U.E.B.L. A L'U.E.P. (1)



STOCK MONETAIRE EN FRANCS BELGES



STOCK DE MONNAIE FIDUCIAIRE



(1) A l'exclusion des remboursements bilatéraux

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

MARCHE DE L'ARGENT

Ia. — TAUX OFFICIELS D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

Epoques	Taux officiels de la Banque Nationale de Belgique					
	Escompte				Avances en compte courant et prêts *	
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants et acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées, non domiciliées en banque	Traites non acceptées, domiciliées en banque	Traites non acceptées et non domiciliées en banque, promesses	Certificats de trésorerie 1 émis à maximum 366 jours	Tous autres effets publics
1956 Moyenne	3,04	3,79	4,54	4,79	2,1919	4,79
1957 Moyenne	3,93	4,68	5,43	5,68	2	5,68
1956 Décembre (dep. le 6)	3,50	4,25	5,—	5,25	2,25	5,25
1957 Janvier	3,50	4,25	5,—	5,25	2,25	5,25
Février	3,50	4,25	5,—	5,25	2,25	5,25
Mars (dep. le 21) ...	3,50	4,25	5,—	5,25	2	5,25
Avril	3,50	4,25	5,—	5,25	2	5,25
Mai	3,50	4,25	5,—	5,25	2	5,25
Juin	3,50	4,25	5,—	5,25	2	5,25
Juillet (dep. le 25) .	4,50	5,25	6,—	6,25	2	6,25
Août	4,50	5,25	6,—	6,25	2	6,25
Septembre	4,50	5,25	6,—	6,25	2	6,25
Octobre	4,50	5,25	6,—	6,25	2	6,25
Novembre	4,50	5,25	6,—	6,25	2	6,25
Décembre	4,50	5,25	6,—	6,25	2	6,25
1958 Janvier	4,50	5,25	6,—	6,25	2	6,25
Février	4,50	5,25	6,—	6,25	2	6,25

1 Et certificats du Fonds des Rentes depuis le 12 novembre 1957.

2 Moyenne du 1er janvier 1957 au 20 mars 1957 : 2,25 %. Depuis le 21 mars 1957 : taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %.

3 Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %.

* Quotité de l'avance au 28 février 1958

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 366 jours	max. 95 %	Obligations 4,50 %, emprunt 1952/1964 à 12 ans	max. 90 %
Certificats de trésorerie, émis à plus de 366 jours	» 90 %	Obligations 3,50 %, Assainissement monétaire 4e et 5e séries	» 90 %
Obligations 4,50 %, emprunt 1951, à 10 ou 15 ans	» 90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1950 à 5 ou 10 ans du Congo	» 90 %
Obligations 4,50 %, emprunt 1952/1962 à 10 ans	» 90 %	Dettes coloniales 4 % 1950/1960	» 90 %
		Autres effets publics	» 80 %

Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

Ne sont pas acceptés en nantissement : — les certificats de trésorerie émis en remplacement des certificats émis par la Banque d'Emission à Bruxelles ; — les obligations émises par la Caisse Autonome des Dommages de Guerre.

Ib. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME

Moyennes	(en compensation et hors compensation)		
	1 jour	5 jours	10 jours
1956	1,58	1,70 ¹	1,80 ¹
1957	1,78	1,87	1,97
1956 Décembre .	1,70	1,80	1,90
1957 Janvier	1,70	1,80	1,90
Février	1,70	1,80	1,90
Mars	1,70	1,80	1,90
Avril	1,70	1,80	1,90
Mai	1,70	1,80	1,90
Juin	1,70	1,80	1,90
Juillet	1,70	1,80	1,90
Août	1,70	1,80	1,90
Septembre	1,70	1,80	1,90
Octobre	1,70	1,80	1,90
Novembre .	2,05	2,12	2,19
Décembre .	2,25	2,31	2,39
1958 Janvier	2,08	2,24	2,39
Février ...	1,80	2,10	2,29

1 Moyenne du 27 février 1956 au 31 décembre 1956.

Ic. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE

Moyennes	Certificats de trésorerie à très court terme					Epoques	Certificats de Trésorerie à court terme Taux moyen des adjudications		
	15 jours	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois		6 mois	9 mois	12 mois
1956	1,85 ¹	—	—	—	—	—	—	—	
1957	1,99	2,80 ²	3,05 ²	3,34 ²	3,84 ²	—	—	—	
1956 Déc.	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
1957 Janv.	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Févr.	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Mars	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Avril	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Mai	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Juin	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Juil.	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Août	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Sept.	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Oct.	1,90	—	—	—	—	—	—	—	
Nov.	2,28	2,75 ³	3,— ³	3,25 ³	3,75 ³	—	—	—	
Déc.	2,57	2,82	3,07	3,40	3,90	1958 :	—	—	
1958 Janv.	2,75	3,—	3,25	3,75	4,25	6 Janv. ...	4,67 ^{5/8}	5,05 ^{7/8}	
Févr.	2,75	3,—	3,25	3,75	4,25	6 Févr. ...	4,75	5,38 ^{3/4}	

1 Moyenne du 7 mai 1956 au 31 décembre 1956.

2 Moyenne du 12 novembre 1957 au 31 décembre 1957.

3 Depuis le 12 novembre 1957.

II. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

Epoques	Banques — Comptes de dépôts à *					Casse Gén. d'Epargne (dépôts d'épargne des particuliers)		
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 100.000 fr.	100.001 à 150.000 fr.	au delà de 150.000 fr.
1956 Moyenne ...	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1957 Moyenne ...	0,50	0,90	1,26	1,58	1,94	3,— ¹	—	2,— ¹
1956 Décembre .	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1957 Janvier ...	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Février ...	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,— ¹	—	2,— ¹
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Septembre .	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Octobre ...	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	—	2,—
Nov. (dep. le 12)	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	—	2,—
Décembre .	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	—	2,—
1958 Janvier ...	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,— ²	—	2,— ²
Février ...	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	—	2,—

* Moyenne de quatre banques.

1 Depuis le 1er juillet 1957 : jusqu'à 200.000 frs. : 3 %. Au-delà de 200.000 frs. : 2 %.

2 Depuis le 1er janvier 1958 : jusqu'à 250.000 frs. : 3 %. Ce taux est porté à 3,80 % pour les sommes qui restent inscrites du 1er janvier au 31 décembre. Au-delà de 250.000 frs. : 2 %.

III. — Marché de l'argent au jour le jour
et à très court terme ¹
(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés		
	par des organismes compensateurs		Total	par des organismes non compensateurs ³	en compensation ⁴	hors compensation ⁵
	Banques de dépôts	Autres organismes ²				
1956	2.428	312	2.741	2.482	2.726	2.497
1957	2.288	240	2.528	3.065	2.528	3.065
1957 Avril	2.513	212	2.725	2.496	2.725	2.496
Mai	2.489	242	2.731	3.455	2.731	3.455
Juin	2.295	298	2.593	3.187	2.593	3.187
Juillet	2.171	296	2.467	2.297	2.467	2.297
Août	1.917	215	2.132	3.263	2.132	3.263
Septembre ..	1.797	148	1.945	2.925	1.945	2.925
Octobre	2.261	69	2.330	2.848	2.330	2.848
Novembre	2.118	174	2.292	3.627	2.292	3.627
Décembre	2.422	398	2.820	2.995	2.820	2.995
1958 Janvier ...	2.519	282	2.801	2.902	2.861	2.842
Février :	1.923	260	2.183	2.906	2.516	2.573
21 au 27	1.829	187	2.016	2.265	2.365	1.916
28 au 6/3	1.710	163	1.873	2.706	2.293	2.286
Mars :						
7 au 13	2.220	127	2.347	2.274	2.654	1.967

Cours de l'or et de l'argent
à Londres ⁶

Moyennes journalières	Or en sh./d. par oz. fin	Argent en pence par oz. fin
1956	250/3	79
1957	250/2 3/8	79
1956 Décembre	250/6 3/4	80
1957 Janvier	249/6 3/4	80
Février	249/4 1/4	80
Mars	249/11 1/2	80
Avril	250/3 7/8	80
Mai	250/3 3/4	79
Juin	250/9 1/4	78
Juillet	251/0	78
Août	251/3 5/8	79
Septembre	251/0 1/4	79
Octobre	249/9 5/8	79
Novembre	249/7	78
Décembre	249/4 5/8	77
1958 Janvier	248/10 7/8	77
Février	249/1 3/4	76

¹ Depuis le 27 février 1956 les chiffres comprennent l'encours de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours, s'il y a lieu. — ² Notamment le Crédit Communal de Belgique et la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. — ³ Notamment la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et l'Office National de Sécurité Sociale. — ⁴ Notamment l'Institut de Réescampte et de Garantie et l'Office National du Ducroire. — ⁵ Notamment le Fonds des Rentes et l'Office Central de Crédit hypothécaire. — ⁶ Prix de l'oz. d'or fin à New-York : 85 \$ depuis le 1^{er} février 1934.

MARCHE DES CHANGES

Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles ¹⁰
(francs belges)

Moyennes	1 franc suisse	1 \$ U.S.A.	100 fr. français	1 \$ canadien ¹		1 Livre Sterling	100 Escudos	1 fl. P.B.	1 Cr. suéd.	1 Cr. dan.	1 D. M.	1 Cr. norv.	\$ Accord Argentine U.E.B.L.	100 liras italien.	100 schillings autrichiens
				Câble	Courrier										
1956	11,41	49,92	14,19	50,73	139,48	174,03	13,11	9,63	7,21	11,91	6,98	49,96 ²	7,96	—	
1957	11,46	50,24	14,27 ³ 11,89 ⁴	52,400	52,396	140,29	174,02	13,18	9,69	7,24	11,96	7,02	—	8,01	193,10
1956 Décembre ..	11,44	50,14	14,25	52,20	140,08	174,01	13,17	9,70	7,23	11,96	7,03	—	7,99	—	
1957 Janvier ...	11,45	50,23	14,25	52,28	140,48	174,02	13,18	9,69	7,24	11,97	7,03	—	7,99	192,92 ⁵	
Février ...	11,46	50,25	14,26	52,44	140,66	174,02	13,18	9,70	7,25	11,97	7,03	—	7,99	193,05	
Mars	11,47	50,25	14,26	52,565	52,565	140,67	174,02	13,19	9,71	7,24	11,97	7,04	—	7,99	193,18
Avril	11,48	50,29	14,27	52,411	52,407	140,88	174,01	13,22	9,71	7,24	11,98	7,05	—	8,01	193,42
Mai	11,49	50,35	14,28	52,704	52,699	140,78	174,01	13,21	9,73	7,24	11,99	7,04	—	8,01	193,57
Juin	11,49	50,31	14,28	52,785	52,781	140,50	174,01	13,19	9,72	7,24	11,99	7,03	—	8,03	193,73
Juillet	11,48	50,23	14,28	52,825	52,820	139,98	174,02	13,16	9,69	7,24	11,99	7,00	—	8,05	193,64
Août	11,46	50,35	12,63	53,142	53,138	139,48	174,02	13,11	9,66	7,21	11,95	6,98	—	8,03	193,05
Septembre ..	11,48	50,32	11,91	52,501	52,497	139,72	174,02	13,15	9,67	7,23	11,96	7,01	—	8,00	193,21
Octobre ...	11,44	50,17	11,86	51,991	51,985	140,22	174,02	13,19	9,68	7,24	11,92	7,02	—	7,99	192,83
Novembre ..	11,42	50,03	11,85	51,979	51,973	140,10	174,01	13,18	9,66	7,23	11,90	7,00	—	8,00	192,33
Décembre ..	11,41	50,02	11,89	51,198	51,194	139,95	174,02	13,19	9,66	7,23	11,90	6,99	—	8,00	192,21
1958 Janvier ...	11,40	50,03	11,87	50,805	50,800	139,71	174,02	13,20	9,64	7,22	11,86	6,98	—	7,98	191,70
Février ...	11,37	49,94	11,83	50,895	50,893	139,60	174,02	13,14	9,61	7,21	11,86	6,97	—	7,98	191,56

¹ Depuis le 25 mars 1957, le dollar canadien est coté séparément sous la forme de dollar canadien livrable par câble et par courrier. — ² Moyenne du 1^{er} janvier au 30 juin 1956. — Compte clôturé le 30 juin 1956; plus de cotations à Bruxelles. — ³ Moyenne du 1^{er} janvier au 10 août 1957. — ⁴ Moyenne du 12 août (date des mesures monétaires françaises) au 31 décembre 1957. — ⁵ Coté à Bruxelles depuis le 2 janvier 1957.

MARCHE DES CAPITAUX

I. — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

Désignation des titres	Cotation pour	Cours au				
		4 novembre 1957	2 décembre 1957	8 janvier 1958	8 février 1958	8 mars 1958
I. — Dette intér. dir. de l'Etat Belge (Intérêts à bonif.)						
Dettes 3 1/2 %, 1937 ^{1 2}	100,—	82,40	82,40	82,40	82,45	82,60
Dettes 3 1/2 %, 1943 ^{1 2}	100,—	76,—	76,—	76,10	76,25	77,15
Dettes Unifiées 4 % 1 ^{re} s. ^{1 2}	100,—	81,—	81,—	81,15	81,45	82,60
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945 ²	100,—	78,75	79,—	79,15	79,70	80,90
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1962, à 10 ans ²	100,—	95,—	96,—	96,35	97,15	97,30
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1964, à 12 ans ²	100,—	91,60	92,80	93,—	93,10	94,50
Emprunt 4 1/2 %, 1953-1973, à 20 ans ²	100,—	83,20	85,35	86,05	87,70	89,—
Emprunt 4 1/2 %, 1953-1968, à 15 ans ²	100,—	85,—	87,05	87,25	88,55	90,90
Emprunt 4 1/2 %, 1954-1972, à 18 ans ²	100,—	82,—	84,35	84,95	86,45	88,—
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, à 20 ans, 1 ^{re} série ²	100,—	80,50	82,90	84,—	84,65	86,10
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, à 20 ans, 2 ^e série ²	100,—	80,25	82,15	82,85	84,10	85,35
Emprunt 4 %, 1955-1975, à 20 ans ²	100,—	78,35	79,90	80,45	81,90	83,30
Emprunt 4 1/4 %, 1956-1971, à 15 ans ²	100,—	82,80	84,55	84,65	85,80	87,85
Emprunt 4 1/4 %, 1956-1973, à 17 ans ²	100,—	82,25	83,75	83,75	84,45	86,35
Emprunt 5 %, 1957-1969, à 12 ans ²	100,—	87,—	90,50	91,10	91,45	94,—
Certif. de Trés. à 20 ans au plus, 4 %, 1943, 1 ²	100,—	105,40	106,15	105,25	105,40	105,90
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1948 ²	100,—	107,60	108,10	107,75	108,20	108,35
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949 ²	100,—	100,—	101,35	101,20	100,85	101,50
Certif. de Trés. à 5 ans, 4 %, 1954 ²	100,—	98,80	99,10	99,30	98,80	99,30
Certif. de Trés. à 5 ans, 3 3/4 %, 1954 ²	100,—	97,90	98,30	98,90	98,15	98,55
Emprunts à lots 1941 (4 % depuis 1951)	1 000,—	898,—	899,—	892,—	886,—	885,—
Emprunts à lots 1953 (2 %, 5 % dès 1967) ²	1 000,—	975,—	988,—	1 010,—	1 047,—	1 046,—
Emprunt de l'Exposition à Lots 1958, 2 % ²	1 000,—	995,—	1 012,—	1 037,—	1 053,—	1 080,—
II. — Dette indir. et dette gar. par l'Etat (Int. à bonif.)						
Domages de guerre à lots 1923, 4 % ^{1 2}	1 050,—	984,—	983,—	982,—	982,—	981,—
Empr. de la Reconstr. 1 ^{re} tr. 1947 (5 % depuis déc. 1957) ²	1 000,—	960,—	96,—*	96,20*	96,95*	97,55*
Empr. de la Reconstr. 2 ^e tr. 1949 (2 %, 5 %, dès 1958) ²	1 000,—	964,—	965,—	970,—	97,—*	97,40*
Empr. de la Reconstr. 3 ^e tr. 1950 (2 %, 5 %, dès 1960) ²	1 000,—	981,—	986,—	1 010,—	1 040,—	1 053,—
Emprunt du Fonds des Routes 4 1/4 % (à 10 ans) 1955-1965 ²	100,—	84,85	86,25	86,55	88,40	90,30
Soc. Nat. Ch. de fer belges (tr. belge), act. priv. 4 % ^{1 2} ...	500,—	404,—	413,—	415,—	416,—	438,—
Caisse autonome des Domm. de Guerre 1 ^{re} tr. 5 % 1953 ² ...	100,—	87,50	87,85	87,15	87,50	88,60
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 1 ^{re} s. ²	100,—	88,90	89,10	89,10	90,50	92,15
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 2 ^e s. ²	100,—	86,50	87,50	87,60	88,90	90,75
Régie des Télégr. et Téléph. à 20 ans, 4 1/4 %, 1954, 1 ^{re} s. ²	100,—	80,40	83,10	83,50	84,25	86,25
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 1/4 %, 1954-1974 ²	100,—	80,25	82,—	82,55	84,—	85,55
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 %, 1955-1975 1 ^{re} s. ²	100,—	78,80	79,65	80,—	81,80	82,60
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1951 ²	100,—	96,70	97,15	97,40	97,70	97,90
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1952 2 ^e s. ² ...	100,—	96,10	97,10	96,80	97,80	98,85
III. — Dette directe de la Colonie.						
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888 ...	100,—	207,—	211,—	232,—	240,—	240,—
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dettes coloniales 1936, 4 %	100,—	78,15	78,10	78,—	78,20	78,70
Dettes coloniales 1954-1974, 4 1/4 % ²	100,—	83,75	86,30	86,35	86,35	86,15
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950 ²	100,—	100,45	100,85	100,65	101,10	102,70

¹ Titres pour lesquels une opération est en cours en vertu des arrêtés du 6 octobre 1944. — ² Titres créés après le 6 octobre 1944.
* Cotation pour cent.

II. — INDICES MENSUELS DES ACTIONS COTÉES AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS 15

MARCHE AU COMPTANT : VALEURS BELGES ET COLONIALES.

Source : Institut National de Statistique.

Dates	Indice général	Secteurs																		
		Secteur financier et immobilier	Sociétés à portefeuille (non spécialisées)	Holdings (Transports & électricité)	Transports	Entreprises d'électricité et de gaz	Distribution d'eau	Industries de la métallurgie	Industries des fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Industries chimiques	Charbonnages	Glaceries et verreries	Industries de la construction	Industries textiles	Industries de l'alimentation	Industries diverses	Commerce et services	Sociétés coloniales	Plantations
Indices par rapport aux cours du mois précédent																				
1958 10 février	95	102	96	97	97	99	101	97	97	97	96	91	93	97	98	101	103	101	90	96
10 mars	103	104	101	104	103	103	97	105	101	105	104	99	104	99	98	100	101	103	105	104
Indices par rapport à la moyenne de l'année 1953																				
1957 1 ^{er} mars	164	145	184	172	150	139	167	176	121	220	144	147	231	182	108	168	203	206	163	135
1 ^{er} avril	163	147	183	173	147	135	165	172	122	217	144	148	243	179	107	168	201	206	160	137
2 ^e mai	163	144	184	174	146	138	185	173	122	212	143	149	241	175	109	165	208	209	160	136
3 ^e juin	161	146	186	178	145	136	187	179	123	216	144	150	234	173	109	166	207	209	154	135
1 ^{er} juillet	160	143	186	180	144	134	179	174	122	190	141	149	232	168	108	166	226	206	150	135
1 ^{er} août	160	147	192	180	141	138	178	181	124	194	141	153	239	174	110	168	215	207	148	134
2 ^e septembre	154	142	182	173	135	132	178	180	120	182	138	150	230	167	110	166	199	208	141	132
1 ^{er} octobre	142	133	164	165	130	126	181	159	115	163	127	140	206	154	105	161	180	200	130	121
4 ^e novembre	138	131	167	159	122	125	181	150	113	162	125	139	207	148	100	160	164	195	127	109
2 ^e décembre	134	129	161	154	123	121	173	142	107	159	126	130	193	143	97	156	162	195	123	107
1958 10 janvier	133	131	162	154	122	121	166	145	107	153	126	129	189	150	99	162	155	192	121	98
10 février	126	133	155	150	118	120	167	141	104	148	121	117	175	145	97	163	160	193	109	94
10 mars	130	138	157	156	121	124	162	148	105	156	126	116	182	144	95	163	161	198	114	98

III. — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

 15²

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

Périodes	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions 1		Total 1	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1956	246	104	111	15.451	27.653	15.555	27.764
1957	246	119	127	18.488	26.002	18.607	26.129
1956 Décembre	18	8	9	1.200	2.064	1.208	2.073
1957 Janvier	22	13	13	2.184	3.180	2.197	3.193
Février	20	9	9	1.493	2.309	1.502	2.318
Mars	21	10	11	1.601	2.456	1.611	2.467
Avril	20	11	11	1.268	1.982	1.279	1.993
Mai	20	9	10	1.372	2.181	1.381	2.191
Juin	19	11	12	1.635	2.403	1.646	2.415
Juillet	22	12	13	1.663	2.168	1.675	2.181
Août	20	7	8	1.492	2.052	1.499	2.060
Septembre	21	9	11	1.642	2.184	1.651	2.195
Octobre	23	12	13	1.814	2.446	1.826	2.459
Novembre	18	8	8	1.232	1.461	1.240	1.469
Décembre	20	8	8	1.090	1.180	1.098	1.188
1958 Janvier	20	12	13	1.191	1.431	1.203	1.444
Février	20	8	8	1.095	1.165	1.103	1.173

1° Marchés au comptant et à terme.

 IV. — RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES 16
 (en pourcentages)

Début de mois	Dette unifiée (rendement eu égard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans	Echéance de 5 à 10 ans	Echéance de 5 à 20 ans		Echéance à plus de 20 ans		Taux médian (non compris la Dette unifiée)
		Paraétat. et Villes	Paraétat. et Villes (remboursement à date fixe et par ann. constantes) ¹	Etat	Paraétat. et Villes	Etat Emprunts à lots		
				(remboursements par annuités variables)		Dette directe	Dette indirecte	
		4 % 1 ^{re} s.	4 à 4,5 %	4 à 4,5 %	4 à 5 %	3 à 5 %	4 %	
1957 Janvier	4,47	5,17	5,21	5,54	5,59	4,53	5,03	5,4
Février	4,46	5,05	5,24	5,41	5,50	4,51	5,02	5,3
Mars	4,45	4,80	5,25	5,30	5,38	4,53	5,04	5,2
Avril	4,54	5,13	5,39	5,62	5,55	4,61	5,11	5,4
Mai	4,56	5,17	5,55	5,66	5,57	4,69	5,11	5,4
Juin	4,60	5,03	5,80	5,80	5,65	4,75	5,26	5,6
Juillet	4,60	5,13	5,93	5,82	5,71	4,79	5,38	5,7
Août	4,82	5,56	6,34	6,41	6,44	4,91	5,61	6,2
Septembre	4,82	5,53	6,43	6,44	6,43	4,90	5,58	6,2
Octobre	4,82	5,49	6,56	6,47	6,42	4,92	5,62	6,3
Novembre	4,94	5,87	6,67	6,85	6,66	5,12	5,95	6,6
Décembre	4,94	5,48	6,72	6,53	6,56	5,14	5,86	6,5
1958 Janvier	4,93	5,53	7,00	6,47	6,51	5,20	5,87	6,5
Février	4,91	5,63	7,06	6,33	6,39	5,20	5,78	6,4
Mars	4,84	5,30	7,02	6,06	6,17	5,16	5,72	6,1

¹ A partir de janvier 1957, la rubrique ne comprend plus que des emprunts 4 % émis par des villes et remboursables par annuités constantes.
 N.B. Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de février 1956, p. 84.

Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Emissions d'obligations		Ensemble des émissions	Primes d'émission	Libération sans espèces		Emissions nettes
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal	Montant nominal		1	2	

A. — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

1955	2.304	4.772	4.421	839	12.351	10.582	9.897	125	1.901	17.255	731,1	4.955	5.315	6.339 ⁵
1956	2.467	5.444	5.162	767	17.061	12.521	11.869	113	1.896	19.861	245,0	8.985	4.269	5.523 ⁶
1956 10 prem. mois	2.043	1.983	1.812	572	19.296	9.208	8.614	22	715	11.906	181,2	4.952	2.126	4.244
1957 10 prem. mois	2.188	9.284	7.785	707	22.553	6.602	6.193	31	2.163	18.049	381,6	9.052	2.123	5.348
1956 Novembre	158	237	147	63	1.873	1.976	1.974	2	45	2.258	63,8	550	1.390	290
Décembre	260	3.222	3.202	126	4.444	1.492	1.438	4	41	4.755	0,1	3.773	653	255
1957 Janvier	285	418	344	49	410	209	188	—	—	627	—	277	56	199
Février	232	1.050	1.035	53	2.443	732	730	3	350	2.132	57,9	1.365	42	766
Mars	256	443	397	80	3.404	904	895	3	425	1.772	258,4	396	88	1.491
Avril	244	1.655	1.597	91	2.775	664	600	2	46	2.365	13,9	1.573	472	212
Mai	217	529	524	80	1.072	477	467	9	1.005	2.011	17,5	621	223	1.170
Juin	219	760	620	80	5.116	1.683	1.546	3	23	2.466	1,3	1.105	703	282
Juillet	182	3.013	2.011	71	5.248	580	539	5	145	3.738	31,9	1.867	124	736
Août	158	349	341	45	1.277	634	566	1	75	1.058	0,8	733	97	153
Septembre	175	223	191	55	248	345	310	3	78	646	—	259	123	197
Octobre	220	844	824	103	561	375	354	2	16	1.235	—	855	197	142
Novembre	p	1.374	1.303	—	—	1.198	864	—	1.500	4.072	3,7	1.753	211	1.707
Décembre	p	5.437	5.292	—	—	4.403	4.325	—	365	10.205	166,4	6.159	2.503	1.486
1958 Janvier	p	327	296	—	—	144	136	—	35	506	—	181	81	205

B. — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1955	314	1.104	790	108	2.918	2.445	1.928	9	459	4.008	32,0	690	737	1.639 ⁷
1956	275	1.641	879	116	8.220	5.581	5.362	4	256	7.478	14,6	767	4.146	1.599
1956 9 prem. mois	206	1.486	763	94	3.076	2.351	2.171	1	20	3.857	13,9	675	1.125	1.168
1957 9 prem. mois	229	878	558	95	3.381	2.520	2.504	—	—	3.398	1,0	707	1.208	1.148
1956 Juillet	22	47	42	14	300	197	197	—	—	244	—	110	65	64
Août	27	193	93	15	847	738	701	—	—	931	—	49	456	239
Septembre	21	43	38	10	576	618	567	—	—	661	—	30	486	89
Octobre	21	22	19	3	27	12	5	—	—	34	—	8	—	16
Novembre	26	63	55	4	28	21	6	—	—	84	—	26	2	33
Décembre	23	72	44	15	5.125	3.183	3.166	—	—	3.255	0,7	60	3.020	131
1957 Janvier	33	33	29	8	332	91	89	—	—	124	—	29	57	32
Février	26	330	126	13	117	234	228	—	—	564	—	62	91	201
Mars	22	52	35	8	55	121	121	—	—	173	—	17	111	28
Avril	23	35	32	10	752	406	406	—	—	441	0,8	22	88	329
Mai	24	41	33	9	24	36	36	—	—	77	—	21	7	41
Juin	21	103	77	10	299	87	82	—	—	190	0,2	76	40	43
Juillet	37	170	165	17	1.579	1.028	1.026	—	—	1.193	—	274	717	200
Août	22	87	37	8	126	64	63	—	—	151	—	15	45	40
Septembre	21	26	24	12	96	454	454	—	—	480	—	193	51	234

1 Non comprises dans les montants libérés.

2 Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

3 Compris dans les augmentations de capital.

4 Comprend les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations sans espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

5 Déduction faite des emprunts de conversion qui s'élèvent à 341 millions de frs.

6 Déduction faite des emprunts de conversion qui s'élèvent à 395 millions de frs.

7 Déduction faite des emprunts de conversion qui s'élèvent à 143 millions de frs.

(millions de francs)

SEPTEMBRE 1957

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital Sociétés par actions et sociétés de personnes			Emissions d'obligations			Primos d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces				Dissolutions Sociétés par actions et sociétés de personnes				Réductions de capital soc. par act. et soc. de personnes						
	par actions			de personnes			Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature		Augmentations de capital	Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant				
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									par actions	de personnes			Nombre	Montant	de personnes	Montant			Nombre	Montant	Nombre	Montant

Détail des émissions

Banques, soc. financières ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés commerciales	—	—	12	11,5	11,5	7	70,4	430,6	430,6	—	—	—	—	4,9	187,0	44,5	3	1,7	—	—	—	—	—	—
Sociétés industrielles	—	—	4	5,7	5,7	3	17,0	20,2	20,2	—	—	—	—	0,6	—	3,8	2	3,9	—	—	—	—	—	—
Mines	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Construction, bâtiments ...	—	—	—	—	—	2	8,3	3,2	3,2	—	—	—	—	—	—	3,0	1	3,0	—	—	—	—	—	—
Sociétés agricoles	—	—	3	4,1	3,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	220,0	—	—	—	—
Transports	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	2	4,4	3,7	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	—	—	21	25,7	24,1	12	95,7	454,0	454,0	—	—	—	—	6,0	187,0	51,3	6	8,6	3	220,0	—	—	—	—

Groupement des sociétés selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	—	—	12	6,2	6,2	2	5,7	0,9	0,9	—	—	—	—	1,0	—	0,6	4	2,1	—	—	—	—	—	—
de 1 à 5 millions	—	—	9	19,5	17,9	3	88,0	9,8	9,8	—	—	—	—	5,0	3,0	6,8	2	6,5	—	—	—	—	—	—
de 5 à 10 millions	—	—	—	—	—	2	2,0	16,4	16,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 10 à 20 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	2	—	83,9	83,9	—	—	—	—	—	40,0	43,9	—	—	—	—	—	—	—	—
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	2	—	144,0	144,0	—	—	—	—	—	144,0	—	—	—	—	3	220,0	—	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	1	—	199,0	199,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux ...	—	—	21	25,7	24,1	12	95,7	454,0	454,0	—	—	—	—	6,0	187,0	51,3	6	8,6	3	220,0	—	—	—	—

Répartition des sociétés suivant la nature du droit qui les régit

Sociétés de droit belge	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés de droit congolais	—	—	21	25,7	24,1	12	95,7	454,0	454,0	—	—	—	—	6,0	187,0	51,3	6	8,6	3	220,0	—	—	—	—
Totaux ...	—	—	21	25,7	24,1	12	95,7	454,0	454,0	—	—	—	—	6,0	187,0	51,3	6	8,6	3	220,0	—	—	—	—

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES
Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance
du capital nominal émis ou annulé
(millions de francs)

17⁴

Source : Institut National de Statistique.

Classification	Constitution de sociétés						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces		Dissolutions		Réductions de capital Montant	
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature	Incorporations de réserves	Liquidations		Fusions
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale											Montant		

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité

OCTOBRE 1957

Belgique	57	784,6	766,1	163	59,9	57,8	103	560,9	374,6	353,6	2	16,0	—	—	854,7	196,6	62,2	203,9	49,1
Etranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	70,4	38,0	—
Totaux ...	57	784,6	766,1	163	59,9	57,8	103	560,9	374,6	353,6	2	16,0	—	—	854,7	196,6	132,6	241,9	49,1

2. Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins ...	42	18,3	16,8	150	37,7	37,4	48	21,5	28,3	26,8	1	1,0	—	—	30,3	10,7	14,2	0,9	2,3
de 1 à 5 millions	7	15,8	10,5	13	22,2	20,4	45	95,1	102,4	97,7	—	—	—	—	62,2	27,5	23,0	12,5	4,5
de 5 à 10 millions	3	27,5	27,5	—	—	—	2	0,6	11,4	6,6	—	—	—	—	—	5,4	10,0	32,5	7,5
de 10 à 20 millions	2	27,0	15,3	—	—	—	5	295,7	87,7	77,7	1	15,0	—	—	45,6	29,0	25,4	15,0	34,8
de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	2	48,0	44,8	44,8	—	—	—	—	20,8	24,0	—	21,0	—
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	1	100,0	100,0	100,0	—	—	—	—	—	100,0	60,0	—	—
plus de 100 millions	3	696,0	696,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	695,8	—	—	—	160,0	—
Totaux ...	57	784,6	766,1	163	59,9	57,8	103	560,9	374,6	353,6	2	16,0	—	—	854,7	196,6	132,6	241,9	49,1

1 Compris dans les constitutions et augmentations de capital.
2 Comprises dans les augmentations de capital.

VI. — EMPRUNTS
DES POUVOIRS PUBLICS
ET DES ORGANISMES
D'UTILITE PUBLIQUE ¹

18

(long et moyen terme)

Périodes	Emissions publiques en Belgique	Emprunts à l'étranger
	(millions de francs)	(millions)
1956	24.240	fr. s. 60
1957	17.515	U.S. \$ 87,3
1957 Février ...	1.500	—
Mars	—	—
Avril	7.501	—
Mai	1.500	—
Juin	2.446	—
Juillet	—	U.S. \$ 4,8
Août	—	U.S. \$ 2,5
Septembre .	—	U.S. \$ 40
Octobre ...	4.568	—
Novembre .	—	U.S. \$ 40
Décembre .	—	—
1958 Janvier ...	7.464	—
Février ...	2.000	—

VII. - OPERATIONS BANCAIRES
DU CREDIT COMMUNAL

19

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses).

Périodes	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires
	Prélèvements sur comptes ²	Rembourse- ments nets	Avances nettes
	(millions de francs)		
1956 Moyenne ...	561	109	275
1957 Moyenne ...	536	216	314
1957 Janvier ...	647	647	318
Février ...	583	251	392
Mars	539	74	503
Avril	517	266	170
Mai	497	35	275
Juin	482	668	253
Juillet	578	97	226
Août	472	59	188
Septembre .	478	61	239
Octobre ...	591	253	368
Novembre .	490	70	273
Décembre .	553	113	566
1958 Janvier ...	439	688	504

VIII. — INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES ³

20

Périodes	Montant selon droits d'inscription perçus
	(millions de francs)
1956 Moyenne ...	1.799
1957 Moyenne ...	1.778
1957 Janvier ...	1.870
Février ...	1.722
Mars	1.707
Avril	2.026
Mai	1.811
Juin	1.864
Juillet	1.988
Août	1.778
Septembre .	1.828
Octobre ...	1.847
Novembre .	1.644
Décembre .	1.258
1958 Janvier ...	1.676

¹ Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie). — ² Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat. — ³ Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 p.c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

FINANCES PUBLIQUES

I. — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE (millions de francs)

25¹

Fin de mois	Dettes consolidées			Dettes à moyen terme ³			Dettes à court terme ⁴			Avoirs des partic. en C.C.P.	Dettes totales ⁵	
	Intérieure			intérieure	extérieure	totale	intérieure	extérieure	totale			
	directe	indirecte	totale									1 2
1956 Décembre	167.205	14.894	182.099	17.414	24.407	1.327	25.734	61.769	6.592	68.361	23.894	317.502
1957 Janvier	165.980	14.860	180.840	17.417	24.107	1.326	25.433	67.769	6.041	73.810	22.625	320.125
Février	166.048	14.839	180.887	17.438	23.951	1.327	25.278	69.544	5.778	75.322	21.851	320.776
Mars	165.736	14.814	180.550	17.397	23.951	1.328	25.279	68.891	5.800	74.691	22.462	320.379
Avril	172.773	14.794	187.567	17.399	22.671	1.329	24.000	67.870	5.715	73.585	22.722	325.273
Mai	172.647	14.777	187.424	17.389	22.671	1.331	24.002	67.682	5.506	73.188	22.378	324.381
Juin	172.110	15.533	187.643	17.192	22.435	1.329	23.764	65.763	5.221	70.984	23.344	322.927
Juillet	171.783	16.790	188.573	17.115	22.163	1.327	23.489	65.104	5.855	70.959	22.601	322.736
Août	171.640	16.779	188.419	17.143	22.162	1.330	23.492	66.072	6.181	72.253	21.621	322.928
Septembre	171.470	16.763	188.233	18.426	22.162	1.325	23.487	62.042	5.965	68.007	21.741	319.894
Octobre	171.015	16.200	187.215	18.498	26.119	1.322	27.441	61.019	5.811	66.830	22.687	322.671
Novembre	170.607	16.185	186.792	18.445	26.019	1.321	27.340	62.758	6.784	69.542	22.215	324.334
Décembre	170.120	16.164	186.284	18.330	25.632	1.071	26.703	60.573	7.709	68.282	23.697	323.296
1958 Janvier	168.837	16.130	184.967	18.324	29.829	1.069	30.898	59.938	7.561	67.499	23.362	325.050
Février	168.353	16.102	184.455	18.284	29.890	1.067	30.897	61.750	8.144	69.894	23.257	326.787

¹ Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918. — ² Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. — ³ Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an. — ⁴ Certificats à un an d'échéance au plus. — ⁵ Non compris la Dotation des Combattants.

II. — AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (millions de francs)

25²

Fin de mois	A 120 jours au maximum		A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie ¹		Créance consolidée sur l'Etat ²	Effets publics nationaux ³	
1954 Juin	7.983		34.660	1.790	44.433
Septembre	8.681		34.660	1.792	45.133
Décembre	7.939		34.660	1.792	44.391
1955 Mars	7.882		34.660	1.902	44.444
Juin	7.664		34.660	1.901	44.225
Septembre	8.047		34.660	1.913	44.620
Décembre	8.918		34.660	1.914	45.492
1956 Mars	7.517		34.660	2.069	44.246
Juin	7.283		34.660	2.066	44.009
Septembre	7.973		34.660	2.071	44.704
Décembre	5.989		34.660	2.072	42.721
1957 Mars	7.132		34.456	2.232	43.820
Juin	7.588		34.456	2.230	44.274
Septembre	8.727		34.456	2.235	45.418
Décembre	6.616		34.456	2.239	43.311

¹ Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 18 de la loi organique de la B.N.B. — ² Art. 8 § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la B.N.B. — ³ Art. 14 de la loi organique de la B.N.B.

III. — APERCU DE L'EXECUTION DES BUDGETS (millions de francs)

25³

Source : *Moniteur belge*.

Recettes	Du 1/I au 31/I/1958		Dépenses	Du 1/I au 31/I/1958	
	Pour compte exerc. 1957	Pour compte exerc. 1958		Pour compte exerc. 1957	Pour compte exerc. 1958
Voies et moyens :			Dépenses ordinaires :		
Impôts	4.065	5.949	Dettes publiques	433	277
Taxes, péages et redevances	20	588	Pensions	216	632
Revenus patrimoniaux	262	45	Dotations	1	49
Remboursements	6	34	Non-valeurs et remboursements	2	40
Produits divers	17	36	Administration { rémunérations	92	2.885
Impôts d'assainissement monétaire	34	1	générale { matériel	338	229
Recettes résultant de la guerre	6	2	Subventions	576	3.017
			Travaux	79	12
			Autres dépenses	176	285
Total ...	4.410	6.655	Total ...	1.913	7.426
Recettes extraordinaires :			Dépenses extraordinaires :		
Produits d'emprunts consolidés	—	33	Service de la dette publique	—	—
Diverses	13	35	Crédits relatifs aux avances	—	34
			Crédits relatifs aux participations	—	—
			Crédits relatifs { immob. nouv. ...	— 51	1.173
			aux immobilis. { rest. du dom. pub.	—	26
			Autres dépenses	—	1
			Résorption du chômage	—	—
			Contrepartie de l'aide E.R.P. 1950/1951	—	—
Total ...	13	68	Total ...	— 51	1.234
TOTAL GENERAL ...	4.423	6.723	TOTAL GENERAL ...	1.862	8.660
Mali ...		1.937	Boni ...	2.561	

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

Périodes	Contributions directes 1	Douanes et Accises	Enregistrement	Recettes globales 1	Recettes globales cumulatives depuis janvier 1
1956 Moyenne mensuelle	2.862	1.379	2.617	6.858	—
1957 Moyenne mensuelle	3.214	1.458	2.769	7.441	—
1956 Novembre	2.066	1.436	2.811	6.313	75.918
Décembre	2.050	1.510	2.822	6.382	82.300
1957 Janvier	5.455	1.408	2.753	9.616	9.616
Février	2.241	1.385	2.685	6.311	15.927
Mars	2.459	1.416	2.810	6.685	22.612
Avril	2.411	1.421	2.718	6.550	29.162
Mai	3.104	1.500	2.755	7.359	36.521
Juin	3.927	1.410	2.816	8.153	44.674
Juillet	6.168	1.528	2.718	10.414	55.088
Août	2.203	1.500	2.609	6.312	61.400
Septembre	2.901	1.407	2.712	7.020	68.420
Octobre	2.256	1.610	2.725	6.591	75.011
Novembre	2.651	1.444	2.885	6.980	81.991
Décembre	2.794	1.470	3.043	7.307	89.298
1958 Janvier	5.602	1.608	2.804	10.014	10.014

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 janvier 1958 pour les exercices 1957 et 1958

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	Exercice 1957 2		Exercice 1958		Janvier 1958
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exerc. 1958
I. Contributions directes 1	36.426	32.941	1.988	1.926	1.988
II. Douanes et accises	17.589	16.601	1.159	967	1.159
dont douanes	6.081	5.500	490	444	490
accises	10.571	10.841	565	507	565
taxes spéciales de consommat.	710		44		44
III. Enregistrement	33.228	31.360	2.801	2.879	2.801
dont enregistrement	3.624	2.900	277	297	277
successions	1.565	1.500	123	146	123
timbres et taxes assimilées ...	27.702	26.555	2.374	2.410	2.374
Total 1 ...	87.243	80.902	5.948	5.772	5.948
Différence par rapport aux éval. budgét.	+ 6.341		+ 176		+ 176

1 Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

2 L'exercice 1957 commencé le 1^{er} janvier 1957 se clôturera le 31 mars 1958.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

REVENUS ET EPARGNE

30¹

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en novembre 1957

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividen- de brut mis en paiement	Dettes obliga- taire 1	Coupons d'obliga- tions bruts 2
	recen- sées	en béné- fice	en perte			Bénéfice	Perte			

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques	—	—	—	—	—	—	—	—	334,4	13,0
Assurances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérations financières et immobilières ...	21	18	3	2.412,0	588,4	166,6	0,2	158,2	2.117,2	86,6
Commerce de détail	23	17	6	211,7	96,1	73,4	0,8	25,4	—	—
Commerce de gros et commerce extérieur	70	64	6	454,0	256,1	104,4	2,7	8,5	13,2	0,8
Fabrications métalliques	30	23	7	982,7	354,3	120,4	27,7	98,4	165,2	10,1
Métallurgie du fer	7	7	—	2.526,0	1.633,4	546,8	—	223,6	255,9	13,5
Métaux non ferreux	3	3	—	554,0	929,4	294,5	—	236,3	5,0	0,2
Industries textiles	26	21	5	714,8	481,8	53,2	8,4	10,7	4,0	0,3
Industries alimentaires	22	17	5	201,8	91,1	22,3	2,6	5,6	23,3	1,2
Industrie du bois	8	6	2	3,7	0,9	1,5	0,4	0,1	5,0	0,3
Industries chimiques	16	10	6	613,0	226,1	18,3	143,4	11,9	9,5	0,6
Industrie du verre	1	1	—	40,0	56,1	7,2	—	5,7	—	—
Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	247,6	14,8
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	30,0	1,9
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	3	2	1	5,1	2,1	0,1	0,0	—	—	—
Papier et imprimerie	6	3	3	6,7	19,7	1,2	0,1	0,5	21,6	0,5
Transport	7	6	1	30,1	23,0	3,5	0,0	1,9	—	—
Tourisme	6	4	2	13,3	2,0	0,7	0,0	0,3	1,3	0,1
Intermédiaires	12	9	3	9,8	3,0	1,7	0,1	0,9	1,0	0,1
Déchets et matières de récupération	1	—	1	0,6	— 0,8	—	1,2	—	—	—
Construction	6	3	3	63,5	37,9	6,9	0,4	3,9	41,6	2,5
Charbon	—	—	—	—	—	—	—	—	28,2	1,3
Terre cuite	1	1	—	12,0	18,1	2,3	—	0,7	—	—
Ciment et industries connexes	1	—	1	0,3	— 0,1	—	0,0	—	—	—
Carrières	6	4	2	61,0	108,2	5,6	0,3	3,4	—	—
Chaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries céramiques	1	1	—	78,3	56,0	9,1	—	6,2	—	—
Industrie du tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du diamant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	6	5	1	16,3	3,0	1,8	0,8	1,3	1,3	0,1
Films, théâtres, attractions	5	5	—	3,4	7,4	4,3	—	1,5	—	—
Artisanat	8	5	3	10,3	0,5	0,2	0,1	—	4,0	0,3
Agriculture, horticulture, élevage, pêche ...	6	5	1	20,0	1,4	0,5	0,2	—	1,0	0,1
Divers non dénommés	5	3	2	7,6	1,1	0,2	0,1	0,1	5,0	0,3
TOTAL ...	307	243	64	9.052,0	4.996,2	1.446,7	189,5	805,1	3.315,3	148,6

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

Banques, sociétés financières	1	1	—	36,0	0,2	0,2	—	—	2,5	0,1
Sociétés commerciales	3	2	1	4,5	0,1	0,5	0,4	0,1	—	—
Sociétés industrielles	9	6	3	2.411,6	153,8	154,8	22,7	120,8	165,9	9,1
Sociétés agricoles	7	6	1	185,0	86,1	38,1	1,8	23,7	—	—
Mines	1	1	—	100,0	43,9	20,0	—	17,0	—	—
Construction	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transport	3	3	—	222,7	192,7	67,4	—	28,2	—	—
Sociétés diverses	1	1	—	2,4	7,6	0,7	—	—	—	—
TOTAL ...	25	20	5	2.962,2	484,4	281,7	24,9	189,8	168,4	9,2

C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways	1	—	1	65,1	— 0,8	—	0,0	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses	5	4	1	990,0	56,0	86,4	0,4	72,1	5,5	0,4
TOTAL ...	6	4	2	1.055,1	55,2	86,4	0,4	72,1	5,5	0,4
TOTAL GENERAL ...	338	267	71	13.069,3	5.535,8	1.814,8	214,8	1.067,0	3.489,2	158,2

1 Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

2 En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de novembre 1957 :

	(millions de francs)
Coupons d'emprunts de l'Etat	945,7
Coupons d'emprunts de la Colonie	—
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes	62,2
Coupons d'emprunts d'organismes divers	7,5
	1.015,4
Coupons d'emprunts extérieurs	84,8

Tableau rétrospectif

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dette obligatoire ¹	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			
(millions de francs)										
1955 ²	13.798	10.054	3.744	147.912	98.267	26.831	1.809	15.492	43.277 ³	1.884
1956 ²	13.952	10.379	3.573	159.601	103.883	32.169	2.171	17.953	46.931 ³	2.130
1956 Septembre ...	327	232	95	1.652	1.139	246	74	103	3.040	129
Octobre	553	427	126	11.343	4.625	1.882	207	1.008	3.397	152
Novembre	334	254	80	9.050	6.203	2.276	111	1.060	3.264	143
Décembre	351	249	102	7.938	4.044	832	134	388	4.675	224
1957 Janvier	119	90	29	2.402	884	298	14	179	4.343	202
Février	212	162	50	1.216	1.958	531	9	381	3.484	155
Mars	1.575	1.235	340	11.657	10.178	2.547	194	1.381	3.769	174
Avril	2.805	2.206	599	23.192	13.420	3.754	357	1.931	4.303	203
Mai	2.835	2.222	613	52.397	32.744	12.827	354	8.017	3.407	154
Juin	1.634	1.246	388	27.076	15.601	5.895	320	2.986	3.915	179
Juillet	559	448	111	11.744	7.803	2.461	91	1.512	4.131	191
Août	188	142	46	1.502	970	270	21	114	3.241	139
Septembre ...	315	236	79	2.187	1.820	374	28	154	3.863	175
Octobre	537	418	119	11.465	5.144	1.765	254	1.069	3.828	178
Novembre	338	267	71	13.069	5.536	1.815	215	1.067	3.489	158

¹ En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes² Déduction faite des doubles emplois.³ Au 31 décembre.II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE 31
ET DE RETRAITEDépôts sur livrets des particuliers
à la Caisse d'Épargne¹ (épargne pure)
(millions de francs)

Périodes	Ver-sements	Rembour-sements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période
1955 Moyenne mens. ...	1.135	1.015	120	52.354 ²
1956 Moyenne mens. ...	1.210	1.025	185	56.132 ²
1956 Décembre	1.220	1.220	—	56.132 ²
1957 Janvier	1.896	936	962	57.094
Février	1.407	990	417	57.511
Mars	1.265	1.170	95	57.606
Avril	1.291	1.356	— 65	57.541
Mai	1.435	1.240	195	57.736
Juin	1.258	1.224	34	57.770
Juillet	1.668	1.205	463	58.233
Août	1.447	1.103	344	58.577
Septembre	1.273	1.132	141	58.718
Octobre	1.276	1.471	— 195	58.523
Novembre	1.149	1.218	— 69	58.454
Décembre	p 1.414	1.411	3	60.137 ²
1958 Janvier	p 1.886	1.207	679	60.816
Février	p 1.339	1.090	249	61.065

¹ Y compris les livrets des prisonniers de guerre. Nombre de livrets au 31 décembre 1955 : 6.557.757 et au 31 décembre 1956 : 6.597.866.² Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.III. — INDICE DES REMUNÉRATIONS 32
HORAIRES BRUTES DES OUVRIERS

Base 1953 = 100

Méthode d'établissement et conditions d'utilisation :
voir Bulletin de novembre 1957, page 413

Périodes	Gain moyen brut par heure prestée (hommes + femmes)	Salaire horaire type	
		ouvrier qualifié ¹	ouvrier non qualifié ¹
1953 Septembre	99,5	99,9	99,9
Décembre	101,1	100,5	100,5
1954 Mars	100,8	101,4	100,7
Juin	102,9	102,2	102,0
Septembre	102,8	102,8	102,7
Décembre	104,1	103,5	103,6
1955 Mars	104,0	103,8	104,8
Juin	105,4	104,9	105,2
Septembre	105,4	105,4	105,7
Décembre	107,5	106,3	107,1
1956 Mars	109,4	109,4	110,1
Juin	113,7	113,3	113,9
Septembre	115,2	115,2	115,5
Décembre	119,4	118,3	118,1
1957 Mars	121,8	121,9	122,3
Juin	125,2	124,2	124,5
Septembre	124,7	125,2	124,8
Décembre	p 129,0	128,2	128,0

¹ Non compris les ouvriers du transport.

MOUVEMENT DES AFFAIRES

I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

35

Mouvement du débit

Périodes	Nombre de chambres à fin de période	Bruxelles										Province		Bruxelles et province	
		Argent à 1. 5 et 10 jours ¹		Titres effets publics et coupons		Virem. chèques prom., quitt., etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs
		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs				
1956 Moyenne	38	2,3	127,2	1,6	10,0	206,4	94,5	3,2	5,6	213,5	237,3	222,5	63,3	436,0	300,6
1957 Moyenne	38	2,1	119,4	1,7	10,3	227,0	111,4	3,2	5,5	234,0	246,6	238,8	66,3	472,8	312,9
1956 Décembre	38	2,2	146,6	2,0	10,2	220,0	108,0	3,4	5,7	227,6	270,5	241,9	73,2	469,4	343,6
1957 Janvier	38	2,3	146,4	1,8	13,3	231,9	115,1	3,6	5,9	239,6	280,7	244,1	70,8	483,7	351,5
Février	38	2,2	110,3	1,4	8,2	213,6	97,7	2,9	4,7	220,1	220,9	222,8	62,3	442,9	283,1
Mars	38	2,3	132,3	1,6	12,0	227,6	109,4	3,9	5,6	235,4	259,3	234,0	68,6	469,4	328,0
Avril	38	2,0	124,9	1,8	15,1	230,2	109,8	2,9	4,8	236,9	254,6	247,7	71,3	484,6	325,9
Mai	38	2,1	128,1	1,9	7,7	233,2	118,1	3,2	4,8	245,4	258,7	248,7	69,6	494,1	328,3
Juin	38	2,1	115,6	1,7	8,1	214,5	105,9	2,9	4,8	221,2	234,4	224,6	63,7	445,9	298,1
Juillet	38	2,1	121,6	2,2	10,9	238,2	122,5	3,2	5,8	245,7	260,8	253,6	67,1	499,3	327,9
Août	38	2,1	101,7	1,6	7,7	213,4	111,8	3,3	6,3	220,4	227,5	229,3	63,2	449,6	290,7
Septembre	38	2,0	91,5	1,5	7,2	213,1	107,4	3,4	6,2	220,0	212,3	230,3	60,4	450,3	272,7
Octobre	38	2,2	122,4	1,8	12,1	239,4	115,0	3,4	5,9	246,8	255,4	252,3	67,5	499,2	322,9
Novembre	38	1,8	100,6	1,3	7,3	219,0	107,4	2,9	5,0	225,0	220,3	231,6	60,7	456,7	281,0
Décembre	38	2,1	138,1	1,6	13,9	244,3	116,8	3,2	5,6	251,2	274,4	247,0	70,5	498,2	344,8
1958 Janvier	38	2,2	128,9	2,2	18,5	241,8	115,8	3,2	5,5	249,4	268,7	248,4	67,6	497,8	336,3
Février	38	2,2	106,8	1,3	11,5	219,5	112,0	2,9	5,6	225,9	235,9	222,7	54,4	448,6	290,3

¹ N compris les remboursements des capitaux prêtés la veille au jour le jour, ou précédemment à 5 et 10 jours.

II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

36

(milliards de francs)

Périodes	Milliers de comptes à fin de période	Avoir global * (moyenne journalière)	Avoirs des particuliers *	Crédit		Débit		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation ²
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1956 Moyenne	742 ¹	29,8	22,2	32,7	81,9	32,7	81,9	229,3	91	3,91
1957 Moyenne	765 ¹	30,4	22,4	36,0	89,1	36,0	89,1	250,2	91	4,15
1956 Décembre	742	29,5	22,0	35,3	85,2	32,4	85,2	238,2	91	4,09
1957 Janvier	744	31,5	22,4	40,2	103,5	42,2	103,5	289,5	91	4,55
Février	746	29,5	22,3	31,6	80,4	32,2	80,4	224,7	92	4,08
Mars	747	29,2	21,9	33,5	83,8	32,3	83,8	233,5	92	3,92
Avril	748	30,0	22,7	35,7	87,8	36,3	87,8	247,6	91	4,24
Mai	749	30,4	22,8	35,1	87,2	34,5	87,2	244,0	92	4,10
Juin	751	31,9	23,3	36,0	86,1	33,8	86,1	242,1	90	4,01
Juillet	752	33,7	22,9	40,1	99,3	43,1	99,3	281,8	91	3,99
Août	754	29,9	22,2	35,2	85,8	36,6	85,8	243,4	91	4,01
Septembre	758	28,9	21,7	32,6	78,2	30,9	78,2	219,8	91	3,85
Octobre	761	30,1	22,1	36,4	92,2	37,5	92,2	258,4	91	4,07
Novembre	763	29,0	22,3	34,7	88,7	35,0	88,7	247,2	92	4,53
Décembre	765	30,5	22,7	40,6	96,3	37,5	96,3	270,7	92	4,47
1958 Janvier	767	32,0	22,7	40,6	102,2	41,4	102,2	286,3	92	4,40
Février	769	31,1	22,9	34,4	86,3	35,3	86,3	242,3	92	4,21

¹ Au 31 décembre.

² Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

* Ces avoirs comprennent : les avoirs libres et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

PRIX

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux						Produits chimiques			Peaux et cuirs
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Mine-rais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques	Engrais chimiques	
<i>Nombre de produits</i>	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1956 Moyenne	430	391	444	385	455	568	486	297	466	454	320	341	270	326
1957 Moyenne	441	399	449	365	482	654	517	319	468	464	330	354	274	328
1956 Décembre	439	394	454	399	482	612	518	335	482	458	321	341	274	325
1957 Janvier	440	391	451	390	492	624	518	348	501	458	323	342	278	326
Février	440	380	442	386	490	624	518	348	496	454	333	353	284	325
Mars	441	393	430	377	489	624	518	348	494	454	334	354	287	328
Avril	443	403	430	369	496	661	520	340	494	455	337	358	286	329
Mai	442	390	449	357	491	661	520	338	474	464	329	356	266	328
Juin	441	384	459	350	479	661	520	301	466	465	329	356	268	330
Juillet	442	407	452	357	479	661	520	307	461	464	327	356	263	324
Août	439	404	436	359	478	661	520	301	463	465	327	355	264	329
Septembre	438	399	441	357	476	661	522	301	453	464	328	355	267	329
Octobre	439	405	456	355	475	661	510	301	451	476	329	355	269	329
Novembre	439	406	468	360	472	673	510	301	437	475	331	355	275	328
Décembre	441	431	472	365	469	673	510	300	427	475	331	353	278	327
1958 Janvier	437	410	483	360	467	673	510	297	421	475	332	353	283	331
Février	431	378	479	355	460	673	510	290	408	469	333	353	285	329

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE (suite)

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles						Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques			
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute	Fibres artificielles		Indice général du groupe	Sidérurgie	Fabr. métalliques	Non ferreux
<i>Nombre de produits</i>	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1956 Moyenne	330	675	501	368	416	302	461	437	236	478	489	568	429	533
1957 Moyenne	303	660	511	377	457	300	472	409	242	500	501	607	452	458
1956 Décembre	373	673	496	380	452	310	453	488	236	479	497	586	439	515
1957 Janvier	317	673	495	380	453	307	465	462	236	479	505	612	440	513
Février	301	667	514	379	462	304	472	422	237	484	509	614	451	493
Mars	321	664	514	381	475	304	472	413	238	490	509	613	451	493
Avril	316	661	517	380	484	299	472	403	236	497	509	612	451	496
Mai	312	658	517	383	489	298	471	438	236	502	505	608	452	477
Juin	320	659	516	381	476	296	471	439	239	505	503	608	452	467
Juillet	320	656	514	382	469	307	471	426	238	506	502	608	452	456
Août	312	656	514	376	460	296	472	410	238	506	501	608	453	451
Septembre	290	657	512	373	455	294	471	379	248	508	497	606	452	433
Octobre	285	657	511	371	439	295	472	376	251	507	495	603	454	422
Novembre	268	657	511	369	421	300	474	376	252	507	492	597	455	412
Décembre	286	657	498	365	406	296	476	376	252	507	491	597	456	402
1958 Janvier	266	648	491	357	399	289	471	341	252	514	488	588	454	403
Février	271	648	491	353	403	285	463	326	249	514	486	588	457	385

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE **45**²
ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1953 = 100

Périodes	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Etats-Unis (Department of Labor, Bureau Labor Statistics)	France (Statistique générale de la France)	Pays-Bas (Centraal Bureau voor de Statistiek)	Royaume-Uni (Board of Trade)		Suède (Administration du Commerce)	Suisse (Office fédéral de l'industrie, des Arts et Métiers et du Travail)	Allemagne occidentale (Statistisches Bundesamt)
					Matières de base 1	Produits manufacturés 2			
1956 Moyenne	103	104	102	104	107	108	109	103	106
1957 Moyenne	106	107	108	107	p106	p112	109	105	108
1956 Décembre	106	106	104	107	111	110	110	106	108
1957 Janvier	106	106	105	108	111	110	110	105	107
Février	106	106	104	107	110	110	109	105	107
Mars	106	106	104	107	109	110	109	105	106
Avril	107	106	104	107	110	111	109	105	107
Mai	107	106	106	107	109	111	109	106	106
Juin	106	107	106	107	107	112	109	106	108
Juillet	107	107	107	108	106	112	109	105	109
Août	106	107	108	107	106	112	108	105	109
Septembre	106	107	109	107	104	113	108	105	108
Octobre	106	107	112	107	102	p113	107	105	109
Novembre	106	107	116	107	p100	p113	108	105	109
Décembre	106	108	119	107	p 99	p113	108	104	110
1958 Janvier	105	p108	p121	107	p 97	p113		103	p110
Février	104	p108	p120						p109

¹ Matières de base (à l'exclusion de combustibles) utilisées dans les industries manufacturières non alimentaires.

² Tous produits manufacturés autres que combustibles, produits alimentaires et tabac.

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL **46**
EN BELGIQUE

Base : moyenne 1953 = 100

Source : Ministère des Aff. Econom. (Service de l'Index).

Périodes	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services
1956 Moyenne	103,65	104,2	101,5	105,5
1957 Moyenne	106,93	107,0	104,5	111,7
1956 Décembre	105,45	106,2	102,7	108,5
1957 Janvier	105,88	106,3	103,5	109,1
Février	106,12	106,2	103,9	110,2
Mars	105,92	105,8	103,9	110,8
Avril	106,13	105,5	104,6	111,5
Mai	106,28	105,7	104,5	111,5
Juin	106,46	106,3	104,4	111,7
Juillet	107,32	107,6	104,4	112,0
Août	107,04	107,0	104,6	112,2
Septembre	107,54	107,8	104,7	112,7
Octobre	107,65	108,1	104,5	112,7
Novembre	108,31	108,7	105,2	112,9
Décembre	108,55	108,7	105,8	113,0
1958 Janvier	108,69	108,9	105,8	113,1
Février	108,31	108,1	105,9	113,6

PRODUCTION

50

I. — INDICE DE L'ACTIVITE ET DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base : moyenne 1953 = 100

Périodes	Indices de l'activité industrielle Source : Institut National de Statistique							Indices de la production industrielle Source : Inst. de Recherches Econ. et Sociales					
	Indice général	Indice des industries extractives	Indices des industries manufacturières				Indice général	dont					
			Ensemble	Sidé-rurgie	Fabri-cations métal-liqués	Fila-tures		Tissages	Com-bustible et énergie	Métal-lurgie	Fabri-cations métal-liqués	Fila-tures	Tissages
1956 Moyenne	113,6	99,2	117,6	141,0	109,3	114,1	121,0	122,9	104,3	136,5	135,2	114,6	115,3
1957 Moyenne p	113,7	97,9	118,1	134,1	108,2	118,5	124,0	122,6	103,4	131,4	134,5	120,8	119,6
1956 Octobre	126,6	108,2	131,7	154,7	121,5	127,1	139,7	127,5	105,8	142,7	139,8	120,4	125,0
Novembre	120,3	102,3	125,2	142,4	108,6	123,0	139,7	129,3	110,0	141,7	137,0	133,3	138,4
Décembre	113,8	94,9	119,0	139,9	109,8	118,0	125,7	122,7	105,6	136,4	132,4	120,0	124,5
1957 Janvier	118,0	96,7	123,8	151,9	116,3	129,7	137,1	122,7	100,2	143,2	133,0	127,2	126,9
Février	112,3	94,9	118,0	140,2	110,4	121,9	130,9	128,0	108,6	142,2	149,6	129,5	132,2
Mars	120,6	102,2	125,6	151,3	115,0	131,3	133,1	129,1	109,9	142,9	143,8	128,3	127,4
Avril	119,2	100,4	124,3	144,9	116,0	123,7	133,1	131,4	104,3	142,0	149,6	126,2	130,1
Mai	122,1	102,7	127,5	146,0	116,9	132,5	136,2	132,0	106,4	142,3	146,5	135,9	131,9
Juin	109,9	97,1	113,4	118,4	104,3	120,8	119,4	121,3	98,7	119,8	135,2	128,4	122,4
Juillet	88,8	83,7	90,3	59,3	68,6	96,7	107,2	91,5	85,2	62,9	92,9	96,0	100,8
Août p	108,8	97,0	112,0	137,9	100,1	110,3	102,7	117,2	98,2	132,5	125,9	110,4	98,5
Septembre p	114,3	90,1	121,0	142,4	113,1	116,1	121,4	125,3	99,0	140,6	138,6	121,4	119,9
Octobre p	125,1	108,0	129,9	148,5	118,2	123,8	137,4	126,3	108,7	139,6	136,6	119,3	121,6
Novembre p	114,4	101,9	117,8	134,2	107,6	109,1	116,6	124,8	109,1	136,0	135,8	118,3	115,6
Décembre p	111,2	100,5	114,1	134,7	111,8	105,9	112,7	121,1	112,3	132,8	132,6	108,8	107,4

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines).

Périodes	Mines de houille									
	Nombre moyen d'ouvriers présents (milliers)		Production par bassin (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de période (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surf.	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Total		
1936-1938 Moyenne	87	125	408	353	640	451	541	2.425 ¹	24,0	1.502
1956 Moyenne	89	121	332	300	581	378	872	2.463	23,5	179
1957 Moyenne	91	124	334	289	580	360	861	2.424	23,3	1.413
1956 Décembre	88	120	302	296	565	372	820	2.355	22,7	179
1957 Janvier	87	119	325	297	588	377	830	2.417	23,7	210
Février	90	122	333	296	583	361	820	2.393	22,6	209
Mars	90	124	349	303	606	382	897	2.537	23,9	218
Avril	89	121	334	303	615	377	840	2.469	23,3	232
Mai	90	122	347	318	599	383	890	2.537	23,7	257
Juin	91	125	342	291	574	344	833	2.384	22,7	334
Juillet	87	122	263	222	442	282	852	2.061	20,8	483
Août	86	118	333	286	542	356	867	2.384	24,2	548
Septembre	85	119	309	267	539	325	749	2.189	22,4	603
Octobre	89	121	357	302	642	389	970	2.659	26,3	873
Novembre	99	133	370	302	604	366	893	2.535	23,0	1.152
Décembre	93	132	341	284	620	381	891	2.517	23,0	1.413
1958 Janvier	p		353	326	639	388	958	2.664		1.946
Février	p		331	277	578	348	882	2.416		2.563

¹ Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

Sources : Ministères des Affaires économiques (Direction générale des Mines et Institut National de Statistique) — Ministère des Finances (Accises).

Périodes	Cokes		Agglomérés		Pétroles bruts mise en œuvre (milliers de kilolitres)	Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	Production métallurgique (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers			Ponte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne	495	3.831	142	855	—	37	261	253	202
1956 Moyenne	606	4.621	152	589	522	50	480	532	397
1957 Moyenne	596	4.745	152	589	519	51	p 466	p 523	p 371
1956 Novembre	608	4.732	171	599	425	50	481	536	403
Décembre	631	4.738	159	601	418	50	483	540	389
1957 Janvier	628	4.672	173	604	379	51	503	577	430
Février	577	4.699	173	612	326	51	461	521	401
Mars	638	4.688	172	614	422	51	508	579	425
Avril	618	4.707	153	588	445	51	498	557	404
Mai	635	4.726	144	569	524	51	507	565	405
Juin	550	4.705	141	563	438	50	414	459	328
Juillet	463	4.606	115	595	411	50	244	242	153
Août	608	4.696	150	575	654	50	486	547	377
Septembre	599	4.841	147	592	628	50	494	557	393
Octobre	622	4.840	169	585	576	51	511	597	405
Novembre	600	4.873	151	599	693	51	476	532	366
Décembre	617	4.881	135	571	738	51	p 486	p 541	p 363
1958 Janvier					607				

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Production de fils (tonnes)							Production de rayonne (tonnes)	Production de tissus écrus tombés de métiers (pour compte propre, services publics et ordres à façon) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine			Lin	Jute 1	Coton	Laine 2	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée						
1956 Moyenne .	763	6.374	171	7.602	476	2.219	1.559	2.731	601	3.221	6.636	2.574	687
1957 Moyenne .	882	5.759	167	7.912	456	2.325	1.602	2.888	628	2.929	7.049	2.498	787
1956 Novembre .	795	6.255	158	8.923	529	2.585	1.692	2.999	691	3.362	8.092	2.811	833
1956 Décembre .	860	6.288	138	7.601	476	2.369	1.671	2.949	625	3.281	7.426	2.419	787
1957 Janvier ...	851	6.911	216	8.763	568	2.533	1.717	3.130	681	3.218	7.726	2.841	813
Février ...	839	6.199	192	8.150	504	2.458	1.693	2.807	656	3.002	7.444	2.660	813
Mars	994	6.485	227	8.647	496	2.629	1.721	3.189	735	3.184	7.687	2.673	832
Avril	960	5.825	208	7.846	499	2.514	1.766	3.097	669	2.689	7.317	2.783	865
Mai	871	6.094	169	9.082	507	2.635	1.901	3.106	679	2.549	7.573	2.860	862
Juin	902	5.271	182	7.987	455	2.436	1.746	2.973	623	2.467	6.695	2.456	760
Juillet	707	4.750	154	6.430	379	1.702	1.517	2.306	582	2.637	6.074	2.144	674
Août	772	4.548	137	7.403	320	2.348	1.550	2.765	490	2.592	5.871	2.065	641
Septembre .	954	5.586	145	7.921	439	2.338	1.345	2.658	622	3.036	6.853	2.437	776
Octobre ...	918	5.847	131	8.336	480	2.538	1.586	2.865	632	3.324	7.932	2.729	886
Novembre .	900	5.564	121	7.362	410	2.013	1.375	2.839	584	3.208	6.766	2.238	763
Décembre .	918	6.028	126	7.020	413	1.757	1.312	2.926	579	3.244	6.652	2.084	764
1958 Janvier ...								2.719					

1 Y compris les tapis en jute.

2 Y compris couvertures et tapis en laine.

IV. — PRODUITS DIVERS

Sources : Institut National de Statistique et Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Ciment	Chaux	Calcaires	Ammoniaque de synthèse et dérivés			Engrais composés	Papier		Briques		Sucres				Braseries 4	Distilleries (milliers d'hectolitres)	Allumettes (millions de tiges)	Pêche Vente de poisson 5		
				Azote primaire	Azote dans les engrais finis			Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement	Production		Stocks (sucres bruts et raf.) 3	Déclarations en consomm.				Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)	
					Production	sucres raffinés						sucre brut	sucres raffinés								
1936-1938 Moy. .	250 ¹	117 ²	154 ²				15,5 ¹														
1956 Moyenne .	389	154	184	19,6	18,9	13,3	23,8	4,3	176	10,8			25,8	16,2	182	23,6	13,1	22,0	4.934	3,7	36,0
1957 Moyenne .	392	p159	p187	19,5	17,2	13,1	27,7	4,3	p187	p14,1			30,1	15,4	251	20,5	13,8	19,1	5.045		
1956 Novembre .	376	162	229	18,8	17,6	15,3	24,8	4,5	192	14,0			151,8	28,1	48	40,6	13,0	20,4	5.085	3,4	32,7
1956 Décembre .	365	158	147	17,0	15,1	15,7	23,5	4,1	158	13,1			49,0	22,7	182	30,5	12,1	27,1	5.324	3,3	40,7
1957 Janvier ...	317	166	155	17,3	13,4	16,8	28,1	4,6	128	13,1			2,9	16,5	160	23,9	11,4	17,3	5.552	3,7	42,4
Février ...	347	153	125	15,6	13,6	15,5	27,2	4,3	90	10,7			—	14,2	142	17,5	12,6	16,1	5.157	3,8	36,5
Mars	441	171	172	19,2	15,8	20,2	30,1	4,8	91	11,3			1,0	14,0	129	20,6	16,1	25,7	5.196	4,9	42,8
Avril	438	166	195	20,5	18,3	15,2	30,0	4,8	165	13,7			0,9	13,7	124	14,6	14,0	22,6	5.522	4,3	43,7
Mai	478	158	188	21,1	18,8	8,0	29,6	4,5	243	15,9			—	11,6	106	16,2	15,8	14,4	5.389	3,2	32,2
Juin	427	140	249	18,2	16,3	8,1	27,7	4,4	229	14,8			—	10,0	78	21,3	15,8	13,5	4.749	2,8	25,9
Juillet	393	121	185	16,2	14,6	8,5	22,6	3,2	256	17,4			—	11,6	50	24,6	16,9	16,9	4.537	3,4	27,7
Août	436	160	197	22,2	19,8	12,8	26,2	4,0	229	15,5			—	8,7	30	20,4	15,2	12,1	4.162	2,9	26,0
Septembre .	406	168	183	20,1	18,0	13,6	28,2	4,3	234	14,8			0,4	11,2	12	20,4	12,7	21,8	4.465	3,8	34,8
Octobre ...	403	170	210	21,7	19,8	11,4	30,4	4,4	238	15,9			146,2	26,4	113	25,6	11,7	21,4	5.312	4,2	39,1
Novembre .	351	182	200	20,4	18,5	11,6	26,5	4,2	190	12,8			175,1	28,9	245	22,5	12,1	22,9	5.020	3,0	32,0
Décembre .	268	p149	p189	21,3	19,6	15,2	25,7	4,0	p150	p13,0			34,1	17,3	251	18,2	11,6	24,1	5.481		
1958 Janvier ...	262						p29,3	p4,5					5,8	15,1	234	21,0	12,0	16,8	5.429		

1 Moyenne 1938.

2 Moyenne 1937-1938-1939.

3 Fin de période.

4 Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substances sucrées). Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

5 Vente aux minques d'Ostende, Nieuport, Zeebrugge et Blankenberge; en 1936-1937-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement. Non compris les harengs, esprots et crevettes.

V. — ENERGIE ELECTRIQUE *
(millions de kWh)

58

Source : Ministère des Affaires économiques — Direction Energie Electrique.

Périodes	Production 1				Importations (5)	Exportations (6)	Solde importation exportation (7) = (5) - (6)	Total énergie absorbée par les réseaux (8) = (4) + (7)
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto- producteurs industriels 2 (3)	Total pour la Belgique (4) = (1) + (2) + (3)				
	Régies communales (1)	Sociétés privées (2)						
1936-1938 Moyenne	20,4	190	228	438	5,5	2,2	3,3	441
1956 Moyenne	36,1	508	443	987	28,9	22,3	6,6	994
1957 Moyenne	36,3	560	455	1.051	24,9	32,9	— 8,0	1.043
1956 Octobre	40,8	566	484	1.091	30,8	38,6	— 7,8	1.083
Novembre	40,7	567	477	1.085	29,5	44,2	— 14,7	1.070
Décembre	44,2	583	480	1.107	26,1	44,4	— 18,3	1.088
1957 Janvier	45,5	617	r487	r1.150	27,0	50,8	— 23,8	r1.126
Février	39,9	543	r447	r1.030	32,5	51,0	— 18,5	r1.012
Mars	42,3	554	r467	r1.063	28,6	16,8	11,8	r1.075
Avril	34,6	531	450	1.016	22,7	11,2	11,5	r1.028
Mai	32,0	538	465	1.035	19,0	16,4	2,6	1.038
Juin	27,7	484	395	907	40,7	10,3	30,4	937
Juillet	23,7	460	339	822	34,7	15,8	18,9	841
Août	29,8	520	430	980	34,7	8,7	26,0	1.006
Septembre	35,6	561	432	1.029	18,9	16,6	2,3	1.032
Octobre	40,5	619	512	1.172	18,1	43,7	— 25,6	1.147
Novembre	39,7	627	496	1.163	11,6	71,2	— 59,6	1.104
Décembre	44,2	665	532	1.241	10,4	82,7	— 72,3	1.169

* Nombre de centrales en activité au début de l'année 1955 : 213; au début de l'année 1956 : 196; au début de l'année 1957 : 192.

1 Production nette des centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

2 Jusqu'en décembre 1955 : production brute.

r : Chiffres rectifiés.

VI. — GAZ
(Production, Importation et Exportation) 1
(millions de mètres cubes)

59

Source : Ministère des Affaires économiques (Administration de l'Industrie).

Périodes	Production					Importations (6)	Exportations (7)	Solde importation exportation (8) = (6) - (7)	Total de gaz disponible en Belgique (9) = (5) + (8)
	des usines à gaz (1)	des cokeries		des charbon- nages (4)	total (5) = (1) + (2) + (4)				
		total (2)	dont production destinée aux fournitures industrielles directes (3)						
1956 Moyenne	0,38	171,18	98,73	15,33	187	0,40	5,76	-5,36	182
1957 Moyenne	0,26	167,45	97,38	17,31	185	0,61	6,12	-5,51	180
1956 Octobre	0,28	175,38	102,75	14,83	190	0,38	5,92	-5,54	185
Novembre	0,25	173,52	100,74	17,75	192	0,37	6,20	-5,83	186
Décembre	0,25	175,51	99,46	15,96	192	0,38	6,68	-6,30	185
1957 Janvier	0,25	183,75	101,81	18,28	202	0,44	7,46	-7,02	195
Février	0,22	162,87	92,70	16,55	180	0,35	6,52	-6,17	173
Mars	0,25	176,19	101,81	16,74	193	0,40	6,75	-6,35	187
Avril	0,23	172,81	103,46	17,89	191	0,38	6,16	-5,77	185
Mai	0,29	178,03	105,23	16,30	195	0,37	6,04	-5,67	189
Juin	0,28	148,86	85,16	15,73	165	0,45	5,62	-5,17	160
Juillet	0,28	118,77	66,11	15,59	135	0,74	4,54	-3,80	131
Août	0,30	168,70	100,88	15,15	184	0,83	3,36	-2,53	182
Septembre	0,27	169,17	100,12	17,23	187	0,78	5,92	-5,14	182
Octobre	0,26	177,36	107,56	18,80	196	0,82	6,43	-5,61	191
Novembre	0,21	170,98	99,94	18,76	190	0,84	6,79	-5,95	184
Décembre	0,24	181,92	103,78	20,65	203	0,92	7,80	-6,88	196

1 Pour les conditions d'utilisation de cette statistique cfr. Bulletin de décembre 1957, p. 528.

CONSOMMATION *

I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100

65²

Source : Institut National de Statistique.

Mois		Grands magasins à rayons multiples																					
		Indice général	Alimentation				Habillement				Ameublement			Ménage			Tabacs	Librairie-Papeterie			Parf.		
			Périssable	Non périssable	Restaurant	Total	Aunages	Dessus hommes	Dessus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapell.	Total 1	Textiles	Meubles, lustreerie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie	Total	Toilette	Jeux, Jouets, sports, voyage
1957	Janvier ...	117	131	114	138	126	104	103	91	144	115	144	107	127	112	207	128	120	113	115	114	104	40
	Février ...	105	128	116	124	124	93	67	68	96	84	109	122	115	117	184	129	107	95	96	96	99	45
	Mars	122	137	125	143	134	132	134	109	119	114	127	139	132	126	181	135	118	105	102	102	112	67
	Avril	130	136	135	145	136	120	183	135	139	133	128	138	132	125	174	133	121	120	105	107	118	97
	Mai	127	131	123	140	129	113	150	127	136	127	117	144	130	129	188	139	115	108	105	106	119	92
	Juin	124	117	108	121	114	117	167	137	174	141	100	133	115	113	163	122	128	91	89	89	120	117
	Juillet	134	111	109	146	114	124	181	142	192	150	122	140	130	130	233	148	136	121	98	101	141	146
	Août	121	122	118	143	123	74	120	95	124	104	112	129	120	134	191	143	133	116	209	195	125	93
	Septembre ...	117	121	116	130	120	93	122	105	112	106	114	139	126	121	226	139	122	115	182	172	99	56
	Octobre ...	127	136	132	138	135	104	166	135	134	129	111	127	118	105	250	130	140	122	112	113	106	104
	Novembre ...	157	144	159	159	150	115	169	119	158	141	115	129	122	116	267	142	155	270	157	174	116	433
	Décembre ...	173	166	192	175	175	94	150	120	192	160	112	128	119	153	324	181	288	320	233	246	163	254
1958	Janvier ...	129	141	137	141	140	112	111	91	164	124	146	124	136	118	281	146	137	119	121	121	108	55

* Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans, patrons; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.
* Pour la consommation de sucre, voir tableau 562.

65³

Mois	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement			Coopératives										Magasins à succursales		Gros-sistes	Entreprises à succursales		
	Hommes	Dames	Sous-vêtements accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habillement	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie papeterie	Parfumerie, articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	Alimentation générale	Alimentation	
1956	Décembre	132	97	141	140	112	150	136	105	107	135	116	164	129	131	138	124	164	152
1957	Janvier	114	96	134	128	102	136	123	163	98	96	61	102	98	138	p103	86	p126	119
	Février	73	49	60	112	97	116	117	119	104	103	69	104	96	109	95	89	p106	113
	Mars	138	106	85	121	109	125	120	156	105	94	80	107	121	114	100	92	p115	119
	Avril	182	145	124	119	107	123	116	176	100	109	92	120	120	112	112	134	p127	117
	Mai	157	125	106	123	107	126	119	135	101	93	111	127	119	143	115	142	p128	119
	Juin	137	104	130	123	104	124	107	113	94	117	130	118	122	180	146	131	p124	118
	Juillet	119	93	157	121	103	126	95	188	92	95	150	127	140	142	140	100	p134	119
	Août	83	64	61	124	109	131	93	147	101	119	147	128	123	143	87	103	p134	119
	Septembre ...	101	98	78	123	103	128	104	172	125	98	193	92	105	142	92	95	p131	123
	Octobre	138	147	100	138	111	146	121	145	137	157	154	135	110	144	114	p 99	p147	129
	Novembre	133	102	95	126	105	133	118	179	122	112	152	128	116	110	113	p107	p132	132
	Décembre	122	p 90	128											128	p132	p170	p151	

II. — CONSOMMATION DE TABAC 66

(Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher
	(millions de pièces)			(tonnes)
1936-1938 Moy. .	16,2	49,4	430	1.097
1956 Moyenne .	14,4	47,9	740	770
1957 Moyenne .	15,8	49,7	822	755
1957				
Février ...	14,2	41,8	741	652
Mars	12,3	35,1	724	698
Avril	13,7	43,9	833	710
Mai	15,2	44,7	904	803
Juin	16,0	56,8	968	826
Juillet	15,1	43,6	856	715
Août	15,8	55,3	827	718
Septembre ...	18,6	55,1	847	776
Octobre ...	19,7	55,5	1.052	1.007
Novembre .	18,0	64,0	763	710
Décembre .	15,7	58,2	571	655
1958				
Janvier ...	14,3	31,9	898	779
Février ...	11,7	26,0	706	611

III. — ABATTAGES DANS LES 67

12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

Périodes	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
	(milliers de têtes)				
1936-1938 Moy. .	16,5	0,7	12,2	26,7	6,5
1956 Moyenne .	19,1	3,5	9,5	33,9	5,1
1957 Moyenne .	18,8	2,6	8,8	33,7	4,7
1956					
Décembre .	19,0	2,9	8,0	34,8	8,2
1957					
Janvier ...	18,0	2,2	8,1	32,3	8,3
Février ...	18,3	2,8	7,7	32,2	5,4
Mars	17,5	2,8	10,2	30,7	5,0
Avril	18,9	2,7	9,0	35,3	3,5
Mai	20,0	2,7	10,5	36,7	3,0
Juin	16,4	2,2	9,5	33,3	1,8
Juillet	19,5	2,1	10,5	37,1	1,7
Août	16,9	2,2	8,1	31,2	1,7
Septembre .	19,2	2,4	8,0	33,7	3,1
Octobre ...	22,0	2,7	9,1	36,6	5,9
Novembre .	19,3	2,7	7,3	31,4	7,9
Décembre .	19,3	3,4	7,8	33,9	8,6

TRANSPORTS

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

70¹

c) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

Périodes	Recettes				Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploitation
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses ²	Total			
1938 Moyenne ¹	74	147	5	226	239	- 13	106
1955 Moyenne	319	604	111	1.034	996	38	96
1956 Moyenne	334	628	135	1.097	1.053	44	96
1956 Septembre	345	613	130	1.088	1.028	60	94
Octobre	326	703	136	1.165	1.081	84	93
Novembre	302	684	131	1.117	1.056	61	95
Décembre	359	610	144	1.113	1.079	34	97
1957 Janvier	330	657	104	1.091	1.071	20	99
Février	288	619	91	998	1.021	- 23	102
Mars	334	662	95	1.091	1.061	30	97
Avril	337	637	91	1.065	1.044	21	98
Mai	331	646	91	1.068	1.057	11	99
Juin	340	594	113	1.047	1.021	26	97
Juillet	402	506	98	1.006	1.050	- 44	104
Août	393	600	91	1.084	1.059	25	98
Septembre	362	591	89	1.042	1.057	- 15	101
Octobre	324	647	96	1.067	1.066	1	100
Novembre	320	601	90	1.011	1.072	- 61	106

¹ Y compris le Nord-Belge.

² Y compris les subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

b) Nombre de wagons fournis à l'industrie¹

c) Statistique du trafic

1° Trafic général

70²

Périodes	A	B	C	A + C	Voyageurs		Wagons complets ²				
					Nombre	Voyageurs km.	Tonnes transp.	Tonnes-km.			Total
								Service interne belge	Service international	Transit	
(milliers)				(millions)	(milliers)	(millions)					
1938 Moyenne ³	389	115	91	480	16,8	535	6.169	186	154	88	428
1955 Moyenne	279	100	67	346	19,4	654	5.745	175	261	111	547
1956 Moyenne	279	93	68	347	20,4	694	5.874	184	264	129	577
1956 Septembre	274	83	65	339	20,0	671	5.647	180	254	115	549
Octobre	316	102	72	388	21,2	700	6.655	220	282	138	640
Novembre	295	100	73	368	21,6	713	6.316	202	266	138	606
Décembre	272	96	78	350	21,9	733	6.028	179	274	151	604
1957 Janvier	266	96	75	341	p22,2	p725	5.908	168	272	166	606
Février	254	95	70	324	p20,5	p664	5.530	168	257	137	562
Mars	277	98	77	354	p21,2	p697	6.026	183	275	141	599
Avril	273	95	69	342	p21,0	p713	5.813	177	259	132	568
Mai	277	95	74	351	p21,7	p737	5.975	184	275	127	586
Juin	254	86	67	321	p20,0	p694	5.340	164	241	126	531
Juillet	208	68	62	270	p18,6	p723	4.169	126	175	123	424
Août	266	88	65	331	p20,0	p754	5.536	167	253	115	535
Septembre	256	82	62	318	p20,6	p695	5.403	168	259	105	527
Octobre	290	90	68	358	p21,5	p707	6.077	189	279	110	577
Novembre	260	85	66	326	p22,1	p722	5.693	172	260	111	543

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

¹ Wagons chemins de fer et particuliers.

² Depuis janvier 1950, y compris les transports militaires.

³ Y compris le Nord-Belge, sauf en ce qui concerne les tonnes-km.

c) Statistique du trafic

2° Transport des principales grosses marchandises

A. — Ensemble du trafic ¹

Périodes	Tonnes km.	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers
	(millions)										
1955 Moyenne	547	5.745	185	2.425	79	946	792	1.011	27	259	21
1956 Moyenne	577	5.874	181	2.306	83	980	918	1.016	25	298	67
1956 Septembre ...	549	5.647	97	2.076	74	994	888	1.137	55	265	61
Octobre	640	6.655	391	2.510	87	1.084	1.030	1.136	30	318	69
Novembre	606	6.316	503	2.538	92	932	894	974	17	301	65
Décembre	604	6.028	269	2.371	98	1.037	992	864	24	308	65
1957 Janvier	606	5.908	123	2.461	98	1.006	996	793	25	341	65
Février	562	5.530	107	2.355	78	919	951	738	22	296	64
Mars	599	6.026	130	2.494	76	999	1.011	917	27	298	74
Avril	568	5.813	106	2.392	71	969	1.013	931	25	231	75
Mai	586	5.975	89	2.418	69	1.059	953	1.016	27	264	80
Juin	531	5.340	75	2.159	63	940	837	902	23	271	70
Juillet	424	4.169	82	1.795	55	546	571	814	16	216	74
Août	535	5.536	84	2.229	63	1.037	817	949	19	277	61
Septembre ...	527	5.403	80	2.089	68	1.035	843	914	25	283	66
Octobre	577	6.077	412	2.263	80	1.082	915	950	17	290	68
Novembre	543	5.693	455	2.183	74	1.018	783	783	16	262	62

¹ Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

B. — Service interne belge ¹

Périodes	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers	II Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux T.-km. transportés (milliers)
1955 Moyenne	3.028	95	1.596	29	180	307	688	8	122	3	1.201
1956 Moyenne	3.055	86	1.591	30	175	334	682	4	138	15	965
1956 Septembre ...	2.971	33	1.426	26	186	336	788	30	133	13	768
Octobre	3.595	272	1.753	31	206	383	772	7	156	15	1.734
Novembre	3.408	360	1.720	34	173	328	639	1	136	17	2.000
Décembre	3.024	126	1.650	33	183	341	549	2	128	12	1.135
1957 Janvier	2.874	26	1.665	36	148	360	494	1	129	15	556
Février	2.809	25	1.648	29	146	348	471	1	129	12	551
Mars	3.070	28	1.709	31	159	372	605	1	143	22	708
Avril	3.013	21	1.674	30	172	348	627	1	119	21	627
Mai	3.107	20	1.712	28	172	334	678	1	135	27	726
Juin	2.786	25	1.558	24	160	259	599	1	135	25	625
Juillet	2.109	30	1.181	16	94	145	497	1	119	26	504
Août	2.899	25	1.571	24	159	323	635	6	134	22	649
Septembre ...	2.802	27	1.463	25	159	342	620	10	135	21	666
Octobre	3.286	304	1.622	26	179	342	653	1	141	18	1.567
Novembre	3.052	320	1.548	24	147	276	577	1	142	17	1.735

¹ Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.
* Le chiffre pour décembre 1957 s'élève à 654.

III. — MOUVEMENT DES PORTS

71¹

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale					
	Entrées			Sorties			Entrées			Sorties		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²	Nombre de bateaux		Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²
chargés				sur lest	de					Capacité (milliers de m ³)		
1956 Moyenne	1.299	3.172	1.865	1.087	206	1.279	4.032	1.850	719	3.957	1.821	1.194
1957 Moyenne	1.325	3.296		1.116	204		4.109	1.925	753	4.014	1.890	1.167
1957 Février	1.295	2.900	1.535	1.081	172	1.400	3.733	1.779	742	3.723	1.748	1.054
Mars	1.408	3.231	1.673	1.198	211	1.253	4.145	1.937	833	4.012	1.839	1.106
Avril	1.296	3.193	1.847	1.108	185	1.241	4.121	1.918	807	4.036	1.911	1.135
Mai	1.321	3.306	1.728	1.134	191	1.403	4.159	1.929	751	4.023	1.897	1.178
Juin	1.213	3.158	1.743	1.032	192	1.187	3.819	1.756	670	3.709	1.715	1.087
Juillet	1.311	3.240	1.929	1.100	212	1.311	3.960	1.840	724	4.079	1.899	1.169
Août	1.321	3.425	1.969	1.114	206	1.014	4.324	2.013	749	4.057	1.910	1.261
Septembre	1.266	3.154	1.940	1.040	211	1.169	4.084	1.982	795	3.997	1.897	1.147
Octobre	1.385	3.589	1.752	1.175	229	1.190	4.220	2.029	794	4.322	2.102	1.321
Novembre	1.342	3.503		1.134	184		4.094	1.953	728	3.999	1.933	1.170
Décembre	1.367	3.560		1.122	205		4.276	2.011	690	4.012	1.893	1.157
1958 Janvier	1.310	3.432		1.155	188		4.338	2.076	724	4.265	2.026	1.277
Février	1.292	3.318		1.102	169		3.919	1.906	771	3.760	1.842	1.103

¹Trafic international. — ² Trafic international et intérieur.

b) Port de Gand

71²

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale	
	Entrées			Sorties			Marchandises ¹	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Entrées	Sorties
(milliers de tonnes métriques)								
1956 Moyenne	196	178	216	195	177	82	143	92
1957 Moyenne	213	171		213	171			
1957 Février	233	162	198	224	157	70	154	86
Mars	238	169	224	238	172	72	153	86
Avril	209	149	152	218	149	78	156	119
Mai	207	194	248	205	192	70	172	159
Juin	239	194	224	233	189	123	175	119
Juillet	217	189	275	214	186	74	198	106
Août	228	183	197	237	195	53	164	91
Septembre	191	180	208	191	172	86	141	80
Octobre	210	155	189	201	149	99	148	75
Novembre	186	151		191	149			
Décembre	192	160		189	159			
1958 Janvier	204	168		207	155			
Février	184	172		163	145			

¹ Trafic international.

IV. — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

72

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Bateaux chargés														
	Trafic intérieur					Trafic international					Trafic international				
	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Importations	Exportations	Transit
Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.					
1955 Moyenne ..	7.161	3.845	3.379	698	15.083	1.881	1.370	1.319	167	4.737	184,8	92,1	84,8	23,1	384,8
1956 Moyenne ..	7.348	3.713	3.230	578	14.869	1.930	1.372	1.218	139	4.659	186,0	89,5	79,2	19,7	374,4
1956 Août	7.730	4.401	3.710	582	16.423	2.023	1.591	1.362	147	5.123	194,6	104,8	89,0	22,2	410,6
Septembre ..	8.240	4.216	3.379	483	16.318	2.125	1.544	1.273	115	5.057	206,3	101,6	79,1	17,3	404,3
Octobre ...	8.434	4.368	3.725	516	17.043	2.185	1.605	1.391	126	5.307	210,7	107,8	87,9	17,6	424,0
Novembre ...	7.835	3.739	3.115	498	15.187	2.075	1.388	1.177	121	4.761	192,9	91,3	80,5	16,3	381,0
Décembre ...	7.635	3.748	3.070	572	15.025	2.026	1.454	1.172	136	4.788	194,5	93,9	74,7	18,1	381,2
1957 Janvier ...	5.867	3.149	2.647	470	12.133	1.897	1.393	1.097	117	4.504	184,3	87,5	70,6	17,2	359,6
Février ...	5.909	3.445	2.458	464	12.276	1.627	1.406	926	108	4.067	154,7	86,0	54,3	13,8	308,8
Mars	7.704	4.088	3.467	637	15.896	1.967	1.494	1.175	160	4.796	202,2	98,7	83,5	23,0	407,4
Avril	7.556	4.290	3.460	584	15.890	1.957	1.580	1.233	147	4.917	196,7	112,5	87,1	20,9	417,2
Mai	7.799	4.471	3.852	785	16.907	2.058	1.605	1.309	196	5.168	203,6	113,2	88,3	28,1	433,2
Juin	7.154	3.996	3.634	778	15.562	1.828	1.407	1.197	191	4.623	176,7	98,3	83,1	27,9	386,0
Juillet	6.548	4.032	3.157	845	14.582	1.705	1.446	1.097	212	4.460	168,7	97,6	76,3	32,1	374,7
Août						2.055	1.373	1.125	173	4.726					

**COMMERCE EXTERIEUR
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

**NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL
D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)**

75

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	(0) Produits alimentaires	(1) Boissons et tabacs	(2) Mat. brutes non comest. à l'ex- ception des car- burants	(3) Com- bustibles miné- raux, lu- brifiants et produits connexes	(4) Huiles et grasses d'origine animale ou végétale	(5) Produits chimi- ques	(6) Art. manuf., classés princi- palement d'après la mat. première	(7) Ma- chines et matériel de transport	(8) Articles manu- facturés divers	(9) Mar- chan- dises non dénom- mées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (francs)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de francs)	Rapport des exporta- tions aux impor- tations en p.c.
<i>Importations.</i>														
1955 Moyenne	1.589	177	2.725	1.208	164	645	2.796	1.918	529	99	11.850	2.879		
1956 Moyenne	1.807	191	3.046	1.519	143	732	3.203	2.376	579	39	13.635	2.982		
1957 Janvier	2.261	207	3.553	1.976	241	914	3.407	2.275	529	34	15.397	3.275		
Février	1.721	185	3.083	1.805	218	848	3.320	2.478	599	28	14.285	3.265		
Mars	1.775	200	3.410	1.918	170	897	3.198	2.476	728	31	14.803	3.131		
Avril	1.721	212	3.286	1.921	152	862	3.598	2.659	714	34	15.159	3.206		
Mai	1.694	213	3.465	1.801	79	822	3.233	2.497	691	30	14.575	3.132		
Juin	1.600	214	3.037	1.692	89	772	3.111	2.528	606	27	13.676	3.082		
Juillet	1.726	198	3.227	1.861	117	802	3.064	2.302	691	25	14.013	2.979		
Août	1.691	185	3.294	1.787	125	743	3.013	2.152	668	30	13.688	2.786		
Septembre	1.473	208	2.732	1.971	131	806	2.814	2.246	779	24	13.184	2.672		
Octobre	1.779	245	3.076	1.725	102	929	3.447	2.505	818	32	14.658	2.974		
Novembre	1.810	239	2.848	1.845	100	809	3.131	2.343	681	34	13.840	2.902		
Décembre											p13.877	p2.986		
1958 Janvier											p13.312	p2.900		
<i>Exportations.</i>														
1955 Moyenne	415	20	870	778	92	781	6.730	1.291	458	145	11.580	4.547	- 270	97,7
1956 Moyenne	518	26	907	807	90	854	7.744	1.511	560	160	13.177	5.169	- 458	96,6
1957 Février	480	25	932	754	108	850	7.542	1.358	546	136	12.733	5.892	- 1.552	89,1
Mars	407	35	1.039	843	132	1.002	8.654	1.908	620	142	14.782	6.003	- 21	99,9
Avril	424	34	1.018	793	92	905	7.766	1.655	598	142	13.427	5.700	- 1.732	88,6
Mai	436	32	973	980	75	848	8.196	1.635	550	166	13.891	5.168	- 684	95,3
Juin	459	31	956	846	54	862	7.666	1.747	547	159	13.327	5.328	- 350	97,4
Juillet	462	46	911	910	47	865	6.682	1.640	616	146	12.325	5.184	- 1.688	88,0
Août	389	44	664	960	58	811	6.137	1.062	585	196	10.906	4.691	- 2.782	79,7
Septembre	406	36	840	960	56	1.074	7.359	1.477	697	157	13.062	5.153	- 122	99,1
Octobre	508	32	1.023	941	67	1.020	7.845	1.736	660	171	14.003	5.598	- 655	95,5
Novembre	540	36	758	837	65	969	7.659	1.527	583	158	13.132	5.616	- 708	94,9
Décembre											p12.780	p5.781	p-1.096	p 92,1
1958 Janvier											p14.167	p6.029	p 855	p106,4
Février											p12.453	p5.697		
<i>Importations.</i>														
Quantité (milliers de tonnes)														
1955 Moyenne	256	9,8	2.273	1.245	13,4	123	153	35,4	5,2	1,9	4.116			
1956 Moyenne	285	17,4	2.444	1.459	11,2	145	160	42,1	5,8	2,0	4.572			
1957 Janvier	320	36,6	2.248	1.680	16,8	195	167	29,8	5,6	1,7	4.701			
Février	247	9,8	2.292	1.430	14,9	166	164	44,1	5,7	1,3	4.375			
Mars	264	10,7	2.449	1.579	11,4	191	168	47,4	6,5	1,4	4.728			
Avril	252	40,1	2.463	1.585	10,9	150	177	41,8	6,8	1,4	4.728			
Mai	258	11,5	2.572	1.484	6,5	108	167	38,5	6,7	1,4	4.654			
Juin	253	11,5	2.444	1.385	7,1	126	158	46,0	6,0	1,1	4.438			
Juillet	302	50,5	2.471	1.537	8,9	143	147	36,3	7,4	0,9	4.704			
Août	301	10,7	2.773	1.494	10,0	131	154	31,6	6,4	1,2	4.913			
Septembre	229	10,9	2.720	1.627	10,2	137	155	36,2	7,4	0,9	4.933			
Octobre	298	49,3	2.694	1.504	7,8	145	178	42,5	7,9	1,2	4.928			
Novembre	318	12,7	2.528	1.598	7,1	119	146	31,6	6,7	1,5	4.769			
Décembre											p4.647			
1958 Janvier											p4.590			
<i>Exportations.</i>														
1955 Moyenne	71	1,8	408	853	6,6	306	811	29,6	5,0	54,6	2.547			
1956 Moyenne	70	2,2	490	704	6,0	332	839	30,4	5,7	69,8	2.549			
1957 Février	56	1,3	407	565	6,6	302	748	23,5	5,7	46,3	2.161			
Mars	44	1,9	435	600	8,6	371	924	30,7	6,8	40,1	2.462			
Avril	42	2,4	477	587	6,2	311	853	27,5	6,1	43,9	2.356			
Mai	42	2,2	542	756	5,2	335	910	29,1	5,9	60,3	2.688			
Juin	49	2,0	538	621	3,9	331	869	27,2	5,5	54,7	2.501			
Juillet	50	3,7	560	672	3,6	296	705	29,5	5,6	52,9	2.378			
Août	39	3,8	438	691	4,2	329	732	17,8	4,9	65,3	2.325			
Septembre	37	2,0	490	709	4,3	446	763	23,4	6,1	53,5	2.535			
Octobre	66	1,1	447	671	5,0	371	853	28,3	6,3	51,6	2.501			
Novembre	75	2,0	415	594	4,9	380	784	25,9	5,7	51,7	2.338			
Décembre											p2.211			
1958 Janvier											p2.350			
Février											p2.186			

CHOMAGE

I. — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

81¹

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de chômeurs contrôlés						Nombre de journées perdues		
	Chômeurs inscrits au cours du mois			Moyenne journalière			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
(milliers)									
1957 Février	116	162	278	98	51	149	2.339	1.229	3.568
Mars	112	92	204	86	26	112	2.594	770	3.364
Avril	96	80	176	78	24	102	1.723	521	2.244
Mai	89	83	172	71	23	94	1.632	536	2.168
Juin	89	109	198	66	27	93	1.926	794	2.720
Juillet	80	110	190	64	30	94	1.480	681	2.161
Août	77	84	161	62	22	84	1.426	497	1.923
Septembre	88	100	188	63	25	88	1.894	732	2.626
Octobre	85	101	186	64	30	94	1.479	676	2.155
Novembre	101	132	233	80	39	119	1.844	899	2.743
Décembre	128	294	422	98	92	190	2.754	2.583	5.337
1958 Janvier	141	252	393	115	89	204	2.761	2.142	4.903
Février				116	88	204			

II. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR PROVINCE

81²

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
		(milliers)									

Moyenne journalière par mois

1957 Février	24	148,7	31,0	24,5	26,6	31,7	11,7	9,4	7,1	3,2	3,5
Mars	30	112,4	25,8	19,2	19,1	24,2	8,7	7,3	5,0	0,9	2,2
Avril	22	102,0	23,6	17,4	16,6	22,9	8,4	6,6	4,2	0,4	1,9
Mai	23	94,3	21,1	16,3	15,1	21,4	8,3	6,3	3,7	0,3	1,8
Juin	29	93,6	19,0	17,0	13,8	20,8	8,9	7,9	3,8	0,5	1,9
Juillet	23	94,0	18,8	17,3	12,3	21,1	9,7	8,2	3,8	0,7	2,1
Août	23	83,6	16,5	15,5	11,2	20,5	7,7	6,4	3,7	0,3	1,8
Septembre	30	87,9	19,8	14,8	12,8	20,5	7,5	6,7	3,6	0,4	1,8
Octobre	23	93,6	22,5	14,2	15,1	21,2	7,5	7,2	3,5	0,5	1,9
Novembre	23	118,9	27,5	18,2	19,7	26,0	10,0	9,4	4,7	0,9	2,5
Décembre	28	189,8	38,9	28,3	34,2	43,8	15,6	13,8	8,9	2,5	3,8
1958 Janvier	24	204,0	41,2	28,7	34,3	45,2	17,3	17,3	10,6	4,3	5,1
Février	24	204,0	39,9	28,0	34,4	46,6	18,1	17,7	10,2	4,1	5,0

Moyenne journalière par semaine

1958 Janvier	19 au 25 ...	6	227,0	44,9	31,3	41,0	50,1	19,1	18,2	11,3	5,1	6,0
	26 au 1-2-58	6	210,0	42,0	29,3	34,1	45,7	18,2	18,2	12,1	5,0	5,4
Février	2 au 8 ...	6	192,3	38,6	27,0	31,1	43,3	16,4	16,5	10,1	4,6	4,7
	9 au 15 ...	6	183,8	36,8	25,6	30,4	42,0	16,0	16,0	9,0	3,7	4,3
	16 au 22 ...	6	195,1	38,5	26,1	32,8	44,9	17,5	18,0	9,3	3,6	4,4
	23 au 1/3 ...	6	244,7	45,6	33,5	43,4	56,1	22,4	20,2	12,5	4,6	6,4
Mars	2 au 8 ...	6	188,1	37,7	25,2	31,2	42,1	15,8	17,9	9,9	3,6	4,7
	9 au 15 ...	6	233,1	46,9	30,3	40,8	52,8	19,3	20,1	13,2	4,3	5,4
	16 au 22 ...	6	217,4	45,9	29,5	34,2	47,7	20,5	18,7	12,6	3,7	4,6

III. — MOYENNE JOURNALIERE DES CHOMEURS CONTROLES

81³

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Total			Chômeurs complets			Chômeurs partiels		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	(milliers)								
1956 Moyenne	101,4	43,4	144,8	61,4	29,7	91,1	40,0	13,7	53,7
1957 Moyenne	83,3	33,5	116,8	55,7	22,2	77,9	27,6	11,3	38,9
1957 Février	111,7	37,0	148,7	70,5	27,0	97,5	41,2	10,0	51,2
Mars	78,6	33,8	112,4	61,4	25,1	86,5	17,2	8,7	25,9
Avril	70,4	31,6	102,0	55,7	22,6	78,3	14,7	9,0	23,7
Mai	63,9	30,4	94,3	49,2	21,6	70,8	14,7	8,8	23,5
Juin	64,6	29,0	93,6	46,9	19,4	66,3	17,7	9,6	27,3
Juillet	66,1	27,9	94,0	46,5	17,9	64,4	19,6	10,0	29,6
Août	57,4	26,2	83,6	44,1	17,9	62,0	13,3	8,3	21,6
Septembre	61,1	26,8	87,9	44,8	18,6	63,4	16,3	8,2	24,5
Octobre	64,1	29,5	93,6	45,5	18,7	64,2	18,6	10,8	29,4
Novembre	81,4	37,5	118,9	57,2	22,7	79,9	24,2	14,8	39,0
Décembre	138,3	51,5	189,8	72,0	26,3	98,3	66,3	25,2	91,5
1958 Janvier	153,3	50,7	204,0	85,5	29,5	115,0	67,8	21,2	89,0
Février	153,4	50,6	204,0	86,6	29,4	116,0	66,8	21,2	88,0

IV. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPES DE PROFESSIONS

81⁴

(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés) (milliers)

Source : Office National du Placement et du Chômage:

Périodes	Agriculture	Forêt chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameuble- ment	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, clousure	Alimentation Tabac	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels- restaurants	Gens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total
Chômeurs complets																									
1956 Décembre	8,3	0,4	0,8	0,7	3,9	1,3	17,4	3,9	8,5	1,0	0,5	0,6	9,5	5,5	1,7	4,0	6,4	—	—	4,3	2,7	0,2	6,9	0,7	89,2
1957 Janvier	9,2	0,5	0,9	0,8	4,7	1,4	22,8	4,3	9,1	1,0	0,6	0,6	10,0	6,2	1,9	4,8	7,2	—	—	4,6	2,7	0,2	7,3	0,7	101,5
Février	9,0	0,5	0,9	0,8	4,5	1,4	21,6	3,9	8,8	1,1	0,6	0,6	9,5	5,3	1,8	5,1	7,0	—	—	4,4	2,7	0,2	7,1	0,7	97,5
Mars	7,6	0,4	0,8	0,6	3,1	1,4	17,7	3,4	8,3	1,0	0,6	0,6	8,8	4,1	1,7	5,3	6,7	—	—	4,1	2,6	0,2	6,8	0,7	86,5
Avril	6,9	0,5	0,8	0,6	1,7	1,4	15,5	3,0	8,4	1,0	0,6	0,5	8,1	3,6	1,6	5,1	6,0	—	—	3,1	2,5	0,2	6,4	0,8	78,3
Mai	4,2	0,5	1,1	0,6	1,4	1,2	13,1	2,9	7,9	1,0	0,5	0,5	7,6	3,5	1,5	4,5	5,9	—	—	3,1	2,5	0,2	6,2	0,9	70,8
Juin	4,7	0,5	0,8	0,6	1,4	1,2	12,6	2,6	7,1	0,9	0,5	0,5	7,4	3,6	1,4	3,5	5,4	—	—	2,3	2,4	0,2	5,8	0,9	66,3
Juillet	4,9	0,5	0,8	0,6	1,3	1,1	12,3	2,5	7,2	0,9	0,5	0,4	7,3	3,8	1,4	3,0	5,3	—	—	1,6	2,4	0,1	5,7	0,8	64,4
Août	3,8	0,4	0,9	0,5	1,3	1,0	11,6	2,5	7,1	0,9	0,4	0,4	7,1	3,9	1,4	3,1	5,2	—	—	1,6	2,3	0,2	5,7	0,7	62,0
Septembre ...	3,9	0,4	0,8	0,5	1,5	1,4	11,3	2,4	7,0	0,9	0,5	0,4	7,1	3,5	1,3	3,2	5,2	—	—	2,9	2,3	0,2	6,0	0,7	63,4
Octobre	2,6	0,4	0,8	0,5	1,9	1,7	11,5	2,5	7,4	0,9	0,5	0,5	7,3	3,4	1,3	3,1	5,3	—	—	3,7	2,2	0,2	5,9	0,6	64,2
Novembre	6,1	0,5	1,0	0,6	3,1	2,1	14,5	3,0	9,0	1,0	0,5	0,5	8,7	4,5	1,5	3,7	6,0	—	—	4,2	2,3	0,2	6,3	0,6	79,9
Décembre	8,5	0,6	1,1	0,8	4,4	1,8	20,3	4,1	10,7	1,1	0,6	0,6	10,6	5,9	1,8	4,7	6,8	—	—	4,1	2,4	0,2	6,5	0,6	98,2
Chômeurs partiels et accidentels																									
1956 Décembre	1,4	1,0	0,2	0,5	0,5	0,4	16,6	3,2	4,2	0,5	0,2	0,1	6,3	7,5	2,7	1,5	2,3	2,9	0,0	0,3	0,3	0,0	0,3	0,0	52,9
1957 Janvier	1,7	1,5	0,3	1,0	0,8	0,3	41,4	4,0	3,5	0,4	0,1	0,2	5,2	6,2	1,4	1,7	3,3	3,2	0,0	0,4	0,3	0,0	0,3	0,0	77,2
Février	1,6	1,4	0,1	0,6	0,7	0,3	21,4	2,2	2,2	0,4	0,1	0,2	5,0	4,4	1,1	1,8	3,0	3,7	0,0	0,4	0,3	0,0	0,3	0,0	51,2
Mars	0,5	0,4	0,1	0,1	0,4	0,4	3,5	0,8	1,4	0,3	0,1	0,2	4,0	3,1	1,0	1,8	2,0	4,8	0,0	0,4	0,3	0,0	0,3	0,0	25,9
Avril	0,5	0,4	0,1	0,1	0,2	0,4	2,0	0,7	1,7	0,4	0,1	0,1	4,3	3,1	1,3	1,4	1,8	4,2	0,0	0,3	0,3	0,0	0,3	0,0	23,7
Mai	0,8	0,3	0,1	0,1	0,2	0,3	1,7	0,6	1,6	0,3	0,1	0,1	4,7	3,1	1,5	1,3	1,5	4,5	0,0	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	23,5
Juin	1,1	0,3	0,3	0,1	0,2	0,3	2,0	0,7	4,2	0,3	0,1	0,1	4,7	3,4	2,3	1,1	1,5	4,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	27,3
Juillet	0,8	0,2	0,2	0,2	0,4	0,3	2,0	0,6	5,9	0,3	0,1	0,1	5,2	3,7	1,7	1,6	1,6	4,1	0,0	0,1	0,3	0,0	0,2	0,0	29,6
Août	0,8	0,3	0,1	0,1	0,4	0,2	1,9	0,6	1,2	0,4	0,1	0,1	5,1	3,5	0,9	0,9	1,3	3,1	0,0	0,2	0,3	0,0	0,1	0,0	21,6
Septembre ...	0,9	0,4	0,1	0,1	0,9	0,5	2,4	0,5	1,4	0,3	0,1	0,1	5,3	3,1	0,8	1,0	1,3	4,7	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	24,5
Octobre	0,6	0,4	0,1	0,1	1,2	0,9	2,1	0,6	2,4	0,4	0,1	0,1	6,5	4,2	1,6	1,0	1,4	5,0	0,0	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	29,4
Novembre	0,7	0,5	0,6	0,2	0,8	0,6	3,7	0,8	3,7	0,5	0,1	0,1	8,6	6,7	2,3	1,1	1,6	5,6	0,1	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	39,0
Décembre	1,5	0,7	0,7	1,0	1,3	0,4	32,3	3,3	6,3	0,7	0,5	0,1	16,4	11,4	3,3	1,9	3,1	5,5	0,1	0,4	0,4	0,0	0,2	0,1	91,6
Total des chômeurs contrôlés																									
1956 Décembre	9,7	1,4	0,9	1,1	4,5	1,7	34,1	7,1	12,7	1,4	0,7	0,7	15,8	12,9	4,4	5,5	8,8	2,9	0,0	4,7	3,0	0,2	7,2	0,7	142,1
1957 Janvier	10,9	2,0	1,3	1,8	5,4	1,7	64,2	8,3	12,6	1,4	0,7	0,8	15,2	12,4	3,3	6,5	10,5	3,2	0,0	4,9	3,0	0,3	7,6	0,7	178,7
Février	10,7	1,9	1,0	1,4	5,3	1,7	48,0	6,0	11,0	1,4	0,8	0,8	14,5	9,6	2,9	6,9	10,0	3,7	0,0	4,8	2,9	0,3	7,4	0,7	148,7
Mars	8,2	0,8	0,9	0,7	3,4	1,8	21,2	4,2	9,7	1,3	0,7	0,8	12,8	7,2	2,7	7,1	8,7	4,8	0,0	4,5	2,9	0,3	7,0	0,7	112,4
Avril	7,4	0,8	0,9	0,7	1,9	1,9	17,4	3,7	10,1	1,4	0,7	0,7	12,5	6,6	2,9	6,6	7,8	4,2	0,0	3,4	2,8	0,2	6,6	0,8	102,0
Mai	4,9	0,8	1,3	0,7	1,6	1,6	14,8	3,5	9,5	1,2	0,6	0,6	12,2	6,6	3,0	5,8	7,4	4,5	0,0	3,5	2,7	0,2	6,4	0,9	94,3
Juin	5,8	0,8	1,1	0,7	1,5	1,4	14,5	3,3	11,4	1,2	0,6	0,6	12,1	7,1	3,7	4,6	6,9	4,0	0,0	2,6	2,6	0,2	6,0	0,9	93,6
Juillet	5,7	0,7	1,0	0,8	1,7	1,5	14,2	3,1	13,1	1,2	0,6	0,5	12,5	7,5	3,1	4,6	6,9	4,1	0,0	1,7	2,6	0,2	5,9	0,8	94,0
Août	4,6	0,8	0,9	0,6	1,7	1,2	13,5	3,1	8,3	1,3	0,5	0,5	12,2	7,4	2,3	4,0	6,5	3,1	0,0	1,8	2,6	0,2	5,8	0,7	83,6
Septembre ...	4,7	0,8	1,0	0,6	2,5	1,8	13,7	2,9	8,4	1,3	0,6	0,5	12,4	6,5	2,2	4,1	6,5	4,7	0,0	3,2	2,4	0,2	6,2	0,7	87,9
Octobre	3,3	0,8	1,0	0,6	3,1	2,6	13,6	3,1	9,8	1,3	0,5	0,6	13,8	7,6	2,9	4,1	6,7	5,0	0,0	4,0	2,3	0,2	6,1	0,6	93,6
Novembre	6,7	1,0	1,5	0,8	3,9	2,7	18,3	3,9	12,7	1,5	0,6	0,6	17,2	11,2	3,9	4,8	7,6	5,6	0,1	4,5	2,5	0,2	6,5	0,6	118,9
Décembre	10,0	1,3	1,8	1,8	5,7	2,2	52,6	7,4	17,0	1,8	1,1	0,7	27,0	17,3	5,1	6,6	9,9	5,5	0,1	4,5	2,8	0,2	6,7	0,7	189,8

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE

85¹

SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES ¹

(millions de francs)

Rubriques	1957 31 mai	1957 30 juin	1957 31 juillet	1957 31 août	1957 30 septembre	1957 31 octobre	1957 30 novembre	1957 31 décembre
ACTIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	3.135	3.320	3.229	3.082	3.118	2.798	2.845	5.908
Prêts au jour le jour	1.831	2.372	1.649	1.796	1.333	1.150	1.402	848
Banquiers	4.943	4.905	4.858	5.048	5.657	5.255	5.219	4.304
Maison-mère, succursales et filiales ...	898	1.181	978	963	901	911	925	1.066
Autres valeurs à recevoir à court terme	4.721	5.116	4.546	4.170	4.010	4.479	4.630	4.461
Portefeuille-effets	45.790	45.220	43.403	43.725	42.139	43.360	44.747	44.270
a) Portefeuille commercial ²	13.823	13.398	12.416	13.273	12.782	13.851	15.083	15.596
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	10.126	9.678	9.431	10.963	11.352	11.294	14.566	14.156
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 %	21.841	22.144	21.556	19.489	18.005	18.215	15.098	14.518
Reports et avances sur titres	1.342	1.316	1.316	1.284	1.222	1.173	1.093	1.114
Débiteurs par acceptations	10.900	10.902	10.482	9.921	9.239	9.080	8.833	9.326
Débiteurs divers	22.091	21.650	22.827	23.085	23.187	22.209	21.407	21.638
Portefeuille-titres	26.512	26.751	25.624	25.574	25.615	25.219	24.820	24.474
a) Valeurs de la réserve légale	294	298	298	298	297	294	294	295
b) Fonds publics belges	23.728	23.720	22.326	22.780	22.819	22.417	22.032	21.692
c) Fonds publics étrangers	78	78	78	78	78	78	78	78
d) Actions de banques	1.125	1.139	1.139	1.139	1.139	1.140	1.140	1.113
e) Autres titres	1.287	1.516	1.283	1.278	1.282	1.289	1.276	1.296
Divers	927	1.027	925	934	1.006	1.089	1.086	976
Capital non versé	8	6	5	5	5	5	5	5
Total disponible et réalisable ...	123.098	123.766	119.842	119.587	117.432	116.729	117.012	118.410
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier établ.	20	20	20	21	22	24	24	21
Immeubles	986	989	991	991	986	987	993	1.001
Participation dans les filiales immobil.	267	267	267	267	267	267	267	267
Créances sur filiales immobilières ...	322	323	325	326	328	325	331	340
Matériel et mobilier	123	122	125	128	126	128	129	121
Total de l'immobilisé ...	1.718	1.721	1.728	1.733	1.729	1.731	1.744	1.750
Total général actif ...	124.816	125.487	121.570	121.320	119.161	118.460	118.756	120.160
PASSIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis	1.887	1.559	1.013	1.537	1.151	729	395	296
Emprunts au jour le jour	68	63	100	94	70	88	22	90
Banquiers	8.977	8.425	8.104	8.410	8.239	7.375	7.990	6.786
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.677	1.765	1.601	1.574	1.798	1.761	1.630	2.054
Acceptations	10.900	10.902	10.482	9.921	9.239	9.080	8.833	9.326
Autres valeurs à payer à court terme	2.774	2.669	2.665	2.707	2.311	2.530	2.619	2.255
Créditeurs pour effets à l'encaissement	788	792	715	708	753	779	848	861
Dépôts et comptes courants	81.366	82.912	80.310	79.813	78.723	78.567	78.924	81.113
a) A vue et à un mois au plus ³ ...	70.929	72.908	70.693	69.737	68.587	68.703	68.029	69.307
b) A plus d'un mois	10.437	10.004	9.617	10.076	10.136	9.864	10.895	11.806
Obligations et bons de caisse	4.347	4.394	4.369	4.460	4.536	4.659	4.794	4.938
Montants à libérer sur titres et partic.	664	627	627	627	630	630	629	634
Divers	3.547	3.338	3.529	3.413	3.599	4.193	3.996	3.622
Total de l'exigible ...	116.995	117.446	113.515	113.264	111.049	110.391	110.680	111.975
C. Non exigible :								
Capital	4.572	4.692	4.707	4.707	4.765	4.746	4.749	4.844
Fonds indispos. par prime d'émission ...	144	144	144	144	141	140	140	139
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) ...	298	302	302	302	302	298	299	299
Réserve disponible	2.728	2.823	2.823	2.823	2.824	2.814	2.818	2.825
Provisions	79	80	79	80	80	71	70	78
Total du non exigible ...	7.821	8.041	8.055	8.056	8.112	8.069	8.076	8.185
Total général passif ...	124.816	125.487	121.570	121.320	119.161	118.460	118.756	120.160

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

² L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale de Belgique et aux instituts parastatutaires s'élevait aux 31 mai, 30 juin, 31 juillet, 31 août, 30 septembre, 31 octobre, 30 novembre et 31 décembre 1957 respectivement à 11.357, 12.342, 12.448, 11.640, 12.293, 12.337, 11.228 et 12.804 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

³ Y compris les dépôts inscrits en carnets ou livrets sur lesquels il peut être disposé à concurrence de 5.000 francs par période de quatorze jours, et, à concurrence de 50.000 francs maximum, par période de quatorze jours, moyennant un préavis de quatorze jours au moins. Pour les mois de mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1957, ces dépôts s'élevaient respectivement à 10.742, 10.711, 10.721, 10.781, 10.704, 10.613, 10.522 et 10.513 millions de francs.

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

85²

(millions de francs)

	1958 23 janvier	1958 30 janvier	1958 6 février	1958 18 février	1958 20 février	1958 27 février	1958 6 mars	1958 18 mars
ACTIF								
Encaisse en or	47.320	47.321	47.333	47.408	48.225	48.369	48.220	49.570
Avoirs sur l'étranger	1.476	1.911	2.048	2.033	1.943	1.758	1.211	1.213
Devises étrangères et or à recevoir	175	175	175	426	923	923	923	1.422
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P.	7.085	7.085	7.038	7.038	7.080	7.080	7.032	7.439
b) pays membres de l'U.E.P.	723	802	1.061	1.458	1.174	1.331	2.603	1.142
c) autres pays	927	963	934	901	768	797	858	866
Débiteurs pour change et or, à terme ...	1.347	1.371	1.315	1.282	1.242	945	122	97
Effets commerciaux sur la Belgique	9.273	10.267	9.934	9.833	8.581	8.215	8.755	8.168
Avances sur nantissement	1.067	1.671	966	634	613	828	704	532
Effets publics (art. 20 des statuts. Con- ventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor	7.840	5.990	8.165	8.740	8.540	8.965	8.490	9.090
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	42	42	42	41	41	41	41	41
c) autres effets publics belges	1	1	—	—	—	—	—	—
Compte courant du Trésor public	525	525	—	—	—	—	—	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	692	699	692	709	726	730	709	725
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	2	1	2	2	2	1	2
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.397	34.397	34.397	34.397	34.397	34.397	34.243	34.243
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	2.239	2.253	2.325	2.361	2.368	2.368	2.368	2.375
Immeubles, matériel et mobilier	1.416	1.416	1.416	1.416	1.416	1.416	1.416	1.416
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	1.000	1.000	997	997	1.002	1.002	999	999
Divers	340	374	517	546	539	447	517	566
	117.887	118.265	119.356	120.222	119.580	119.614	119.212	119.906

PASSIF

Billets en circulation	109.200	108.904	110.360	109.260	108.699	109.468	111.243	110.188
Comptes courants :								
Compte ordinaire ...	22	15	23	18	15	18	11	18
Comptes Accord de Coop. Economique	20	20	20	20	20	20	19	19
Trésor public } Taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	269	269	357	357	357	357	357	301
Banques à l'étranger : comptes ordin.	181	181	181	188	185	185	350	350
Comptes courants divers	1.528	2.132	1.799	3.498	3.100	2.504	1.195	2.517
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiements :								
Pays membres de l'U.E.P.	297	389	289	320	77	219	115	143
Autres pays	277	272	280	280	278	283	249	221
<i>Total des engagements à vue</i>	111.794	112.182	113.309	113.941	112.731	113.054	113.539	113.757
Provisions spéciales :								
Convention du 14-9-54 : S.N.C.I.	550	550	550	550	650	650	550	550
Devises étrangères et or à livrer	1.598	1.585	1.521	1.739	2.198	1.902	1.132	1.603
Caisse de Pensions du Personnel	1.000	1.000	997	997	1.002	1.002	999	999
Divers	566	569	600	616	620	627	613	618
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	1.979	1.979	1.979	1.979	1.979	1.979	1.979	1.979
	117.887	118.265	119.356	120.222	119.580	119.614	119.212	119.906

OPERATIONS FAITES PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE POUR SON PROPRE COMPTE
(en millions de francs)

1957

Localités	Effets commerciaux escomptés				Comptes courants d'avances			Comptes courants divers					Chèques déplacés			
	Nombre	Montant	Impayés		Nombre de comptes ouverts	Montant		Montant		Effets remis à l'encaissement par les titulaires		Transferts de place à place ²	émis		payés	
			Nombre	Montant		Débit	Crédit	Débit ²	Crédit ²	Nombre	Montant		Montant	Nombre	Montant	Nombre
Antwerpen	41.281	5.613	463	21,8	61	11.272,4	11.181,4	30.952	31.433	7.828	1.146,7	39.614	923	177,3	740	378,9
Aalst	20.047	1.690	163	8,9	10	14,0	13,1	1.555	1.558	20	1,2	4.813	3	0,1	225	78,7
Boom	—	—	15	0,3	4	4,4	4,5	273	274	—	—	335	—	—	35	14,9
Brugge	9.536	888	89	9,1	17	218,5	219,4	2.396	2.404	2	0,1	3.693	23	2,2	409	74,0
Dendermonde ...	1.297	112	59	3,0	3	19,3	19,3	637	642	—	—	336	2	0,2	110	12,3
Eeklo	5.133	685	46	2,6	4	11,2	10,4	1.084	1.085	—	—	872	18	23,6	143	23,0
Gent	12.361	1.219	300	13,2	31	267,6	267,5	5.290	5.306	2.594	120,1	7.947	38	21,5	360	86,3
Geraardsbergen .	10.150	350	9	0,2	9	37,5	37,7	520	521	14	0,7	393	1	0,1	286	21,4
Hasselt	4.429	810	90	5,9	11	13,6	13,7	3.502	3.510	25	0,3	3.815	2	0,1	159	33,5
Ieper	—	—	72	1,3	8	24,9	25,7	141	141	—	—	145	2	0,1	272	32,6
Kortrijk	16.129	1.817	155	10,0	10	17,5	20,5	2.214	2.228	49	14,6	5.698	—	—	227	63,2
Leuven	9.113	1.185	101	3,6	4	2,4	2,6	2.781	2.805	1	0,4	4.813	104	12,8	145	69,1
Mechelen	12.774	1.011	147	6,5	5	54,8	54,7	2.016	2.020	4	0,1	1.922	2	0,7	126	24,7
Oostende	1.068	171	38	1,7	6	14,9	14,5	1.172	1.178	—	—	1.341	7	1,2	165	51,5
Oudenaarde	2.546	216	11	0,7	8	10,5	10,3	180	182	8	0,2	568	2	0,1	105	13,5
Roeselare	7.214	552	95	2,9	5	416,3	414,3	2.745	2.759	16	1,6	1.704	5	2,2	191	31,1
Ronse	4.164	411	33	1,1	12	3,7	3,9	781	783	—	—	714	1	0,1	25	15,8
Sint-Niklaas	3.248	340	87	6,3	5	32,6	32,5	723	724	3	0,1	860	—	—	170	61,4
Tienen	17.369	3.238	29	0,9	2	0,0	0,0	4.676	4.685	—	—	3.232	94	70,1	163	56,4
Tongeren	5.797	597	1	0,0	6	2,5	2,5	1.089	1.096	53	0,6	356	4	0,3	89	10,3
Turnhout	4.048	393	22	0,5	3	3,3	3,3	2.033	2.034	—	—	1.126	—	—	92	24,0
Veurne	—	—	10	0,6	4	17,1	17,2	124	124	—	—	148	—	—	72	22,7
Liège	22.663	3.063	213	6,6	102	316,6	317,2	16.612	16.669	135	30,5	11.184	78	7,9	757	255,7
Arlon	1.455	61	30	0,4	2	0,8	0,8	716	718	1	0,0	887	—	—	57	7,0
Ath	1.495	95	23	0,6	4	0,4	0,3	284	285	1	0,0	177	—	—	216	29,7
Charleroi	16.218	1.523	324	15,9	35	442,9	404,3	8.827	8.848	498	120,2	6.821	63	8,0	528	76,2
Dinant	4.322	206	28	0,4	6	3,5	3,5	361	362	1	0,1	278	1	0,1	89	17,0
Huy	4.100	661	108	6,0	12	120,6	113,4	2.429	2.432	494	124,3	1.240	12	1,4	106	26,1
La Louvière	10.076	1.017	104	6,5	12	25,7	25,0	2.907	2.909	—	—	3.856	13	0,3	563	48,0
Malmédy	—	—	25	0,5	—	—	—	168	172	201	11,0	19	—	—	154	27,5
Marche	—	—	14	0,1	20	18,3	16,7	1	1	—	—	17	6	1,6	76	12,8
Mons	4.566	803	47	0,9	25	94,8	67,1	3.188	3.195	2	0,0	4.092	1	0,1	138	22,4
Mouscron	3.418	759	68	5,7	13	7,8	6,6	316	319	13	0,1	1.311	40	4,1	109	16,7
Namur	1.533	302	122	3,1	14	107,9	37,5	3.022	3.032	6	0,2	2.493	1	0,2	155	44,9
Neufchâteau	2.817	164	2	0,0	2	3,6	3,5	384	384	1	0,0	193	1	0,6	65	12,4
Nivelles	6.021	364	17	0,5	6	0,1	0,2	798	800	15	0,5	365	—	—	105	17,1
Péruwelz	1.894	437	38	0,8	9	3,1	2,8	769	770	86	8,7	386	6	1,6	8	1,9
Philippeville	332	292	—	—	33	4,3	3,8	280	280	5	0,0	207	185	7,8	57	9,0
Soignies	985	86	3	0,0	4	2,8	2,8	135	135	2	0,0	91	3	0,6	76	11,2
Tournai	3.521	445	40	0,7	14	53,9	55,2	2.124	2.132	—	—	2.356	153	9,3	85	53,3
Verviers	12.785	2.121	100	1,7	27	192,0	191,4	3.610	3.613	53	2,6	3.760	11	1,9	223	56,5
Wavre	5.004	321	46	3,4	4	21,8	20,7	654	656	31	3,6	550	1	0,1	16	2,4
Luxembourg	—	—	29	0,2	6	—	—	8.619	8.623	38	0,3	1.701	58	2,2	68	1,3
Total...	290.909	34.018	3.416	155,1	578	13.879,9	13.641,8	123.088	123.827	12.200	1.588,8	126.449	1.864	360,5	7.960	1.948,4
Bruxelles	154.739	128.212	4.254¹	116,3¹	321	60.839,2	58.861,5	371.770	373.063	19.192	97,2	28.434	6.240	1.636,5	180	49,8
Total général	445.648	162.230	7.670	271,4	899	74.719,1	72.503,3	494.858	496.890	31.392	1.686,0	154.883	8.104	1.997,0	8.140	1.998,2

¹ Y compris les effets impayés présentés par l'Administration des postes.
² Non compris les opérations de « call money ».

OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE POUR COMPTE D'AUTRES ORGANISMES
(en millions de francs)

1957

Localités	Trésor				Caisse d'amortissement de la dette publique	Nombre de coupons payés		Caisse Générale d'Epargne et de Retraite				S. N. C. I. *		C. N. C. P. *		Chambre de compensation		
	Compte courant et opérations en numéraire		Fonds publics et valeurs du Trésor			pour l'Etat et pour Ordre	pour divers	Compte courant		Effets escomptés		Escompte et prêts 2		Escompte et prêts 2		Nombre de membres affiliés	Pièces compensées 1	
	Montant		Montant					Montant				Nombre	Montant	Nombre	Montant		Nombre	Montant
	Recettes	Paiements	Entrées	Sorties				Paiements	(en milliers)		Recettes 1							
Antwerpen	15.032	34.878	559,3	977,3	213,2	4.262	183	178,4	244,4	1.127	199,0	12	1,0	2	0,2	21	897.614	219.057
Aalst	378	3.098	63,6	138,2	37,1	693	67	36,2	30,9	5.830	674,9	253	7,2	64	12,9	5	88.215	14.805
Boom	246	585	2,1	8,2	3,9	91	13	12,9	16,8	—	—	—	—	—	—	5	17.207	3.431
Brugge	4.451	2.959	62,5	148,8	33,4	541	83	19,9	60,6	3.196	407,7	2	0,2	3	0,7	6	96.084	14.331
Dendermonde ..	35	477	3,9	13,0	2,8	64	11	5,2	5,6	3.394	371,4	10	0,7	2	0,3	6	20.361	2.670
Eeklo	133	336	1,8	8,0	1,4	45	19	7,3	7,2	2.090	210,2	—	—	—	—	5	13.818	3.059
Gent	6.910	7.445	183,5	367,8	102,8	1.616	197	400,4	432,6	1.453	214,6	—	—	—	—	7	160.873	32.651
Geraardsbergen	164	148	6,5	3,5	2,2	53	12	4,0	3,3	3.408	320,5	2	0,4	1	0,3	5	10.299	1.109
Hasselt	3.182	4.281	20,0	61,7	4,6	109	9	17,2	52,0	7.147	825,5	40	4,1	13	2,2	5	70.959	18.704
Ieper	259	454	8,6	21,8	6,7	94	18	0,7	2,2	—	—	—	—	—	—	5	13.185	1.839
Kortrijk	3.489	5.573	105,7	278,8	62,0	857	93	57,2	77,5	2.982	315,1	7	0,2	3	1,1	6	150.967	29.050
Leuven	2.097	5.452	180,6	320,2	123,5	1.031	60	80,5	84,2	3.525	370,0	8	0,8	5	0,7	6	100.043	23.172
Mechelen	1.864	444	9,7	44,2	5,0	196	8	25,5	54,7	2.929	344,5	45	6,1	—	—	5	42.613	6.071
Oostende	1.038	997	15,2	57,8	12,8	284	27	53,4	52,6	883	106,3	—	—	1	0,1	8	56.496	6.030
Oudenaarde	202	626	8,8	12,9	5,4	82	23	2,2	3,6	609	64,4	18	1,4	5	1,1	6	21.454	3.194
Roesselare	613	988	17,2	43,9	9,9	154	23	7,0	10,1	4.147	584,1	68	19,9	28	5,3	6	110.605	11.193
Ronse	240	960	3,3	6,1	2,6	42	18	15,8	26,4	1.071	136,6	35	4,3	1	0,5	5	21.993	4.407
Sint-Niklaas	810	1.038	6,3	16,7	5,4	111	22	5,6	25,3	764	101,6	36	4,6	9	2,5	5	33.874	5.410
Tienen	1.082	1.160	24,0	51,6	12,2	304	33	26,4	34,7	416	70,2	—	—	—	—	5	30.314	9.562
Tongeren	203	38	1,9	15,2	1,1	26	4	8,5	11,4	2.651	353,4	13	4,1	9	2,2	5	14.705	1.172
Turnhout	477	961	9,3	25,4	3,0	104	9	10,0	28,7	3.016	285,4	19	2,9	3	0,9	6	33.052	4.314
Veurne	232	119	7,0	27,7	4,6	77	23	19,4	24,9	—	—	—	—	—	—	5	9.215	1.223
Liège	8.066	12.362	304,2	554,6	125,6	3.600	124	783,8	791,0	3.503	489,5	17	1,1	16	3,0	11	209.529	52.983
Arlon	1.193	984	27,9	66,2	15,6	305	35	4,0	15,0	853	124,7	5	1,0	—	—	4	20.540	4.029
Ath	590	195	3,5	16,8	2,0	73	19	1,9	8,4	72	8,6	40	0,9	—	—	4	7.901	657
Charleroi	5.874	7.235	189,1	260,1	73,3	1.994	172	23,5	98,5	3.882	469,8	185	3,2	18	2,9	8	163.367	39.589
Dinant	120	21	2,6	24,7	0,8	25	3	0,5	3,0	581	86,3	17	0,9	3	0,4	—	—	—
Huy	551	603	12,1	33,0	4,4	156	15	7,1	10,6	2.977	419,4	1.557	25,5	14	2,1	7	27.187	3.622
La Louvière	316	3.164	114,9	162,2	45,7	1.287	79	39,3	56,4	1.379	176,0	354	1,8	1	0,0	5	52.514	18.988
Malmédy	307	35	1,2	72,4	0,7	14	1	0,7	5,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Marche	135	4	1,7	26,4	0,3	6	5	6,1	7,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mons	2.428	3.503	124,7	181,9	43,2	1.560	110	17,8	38,4	980	145,2	5	0,3	2	0,6	5	64.075	15.846
Mouscron	177	1.022	5,3	9,5	3,2	83	13	8,5	10,5	229	33,4	1	0,2	5	0,9	7	23.565	5.705
Namur	2.723	2.768	98,4	164,9	40,7	1.157	92	26,0	37,4	3.371	459,8	4	1,0	18	3,7	7	71.478	9.565
Neufchâteau	41	17	1,2	41,0	0,5	6	2	4,7	4,7	1.032	110,4	—	—	1	0,2	—	—	—
Nivelles	139	122	6,2	11,5	3,3	60	12	0,8	4,2	884	134,8	1.427	10,9	5	0,8	5	11.108	1.129
Péruwelz	59	150	10,0	9,5	1,6	41	9	0,4	0,7	1.174	164,4	—	—	2	0,4	6	11.462	1.228
Philippeville	34	10	1,5	17,7	0,9	12	7	7,6	9,9	535	65,6	442	1,2	5	1,2	—	—	—
Soignies	129	67	2,1	6,2	0,9	28	3	0,5	0,8	490	65,4	15	0,6	—	—	4	5.928	675
Tournai	883	2.226	59,2	125,5	41,3	904	90	33,1	33,5	261	37,7	3	0,4	1	0,4	6	65.293	10.149
Verviers	1.083	1.990	77,3	123,1	29,9	1.039	47	72,6	75,4	770	116,9	4.465	8,4	—	—	8	95.377	17.088
Wavre	183	138	4,6	23,1	1,8	74	9	8,5	7,6	1.196	224,7	42	7,7	13	3,1	5	22.150	1.985
Luxembourg	—	—	—	—	—	71	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total...	68.168	109.633	2.348,5	4.579,1	1.091,3	23.331	1.808	2.041,1	2.508,4	74.807	9.288,0	9.147	123,0	253	50,7	—	2.865.420	599.692
Bruxelles	307.791	267.697	41.839,8	35.710,4	2.416,2	19.528	—	74.488,4	73.557,1	9.355	11.132,4	—	—	—	—	35	2.782.565	1.525.931
Total général...	375.959	377.330	44.188,3	40.289,5	3.507,5	42.859	1.808	76.529,5	76.065,5	84.162	20.420,4	9.147	123,0	253	50,7	—	5.647.985	2.125.623

* S. N. C. I. : Société Nationale de Crédit à l'Industrie. — C. N. C. P. : Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

1 Non compris les opérations de « Call money ».

2 Escompte et prêts réalisés par l'intermédiaire des comptoirs.

DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

(millions de francs)

Rubriques	1957 30 juin	1957 31 juillet	1957 31 août	1957 30 septembre	1957 31 octobre	1957 30 novembre	1957 31 décembre	1958 31 janvier
ACTIF								
Encaisse or	5.784	5.621	5.514	5.184	4.080	4.028	4.032	3.810
Avoirs en monnaies convertibles en or ...	2.396	2.542	2.384	2.353	2.357	2.464	2.368	2.697
Avoirs en francs belges :								
Banques et divers organismes	1	1	1	1	1	1	1	—
Certificats du Trésor belge	1.276	927	764	609	409	274	100	300
Autres avoirs	580	591	692	587	657	552	616	617
Avoirs en autres monnaies	31	40	25	29	24	27	24	25
Monnaies étrangères et or à recevoir	—	—	137	64	1.063	1.063	1.058	1.058
Débiteurs pour change et or à terme ...	—	—	—	8	5	5	—	—
Effets commerc. sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi	263	385	337	247	284	271	303	190
Avances sur fonds publ. et subs. précieuses	469	563	500	560	198	181	17	51
Avoirs aux Offices des Chèques postaux ...	6	6	11	7	8	7	10	10
Effets publics (stat. : art. 6, § 1, n° 3) Emis par le Congo Belge	195	90	10	—	60	235	310	305
Avances (Stat. : art. 6, § 1, n° 4, litt. a et c) à des organismes créés ou régis par des disp. lég. partic. ou dont les engag. sont garantis par le Congo belge	127	213	241	232	262	297	282	285
Effets publics belges émis en francs cong.	3.590	3.390	3.190	2.990	2.790	2.590	2.390	2.034
Fonds publics :								
Stat. : art. 6, § 1, n°s 12 et 13	978	1.055	1.096	1.124	1.169	1.192	1.190	1.201
Stat. : art. 6, § 2, n° 4, al. 2	176	186	190	192	197	159	157	168
Immeubles, matériel et mobilier	249	253	260	267	277	281	301	307
Divers	188	173	191	192	226	218	132	109
	16.309	16.036	15.543	14.646	14.067	13.845	13.291	13.167
PASSIF								
Billets et monnaies métalliques en circul.	5.753	5.913	5.953	5.810	5.657	5.589	5.885	5.795
Comptes courants et créditeurs divers :								
Congo Belge	5.486	5.465	5.132	5.152	4.559	4.043	3.310	2.790
Ruanda-Urundi	208	187	176	168	102	81	30	15
Comptes courants divers	1.400	1.309	1.083	1.100	1.470	1.577	1.667	1.699
Valeurs à payer	280	198	193	147	282	183	316	238
Total des engagements à vue	13.127	13.072	12.537	12.377	12.070	11.473	11.208	10.537
Créditeurs pour change et or à terme	—	—	25	—	—	—	—	—
Engagements en francs belges :								
A vue	1.276	1.127	1.022	628	864	1.082	1.011	1.070
A terme	1.044	961	863	659	131	179	141	113
Engagements en monnaies étrangères :								
En monnaies convertibles	2	5	5	—	—	87	2	523
En autres devises	11	12	15	17	12	16	9	10
Monnaies étrangères et or à livrer	—	—	201	70	62	62	56	56
Divers	443	453	469	489	522	540	458	452
Capital	150	150	150	150	150	150	150	150
Fonds de réserve et d'amortissement	256	256	256	256	256	256	256	256
	16.309	16.036	15.543	14.646	14.067	13.845	13.291	13.167

Mois	Comptes Chèques postaux 1 3	Mois	Dépôts à vue dans les banques 2 3
1956 Décembre	4,09	1956 Novembre	2,14
1957 Janvier	4,55	Décembre	2,26
Février	4,08	1957 Janvier	2,06
Mars	3,92	Février	2,05
Avril	4,24	Mars	2,03
Mai	4,10	Avril	2,28
Juin	4,01	Mai	2,25
Juillet	3,99	Juin	2,11
Août	4,01	Juillet	2,10
Septembre	3,85	Août	2,00
Octobre	4,07	Septembre	1,96
Novembre	4,53	Octobre	2,05
Décembre	4,47	Novembre	2,28
1958 Janvier	4,40	Décembre	2,36
Février	4,21	1958 Janvier	2,13

1 Voir tableau no 36.

2 Méthode d'établissement : voir notre *Bulletin d'Information et de Documentation* d'octobre 1950, p. 222.

3 Chiffres réduits en mois-type de 25 jours.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, parce qu'ils ne sont pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONETAIRE INTERIEUR

(en milliards de francs)

Fin de mois	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale détenue par					Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	Mouvements du stock monétaire total	
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire *	le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	les entreprises et particuliers **			Stock de monnaie scripturale				
					Comptes courants à la Banque Nationale de Belgique *	Avoirs en comptes chèques postaux *	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements para-banquaires *					Total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (4) + (8)	(10) = (3) + (9)	(11) = $\frac{(8)}{(10)}$	(12)	
1955 Juin	5,8	105,3	108,6	7,3	0,6	20,4	50,7	71,7	79,0	187,6	57,9	+ 2,9 ¹
Septembre	5,7	106,4	109,7	7,4	0,3	20,0	50,0	70,3	77,7	187,4	58,5	- 0,2
Décembre	5,6	107,6	110,7	7,9	0,6	21,0	52,5	74,1	82,0	192,7	57,5	+ 4,1
1956 Janvier	5,6	104,7	107,8	7,3	0,4	21,3	50,1	71,8	79,1	186,9	57,7	- 5,8
Février	5,5	106,1	109,2	6,4	0,4	21,0	51,4	72,8	79,2	188,4	58,0	+ 1,5
Mars	5,4	106,4	109,5	7,5	0,4	21,0	52,6	74,0	81,5	191,0	57,3	+ 2,6
Avril	5,4	107,0	110,0	6,9	0,4	21,7	52,8	74,9	81,8	191,8	57,4	+ 0,8
Mai	5,4	107,2	110,1	6,9	0,4	22,0	53,5	75,9	82,8	192,9	57,1	+ 1,1
Juin	5,4	108,4	111,4	6,7	0,3	22,6	54,1	77,0	83,7	195,1	57,1	+ 2,2
Juillet	5,4	110,1	113,1	6,0	0,4	22,3	52,6	75,3	81,3	194,4	58,2	- 0,7
Août	5,4	109,9	113,0	6,5	0,3	21,6	53,5	75,4	81,9	194,9	58,0	+ 0,5
Septembre	5,4	109,8	112,8	7,7	0,4	21,2	53,9	75,5	83,2	196,0	57,6	+ 1,1
Octobre	5,4	110,7	113,6	5,8	0,3	21,3	54,7	76,3	82,1	195,7	58,1	- 0,3
Novembre	5,4	110,0	112,9	5,7	0,3	21,6	54,2	76,1	81,8	194,7	58,0	- 1,0
Décembre	5,4	111,5	114,4	6,4	0,6	21,9	55,6	78,1	84,5	198,9	57,5	+ 4,2
1957 Janvier	5,4	109,8	112,6	6,4	0,4	22,3	53,9	76,6	83,0	195,6	57,6	- 3,3
Février	5,4	110,4	113,2	6,2	0,5	21,6	53,6	75,7	81,9	195,1	58,0	- 0,5
Mars	5,2	110,9	113,6	7,2	0,4	21,5	55,5	77,4	84,6	198,2	57,3	+ 3,1
Avril	5,2	110,5	113,3	7,1	0,4	22,4	54,2	77,0	84,1	197,4	57,4	- 0,7
Mai	5,3	110,7	113,6	6,7	0,3	22,1	54,8	77,2	83,9	197,5	57,5	+ 0,1
Juin	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4	+ 4,4
Juillet	5,4	112,3	115,1	6,4	0,4	22,3	54,2	76,9	83,3	198,4	58,0	- 3,5
Août	5,4	111,9	114,7	6,1	0,3	21,3	52,8	74,4	80,5	195,2	58,8	- 3,2
Septembre	5,3	111,5	114,4	6,7	0,3	21,4	51,6	73,3	80,0	194,4	58,9	- 0,8
Octobre	5,3	111,5	114,5	5,8	0,3	22,4	51,3	74,0	79,8	194,3	58,9	- 0,1
Novembre	5,3	111,0	113,9	5,4	0,5	21,8	51,7	74,0	79,4	193,3	58,9	- 1,0
Décembre	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,4	53,2	76,5	82,9	198,4	58,2	+ 5,1

* Déduction faite des encaisses des organismes émetteurs de monnaie.

** Y compris des organismes para-banquaires administratifs.

¹ Mouvement par rapport au 31 mars 1954.

BILANS INTEGRES DES ORGANISMES MONETAIRES

(en milliards de francs)

Dates	Stock monétaire					Avoirs extérieurs nets				Créances sur le Trésor et sur d'autres emprunteurs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique		Divers			Comptes pour balance	Total	Sous déduction de					Différence (20) — (21) à (25)		
	Monnaie fiduciaire	Monnaie scripturale			Total	Avoirs et engagements à vue (montants nets)		Autres avois et engagements nets (montants nets)	Total	Dettes de l'Etat	Total	Dettes d'autres emprunteurs publics	Avances au Fonds des Rentes	Total	Logés dans les organismes monétaires	Pour mémoire Logés dans et hors des organismes monétaires	Solde des opérations du Crédit Communal de Belgique, de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et du Fonds Monétaire, autres qu'à court terme	Opérations spécifiques de prêts et emprunts avec des organismes financiers non monétaires			Solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux	Total	Engagements quasi monétaires des organismes émetteurs de monnaie envers l'économie nationale				Emprunts obligataires (banques de dépôts)	
		détenue par les entreprises et particuliers	détenue par les pouvoirs publics	Total		B.N.B.	Banques privées																Détenus par les entreprises et particuliers	Dépôts en devises détenus par les entreprises et particuliers	Détenus par le Trésor			Ecart entre les fonds propres et immobilisations et participations (Banque Nationale, Institut de Réescoupte et banques de dépôts)
		(1)	(2)	(3)		(4)	(5)																(6)	(7)	(8)			
1950 Décembre	92,3	57,3	6,5	63,8	153,5	+35,3	- 2,7	+1,6	34,2	101,0	1,3	4,1	106,4	33,2	36,6	+0,7	+0,9	-2,2	+2,3	175,5	-12,7	-1,8	—	-4,6	-0,3	156,1		
1951 Mars	89,6	57,8	6,9	64,7	154,3	+36,7	- 3,1	+1,2	34,8	98,7	1,4	2,0	102,1	35,5	39,9	+0,8	+0,7	-1,9	+1,7	173,7	-12,5	-1,9	-0,1	-4,6	-0,3	154,3		
Juin	92,2	58,3	6,6	64,9	157,1	+39,7	- 3,7	+1,1	37,1	100,2	1,5	1,8	103,5	34,6	39,5	+0,5	+1,1	-1,8	+1,6	176,6	-12,4	-1,6	-0,3	-4,9	-0,3	157,1		
Septembre ...	96,0	59,7	6,9	66,6	162,6	+46,6	- 4,3	+1,1	43,4	104,5	1,5	1,0	107,0	32,5	36,7	+0,8	+0,9	-1,9	+1,3	184,0	-13,2	-1,6	-1,0	-5,2	-0,4	162,6		
Décembre	99,1	62,0	7,4	69,4	168,5	+50,2	- 5,8	+1,4	45,8	105,1	1,3	1,6	108,0	36,2	42,1	+1,1	+0,7	-2,0	+2,1	191,9	-14,1	-2,4	-1,1	-5,2	-0,6	168,5		
1952 Mars	99,0	63,6	7,3	70,9	169,9	+55,1	- 5,1	+2,3	52,3	105,2	1,4	0,9	107,5	35,3	41,5	-0,1	+0,6	-2,1	+1,4	194,9	-16,1	-1,6	-1,3	-5,1	-0,9	169,9		
Juin	100,6	64,2	6,8	71,0	171,6	+56,2	- 4,2	+2,2	54,2	108,4	1,4	0,8	110,6	33,7	40,3	-0,4	+0,1	-1,2	+1,0	198,0	-17,7	-1,5	-1,3	-5,2	-0,7	171,6		
Septembre ...	100,3	65,0	7,0	72,0	172,3	+51,9	- 4,2	+2,8	50,5	116,0	1,5	0,4	117,9	32,6	40,1	-0,1	-0,2	-1,5	+1,1	200,3	-18,9	-1,5	-1,4	-5,4	-0,8	172,3		
Décembre	102,0	65,1	7,4	72,5	174,5	+51,0	- 4,3	+3,7	50,4	115,2	1,4	0,3	116,9	36,5	43,3	—	-0,1	-1,6	+0,2	202,3	-18,6	-1,6	-1,4	-5,2	-1,0	174,5		
1953 Mars	101,4	65,0	6,9	71,9	173,3	+49,1	- 4,6	+3,2	47,7	119,0	1,7	—	120,7	35,9	43,5	-0,8	+0,3	-3,0	+0,6	201,4	-19,9	-1,7	-0,3	-5,1	-1,1	173,3		
Juin	102,6	66,3	6,9	73,2	175,8	+48,8	- 4,0	+2,7	47,5	118,5	1,7	0,7	120,9	36,1	43,7	-1,5	+0,5	-1,4	+1,5	203,6	-19,3	-1,6	-0,5	-5,2	-1,2	175,8		
Septembre ...	104,4	66,5	7,3	73,8	178,2	+49,7	- 3,4	+2,6	48,9	121,6	1,4	0,3	123,3	36,3	43,6	-0,4	+0,5	-2,0	+1,9	208,5	-19,9	-2,3	-1,2	-5,4	-1,5	178,2		
Décembre	105,9	67,3	7,1	74,4	180,3	+52,4	- 4,8	+2,7	50,3	120,4	1,6	—	122,0	38,7	45,4	-0,4	+0,1	-1,9	+1,0	209,8	-20,6	-1,5	-0,2	-5,3	-1,9	180,3		
1954 Mars	102,9	66,5	7,5	74,0	176,9	+52,3	- 6,8	+4,3	49,8	117,7	1,7	—	119,4	37,4	45,1	-0,9	+0,2	-1,5	+2,7	207,1	-21,1	-1,4	-0,1	-5,4	-2,2	176,9		
Juin	104,3	69,9	8,1	78,0	182,3	+49,7	- 4,8	+2,9	47,8	121,9	1,8	0,2	123,9	38,2	46,2	—	+1,0	-1,9	+2,6	211,6	-19,6	-1,6	-0,1	-5,5	-2,5	182,3		
Septembre ...	105,2	67,1	7,9	75,0	180,2	+49,6	- 4,4	+2,7	47,9	120,7	1,9	—	122,6	38,8	47,0	+0,8	+0,8	-2,5	+2,0	210,4	-20,2	-1,4	-0,1	-5,7	-2,8	180,2		
Décembre	106,7	69,5	7,4	76,9	183,6	+50,5	- 3,7	+1,5	48,3	119,9	1,9	1,2	123,0	41,7	49,8	+1,5	+1,0	-1,2	+1,6	215,9	-21,3	-2,0	-0,1	-6,0	-2,9	183,6		
1955 Mars	107,5	70,1	7,1	77,2	184,7	+53,7	- 4,7	+2,4	51,4	120,4	2,3	0,1	122,8	41,4	49,6	+0,9	+1,3	-1,4	+1,3	217,7	-22,3	-1,7	-0,1	-5,7	-3,2	184,7		
Juin	108,6	71,7	7,3	79,0	187,6	+52,9	- 4,8	+2,7	50,8	121,1	2,6	0,9	124,6	43,0	50,1	+1,4	+1,3	-2,0	+2,2	221,3	-22,4	-1,7	-0,1	-6,1	-3,4	187,6		
Septembre ...	109,7	70,3	7,4	77,7	187,4	+54,3	- 4,8	+2,9	52,4	120,9	2,5	1,4	124,8	41,4	49,5	+2,4	+1,3	-1,9	+1,0	221,4	-22,2	-2,0	-0,1	-6,2	-3,5	187,4		
Décembre	110,7	74,1	7,9	82,0	192,7	+56,1	- 4,8	+3,4	54,7	122,4	2,9	0,7	126,0	44,4	52,0	+2,9	+1,3	-1,8	+0,9	228,4	-23,4	-2,4	-0,1	-6,0	-3,8	192,7		
1956 Mars	109,5	74,0	7,5	81,5	191,0	+58,8	- 4,9	+3,6	57,5	121,8	2,9	0,7	125,4	43,4	52,0	+2,0	+1,1	-1,6	+0,5	228,2	-24,5	-2,4	-0,1	-6,2	-4,0	191,0		
Juin	111,4	77,0	6,7	83,7	195,1	+59,2	- 3,8	+3,1	58,5	124,2	3,5	1,4	129,1	42,1	52,6	+1,6	+1,4	-1,4	+1,9	233,2	-24,5	-2,8	-0,1	-6,6	-4,1	195,1		
Septembre ...	112,8	75,5	7,7	83,2	196,0	+59,2	- 5,1	+2,3	56,4	123,4	3,6	1,3	128,3	45,1	55,3	+2,2	+1,4	-1,9	+1,8	233,3	-23,6	-2,6	—	-6,9	-4,2	196,0		
Décembre	114,4	78,1	6,4	84,5	198,9	+56,9	- 6,1	+3,2	54,0	123,4	4,1	2,0	129,5	49,0	58,4	+2,7	+1,2	-1,6	+0,6	235,4	-22,3	-3,2	—	-6,7	-4,3	198,9		
1957 Mars	113,6	77,4	7,2	84,6	198,2	+53,2	- 6,2	+3,4	50,4	129,2	4,0	0,7	133,9	50,1	60,3	+0,2	+1,2	-1,5	+1,5	235,8	-23,3	-3,3	—	-6,6	-4,4	198,2		
Juin	113,9	80,1	7,9	88,0	201,9	+53,3	- 4,8	+3,0	51,5	127,5	4,1	1,8	133,4	50,9	61,0	+1,0	+1,0	-1,9	+2,7	238,6	-21,9	-3,3	—	-7,1	-4,4	201,9		
Septembre . p	114,4	73,3	6,7	80,0	194,4	+51,4	- 4,7	+2,6	49,3	124,3	4,2	1,2	129,7	51,0	60,0	+0,8	+1,2	-2,0	+2,5	232,5	-22,1	-3,9	—	-7,6	-4,5	194,4		
Décembre ... p	115,5	76,5	6,4	82,9	198,4	+57,0	- 3,9	+2,8	55,9	123,7	4,4	0,5	128,6	52,7	61,5	+0,4	+0,9	-2,3	+1,4	237,6	-23,4	-3,2	-0,2	-7,5	-4,9	198,4		

* Y compris les comptes d'organismes paraétatiques administratifs.

ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE
(milliards de francs)

85⁴

Périodes	Stock monétaire (1)	Liquidités quasi monétaires				Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (6) = (1) + (5)	Opérations avec l'étranger (à l'exclu- sion des opérations en capital des pouvoirs publics et des donations officielles) (7)	Financement monétaire des pouvoirs publics * (8) (9)		Monéti- sation de la dette de l'Etat et autres fonds publics (10)	Crédits d'es- compte d'avances et d'accep- tation aux entre- prises et particu- liers nat. logés dans les organismes monétaires (11)	Différence entre fonds propres et immo- bilisations + partici- pations des orga- nismes monétaires (12)	Emprunts obliga- taires des banques de dépôts (13)	Opérations autres qu'à court terme du Fonds Monétaire, du Crédit Communal et de la Caisse Nationale de Crédit profes- sionnel (soldes) (14)	Divers (15) (16)		Comptes pour balance (17)	Total (18) = de (7) à (17)
		Dépôts à terme et comptes spéciaux des expor- tateurs vers l'U.E.P. (2)	Dépôts en devises de nationaux (3)	Avoirs du Trésor (4)	Total (5)			Opérations spé- ficiques de prêts et d'em- prunts avec des organismes financiers non monétaires (15)	Créances et engage- ments non rangés ailleurs sur et envers des nationaux (soldes) (16)									
1951 1 ^{er} trimestre	- 1,8	- 0,2	—	+ 0,1	- 0,1	- 1,9	- 0,6	- 1,2	+ 0,1	- 2,0	+ 2,4	- 0,1	- 0,1	+ 0,1	- 0,2	+ 0,2	- 0,5	- 1,9
2 ^e trimestre	+ 2,8	- 0,1	- 0,3	+ 0,1	- 0,3	+ 2,5	+ 2,5	+ 1,2	+ 0,1	—	- 1,0	- 0,3	—	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,2	- 0,2	+ 2,5
3 ^e trimestre	+ 5,5	+ 0,8	+ 0,1	+ 0,7	+ 1,6	+ 7,1	+ 6,4	+ 3,9	- 0,1	- 0,3	- 2,0	- 0,3	- 0,1	+ 0,2	- 0,1	- 0,1	- 0,4	+ 7,1
4 ^e trimestre	+ 6,0	+ 1,0	+ 0,7	+ 0,1	+ 1,8	+ 7,8	+ 2,7	+ 0,5	- 0,2	+ 0,7	+ 3,6	+ 0,1	- 0,1	+ 0,3	- 0,2	- 0,1	+ 0,5	+ 7,8
Total ...	+12,5	+ 1,5	+ 0,5	+ 1,0	+ 3,0	+15,5	+11,0	+ 4,4	- 0,1	- 1,6	+ 3,0	- 0,6	- 0,3	+ 0,3	- 0,2	+ 0,2	- 0,6	+15,5
1952 1 ^{er} trimestre	+ 1,3	+ 2,0	- 0,8	+ 0,2	+ 1,4	+ 2,7	+ 4,4	+ 1,5	+ 0,1	- 0,4	- 0,9	—	- 0,3	- 1,1	- 0,2	- 0,1	- 0,3	+ 2,7
2 ^e trimestre	+ 1,8	+ 1,5	- 0,1	+ 0,1	+ 1,5	+ 3,3	+ 2,6	+ 2,1	—	+ 0,2	- 1,6	—	+ 0,1	- 0,3	- 0,4	+ 0,9	- 0,3	+ 3,3
3 ^e trimestre	+ 0,7	+ 1,2	—	—	+ 1,2	+ 1,9	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,1	—	- 1,1	- 0,2	- 0,1	+ 0,3	- 0,3	- 0,3	+ 0,2	+ 1,9
4 ^e trimestre	+ 2,2	- 0,3	+ 0,1	—	- 0,2	+ 2,0	- 0,1	- 1,5	- 0,1	+ 0,5	+ 3,9	+ 0,2	- 0,1	+ 0,1	+ 0,1	- 0,1	- 0,9	+ 2,0
Total ...	+ 6,0	+ 4,4	- 0,8	+ 0,3	+ 3,9	+ 9,9	+ 7,1	+ 5,2	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,3	—	- 0,4	- 1,0	- 0,8	+ 0,4	- 1,3	+ 9,9
1953 1 ^{er} trimestre	- 1,2	+ 1,3	+ 0,1	- 1,1	+ 0,3	- 0,9	- 0,3	+ 1,6	+ 0,4	- 0,2	- 0,5	—	- 0,1	- 0,8	+ 0,3	- 1,4	+ 0,1	- 0,9
2 ^e trimestre	+ 2,5	- 0,6	- 0,1	+ 0,2	- 0,5	+ 2,0	- 0,8	—	- 0,1	+ 1,3	+ 0,2	—	- 0,1	- 0,7	+ 0,2	+ 1,6	+ 0,4	+ 2,0
3 ^e trimestre	+ 2,4	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,8	+ 2,1	+ 4,5	- 1,2	+ 5,2	- 0,5	—	+ 0,2	- 0,2	- 0,3	+ 1,2	—	- 0,6	+ 0,7	+ 4,5
4 ^e trimestre	+ 2,1	+ 0,7	- 0,8	- 1,1	- 1,2	+ 0,9	+ 1,3	- 1,0	+ 0,2	—	+ 2,3	+ 0,1	- 0,4	—	- 0,4	+ 0,1	- 1,3	+ 0,9
Total ...	+ 5,8	+ 2,0	- 0,1	- 1,2	+ 0,7	+ 6,5	- 1,0	+ 5,8	—	+ 1,1	+ 2,2	- 0,1	- 0,9	- 0,3	+ 0,1	- 0,3	- 0,1	+ 6,5
1954 1 ^{er} trimestre	- 3,3	+ 0,5	- 0,1	- 0,1	+ 0,3	- 3,0	- 1,0	- 3,2	+ 0,1	+ 1,0	- 1,3	- 0,1	- 0,3	- 0,5	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,7	- 3,0
2 ^e trimestre	+ 5,3	- 1,4	+ 0,1	—	- 1,3	+ 4,0	- 2,8	+ 4,7	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,8	- 0,1	- 0,3	+ 0,9	+ 0,8	- 0,4	+ 0,1	+ 4,0
3 ^e trimestre	- 2,0	+ 0,5	- 0,2	—	+ 0,3	- 1,7	- 1,5	+ 0,2	—	+ 0,3	+ 0,6	- 0,2	- 0,2	+ 0,7	- 0,2	- 0,6	- 0,8	- 1,7
4 ^e trimestre	+ 3,3	+ 1,1	+ 0,7	—	+ 1,8	+ 5,1	+ 0,6	- 1,4	- 0,1	+ 1,7	+ 2,9	- 0,3	- 0,2	+ 0,8	+ 0,2	+ 1,2	- 0,3	+ 5,1
Total ...	+ 3,3	+ 0,7	+ 0,5	- 0,1	+ 1,1	+ 4,4	- 4,7	+ 0,3	+ 0,1	+ 3,2	+ 3,0	- 0,7	- 1,0	+ 1,9	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,7	+ 4,4
1955 1 ^{er} trimestre	+ 1,1	+ 1,0	- 0,3	—	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	+ 2,2	+ 0,1	- 0,6	- 0,4	+ 0,3	- 0,3	- 0,6	+ 0,2	- 0,1	- 0,4	+ 1,8
2 ^e trimestre	+ 2,9	+ 0,1	+ 0,1	—	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,5	- 1,1	+ 0,2	+ 1,6	+ 1,7	- 0,3	- 0,2	+ 0,5	—	- 0,6	+ 0,8	+ 3,1
3 ^e trimestre	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	—	—	- 0,2	+ 1,7	- 0,3	- 0,1	+ 0,6	- 1,5	- 0,2	- 0,2	+ 1,0	—	+ 0,1	- 1,3	- 0,2
4 ^e trimestre	+ 5,3	+ 1,2	+ 0,4	—	+ 1,6	+ 6,9	+ 0,5	+ 2,3	+ 0,2	+ 0,4	+ 2,9	+ 0,2	- 0,2	+ 0,5	—	+ 0,1	—	+ 6,9
Total ...	+ 9,1	+ 2,1	+ 0,4	—	+ 2,5	+11,6	+ 4,1	+ 3,1	+ 0,4	+ 2,0	+ 2,7	—	- 0,9	+ 1,4	+ 0,2	- 0,5	- 0,9	+11,6
1956 1 ^{er} trimestre	- 1,7	+ 1,1	—	—	+ 1,1	- 0,6	+ 3,2	- 1,5	+ 0,1	+ 0,2	- 1,0	- 0,2	- 0,2	- 1,0	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,6
2 ^e trimestre	+ 4,1	—	+ 0,4	—	+ 0,4	+ 4,5	+ 1,9	+ 1,2	+ 0,2	+ 1,3	- 1,3	- 0,4	- 0,1	- 0,4	+ 0,4	+ 0,2	+ 1,5	+ 4,5
3 ^e trimestre	+ 0,8	- 0,9	- 0,2	—	- 1,1	- 0,3	- 1,0	- 2,0	- 0,1	+ 0,3	+ 3,0	- 0,3	- 0,1	+ 0,7	—	- 0,5	- 0,3	- 0,3
4 ^e trimestre	+ 2,9	- 1,2	+ 0,5	—	- 0,7	+ 2,2	- 1,3	- 1,3	+ 0,6	+ 1,0	+ 3,9	+ 0,2	- 0,1	+ 0,5	- 0,3	+ 0,3	- 1,3	+ 2,2
Total ...	+ 6,1	- 1,0	+ 0,7	—	- 0,3	+ 5,8	+ 2,8	- 3,6	+ 0,8	+ 2,8	+ 4,6	- 0,7	- 0,5	- 0,2	- 0,1	+ 0,2	- 0,3	+ 5,8
1957 1 ^{er} trimestre	- 0,7	+ 1,0	+ 0,1	—	+ 1,1	+ 0,4	- 1,2	+ 4,0	- 0,5	- 1,3	+ 1,1	—	- 0,1	- 2,5	—	+ 0,1	+ 0,8	+ 0,4
2 ^e trimestre	+ 3,7	- 1,4	—	—	- 1,4	+ 2,3	- 0,1	- 0,5	+ 0,1	+ 1,0	+ 0,8	- 0,5	—	+ 0,8	- 0,2	- 0,3	+ 1,2	+ 2,3
3 ^e trimestre	- 7,5	+ 0,2	+ 0,6	—	+ 0,8	- 6,7	- 2,6	- 3,0	+ 0,1	- 0,4	—	- 0,4	- 0,1	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,1	- 6,7
4 ^e trimestre	+ 4,0	+ 1,3	- 0,7	+ 0,2	+ 0,8	+ 4,8	+ 5,5	+ 0,4	+ 0,1	- 0,4	+ 1,8	+ 0,1	- 0,4	- 0,5	- 0,3	- 0,3	- 1,2	+ 4,8
Total ...	- 0,5	+ 1,1	—	+ 0,2	+ 1,3	+ 0,8	+ 1,6	+ 0,9	- 0,2	- 1,1	+ 3,7	- 0,8	- 0,6	- 2,4	- 0,3	- 0,7	+ 0,7	+ 0,8

* Mouvement des crédits directs aux pouvoirs publics + solde de leurs opérations en capital avec l'étranger. (Pouvoirs publics : Etat et pouvoirs subordonnés).

II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

86¹

BANQUE DE FRANCE
(milliards de francs français)

Rubriques	1957 8 août	1957 5 septembre	1957 10 octobre	1957 7 novembre	1957 5 décembre	1958 9 janvier	1958 6 février	1958 6 mars
ACTIF								
Encaisse or	201	201	201	201	201	201	201	201
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes ¹	100	100	100	100	100	100	100	100
Disponibilités à vue à l'étranger	12	12	12	12	12	12	12	12
Monnaies divisionnaires	13	13	12	12	11	10	11	12
Comptes courants postaux	47	38	43	49	49	51	45	56
Av. au Fonds de Stabilisat. des changes ²	—	—	—	—	—	—	—	—
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique	4	4	4	4	4	4	4	4
Prêts sans intérêts à l'Etat ³	50	50	50	50	50	50	50	50
Av. provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 ⁴	426	426	426	426	426	426	426	426
Avances provisoires à l'Etat ⁵	175	175	175	175	175	175	175	175
Avances spéciales à l'Etat	292 ¹	300 ¹	300 ¹	300 ¹	300 ¹	300 ¹	390 ⁶	390 ⁶
Avances à l'Etat à échéance déterminée. ⁷	—	—	—	—	60	160	98	61
Bons du Trésor achetés	—	40 ¹	50 ¹	50 ¹	—	—	—	—
Portefeuille d'escompte	2.063	1.943	1.972	1.989	1.902	1.982	1.887	1.912
<i>Effets escomptés sur la France</i>	803	663	645	630	522	622	582	595
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
<i>Effets garant. par l'Office des céréales</i> ⁸	6	7	40	47	54	60	53	47
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i>	1.254	1.273	1.287	1.312	1.326	1.300	1.252	1.270
Effets négociables achetés en France ⁹	301	292	281	282	303	257	264	293
Avances à 30 jours sur effets publics	16	21	19	19	20	22	23	25
Avances sur titres	12	11	10	11	11	9	10	10
Avances sur or	—	—	—	—	—	—	—	—
Hôtel et mobilier de la Banque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rentes pourvues d'affectations spéciales ¹⁰	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Effets en cours de recouvrement	22	28	25	32	29	21	26	24
Divers	63	66	68	73	73	59	52	52
Total ...	3.797	3.720	3.748	3.785	3.726	3.839	3.774	3.803

PASSIF								
Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	3.257	3.257	3.286	3.262	3.158	3.233	3.200	3.229
Comptes courants créditeurs	400	355	343	396	453	472	451	446
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Comptes courants des accords de coopération économique</i>	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères</i>	321	277	272	321	378	389	373	373
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i>	79	78	71	75	75	83	78	73
Capital de la Banque	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Bénéfices en addition au capital ¹¹	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	1	1
Réserves mobilières légales ¹⁰	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserve immobilière	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Divers	140	108	119	127	115	134	122	127
Total ...	3.797	3.720	3.748	3.785	3.726	3.839	3.774	3.803

¹ Convention du 26 juin 1957 approuvée par la loi du 26 juin 1957.

² Convention du 27 juin 1949.

³ Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 18 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947.

⁴ Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944.

⁵ Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 20 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947.

⁶ Convention du 26 juin 1957 approuvée par la loi du 26 juin 1957, convention du 9 janvier 1958 approuvée par la loi du 29 janvier 1958.

⁷ Convention du 6 novembre 1957 approuvée par la loi du 7 novembre 1957, convention du 9 janvier 1958 approuvée par la loi du 29 janvier 1958.

⁸ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941.

⁹ Décret du 17 juin 1938.

¹⁰ Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857.

¹¹ Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897.

BANK OF ENGLAND
(millions de £)

86²

Rubriques	1957 7 août	1957 4 septembre	1957 9 octobre	1957 6 novembre	1957 4 décembre	1958 8 janvier	1958 5 février	1958 5 mars
-----------	----------------	---------------------	-------------------	--------------------	--------------------	-------------------	-------------------	----------------

Département d'émission

ACTIF

Dette de l'Etat	11	11	11	11	11	11	11	11
Autres fonds publics	2.060	2.010	1.985	1.985	2.035	2.085	1.985	1.985
Autres titres	1	1	1	1	1	1	1	1
Monnaies autres que monnaies d'or	3	3	3	3	3	3	3	3
Montant de l'émission fiduciaire	2.075	2.025	2.000	2.000	2.050	2.100	2.000	2.000
Monnaies d'or et lingots	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	2.075	2.025	2.000	2.000	2.050	2.100	2.000	2.000

PASSIF

Billets émis :								
En circulation	2.055	1.989	1.973	1.976	2.034	2.033	1.959	1.974
Au Département bancaire	20	36	27	24	16	67	41	26
	2.075	2.025	2.000	2.000	2.050	2.100	2.000	2.000

Département bancaire

ACTIF

Fonds publics	233	230	269	249	247	207	198	274
Autres titres :								
Escomptes et avances	26	22	14	30	21	19	46	12
Titres	18	19	21	24	24	22	21	22
Billets	20	36	27	24	16	67	41	27
Monnaies	3	2	3	2	2	2	2	2
	300	309	334	329	310	317	308	337

PASSIF

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Réserves	3	4	3	3	3	4	4	4
Dépôts publics :	13	13	16	9	10	10	11	12
Y compris Trésor, Banques d'épargne, commissaires de la Dette publique et comptes de dividendes								
Autres dépôts :								
Banquiers	195	205	226	229	208	213	205	233
Autres comptes	74	72	74	73	74	75	73	73
	300	309	334	329	310	317	308	337

FEDERAL RESERVE BANKS ¹

86³

(millions de \$)

Rubriques	1957 7 août	1957 4 septembre	1957 9 octobre	1957 6 novembre	1957 4 décembre	1958 8 janvier	1958 5 février	1958 5 mars
ACTIF								
Certificats-or	21.105	21.100	21.107	21.177	21.219	21.231	21.246	21.235
Fonds de rachat des billets des F.R.	839	838	852	845	860	869	857	861
Total des réserves de certificats-or	21.944	21.938	21.959	22.022	22.079	22.100	22.103	22.096
Billets F.R. d'autres banques	371	360	378	375	334	564	627	511
Autres encaisses	380	382	367	362	329	407	536	508
Escompte et avances	808	433	684	689	498	707	153	107
Prêts à l'économie privée	1	1	1	—	—	—	—	—
Acceptations achetées directement	20	25	17	16	23	42	40	43
Acceptations détenues en vertu d'une convention de rachat	—	—	—	—	3	13	—	—
Fonds publics :								
Achetés directement								
Effets	341	688	577	597	819	899	571	581
Certificats	19.933	19.933	19.933	19.933	19.934	19.934	19.934	19.946
Billets	—	—	—	—	—	—	—	—
Obligations	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.802	2.789
Total achetés directement ...	23.076	23.423	23.312	23.332	23.555	23.635	23.307	23.316
Détenus en vertu d'une convention de rachat	—	—	148	238	223	110	104	15
Total des fonds publics	23.076	23.423	23.460	23.570	23.778	23.745	23.411	23.331
Total des prêts et des fonds publics	23.905	23.882	24.162	24.275	24.302	24.507	23.604	23.481
Avoirs sur banques étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyens de trésorerie non encaissés	4.386	4.356	4.493	4.590	4.856	4.765	4.424	4.616
Immeubles	81	81	82	83	83	84	84	85
Autres avoirs	128	97	160	221	186	242	173	141
Total actif ...	51.195	51.096	51.601	51.928	52.169	52.669	51.551	51.439

EXIGIBLE

Billets de la Federal Reserve	26.745	26.932	26.853	26.894	27.326	27.286	26.685	26.551
Dépôts :								
Banques affiliées — compte de réserve	18.531	18.162	18.692	18.714	18.908	19.355	19.058	18.708
Trésor américain — compte général ...	341	501	504	418	244	474	207	386
Etrangers	367	344	337	353	308	342	284	286
Autres	270	272	253	250	182	171	321	309
Total dépôts	19.509	19.279	19.786	19.735	19.642	20.342	19.870	19.689
Moyens de trésor. avec disponib. différée	3.618	3.514	3.608	3.940	3.837	3.721	3.619	3.824
Autres engagements et dividendes courus	14	18	20	22	24	13	15	16
Total exigible ...	49.886	49.743	50.268	50.591	50.829	51.362	50.189	50.080

COMPTES DE CAPITAL

Capital libéré	338	338	338	341	342	346	348	349
Surplus (section 7)	748	748	748	748	748	809	809	809
Surplus (section 13b)	27	27	27	27	27	27	28	28
Autres comptes de capital	196	240	220	221	223	125	177	173
Total passif ...	51.195	51.096	51.601	51.928	52.169	52.669	51.551	51.439
Engagements éventuels sur acceptations achetées p ^r correspondants étrangers ...	74	65	71	66	68	89	128	133
Engagem. d'emprunts à l'économie privée	2	1	1	1	1	1	1	1
Coefficient des réserves de certificats-or par rapport aux dépôts et billets F.R.	47,4 %	47,5 %	47,1 %	47,2 %	47,0 %	46,4 %	47,5 %	47,8 %

¹ Situation globale des douze banques de réserve fédérales.

NEDERLANDSCHE BANK
(millions de florins)

86⁴

Rubriques	1957 5 août	1957 9 septembre	1957 7 octobre	1957 4 novembre	1957 9 décembre	1958 6 janvier	1958 10 février	1958 10 mars
ACTIF								
Effets, promesses et obligat. escomptés ¹	55	198	172	51	11	9	—	—
Effets, certificats du Trésor et obligations achetés par la Banque (art. 15, 4 ^o , de la loi bancaire de 1948)	—	—	—	—	68	68	68	—
Certif. du Trésor repris par la Banque à l'Etat en vertu de la conv. du 26-2-1947	460	460	460	460	460	460	460	288
Avances en comptes courants nantis (y compris les prêts) ²	110	241	246	57	89	107	60	23
<i>sur titres, etc.</i> ²	109	240	245	55	87	105	59	22
<i>sur produits et cédulas</i>	1	1	1	2	2	2	1	1
Avances à l'Etat (art. 20 de la loi bancaire de 1948)	—	—	—	—	—	—	—	—
Créance comptable sur l'Etat en vertu de la convention du 26-2-1947	200	200	200	200	100	100	100	100
Lingots et monnaies	3.007	2.838	2.660	2.660	2.660	2.823	3.008	3.147
<i>Monnaies et lingots d'or</i>	2.997	2.826	2.649	2.649	2.649	2.812	2.995	3.131
<i>Monnaies d'argent, etc.</i>	10	12	11	11	11	11	13	16
Créances et titres libellés en monnaies étrangères ³	660 ⁴	618 ⁴	809 ⁴	952 ⁴	956	1.028	1.141	1.498
Moyens de paiement étrangers ³	1,0	1,0	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6
Créances en florins résultant d'accords de paiement ⁴	185	176	156	167	205	185	155	141
Placement du capital, des réserves, du fonds des pensions et du fonds de pré- vision	143	144	146	145	146	145	146	146
Immeubles et inventaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Comptes divers	37	39	42	45	44	47	51	52
	4.859	4.916	4.893	4.739	4.740	4.974	5.191	5.397
PASSIF								
Capital	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de réserve	20	20	20	20	20	20	20	20
Réserves spéciales	105	105	105	105	105	105	105	105
Fonds de prévis. du personnel temporaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Billets en circulation	4.109	4.027	4.035	4.092	3.982	4.094	3.911	4.023
Accréditifs en circulation	—	—	—	—	—	—	—	—
Comptes courants	520	665	631	425	528	648	1.009	1.047
<i>Trésor public</i>	37	84	206	58	172	347	593	558
<i>Trésor public, compte spécial</i>	17	17	17	17	17	17	17	17
<i>Avoirs des banques aux Pays-Bas</i>	257	339	275	193	214	165	275	344
<i>Engagements résultant d'accords de paiement</i>	112	134	47	62	40	29	34	37
<i>Autres avoirs de non-résidents</i>	15	15	15	15	15	16	15	14
<i>Autres engagements</i>	82	76	71	80	70	74	75	77
Engagements libellés en monnaies étrang.	16	19	18	8	9	6	33	120
Comptes divers	68	59	63	68	75	80	92	61
	4.859	4.916	4.893	4.739	4.740	4.974	5.191	5.397
¹ Dont Certificats du Trésor (escomptés directe- ment par la Banque)	—	—	—	—	—	—	—	—
² Dont à l'Indonésie (Loi du 15 mars 1939 — <i>Staatsblad</i> , n ^o 99)	13	13	13	13	13	13	13	13
³ Conformément aux dispositions des articles 1 (a) et 3 (b) de l'arrêté royal du 27 juin 1956 (Stb. 357) le montant convertible de ces deux postes réunis s'élève à	172	175	337	398	375	447	695	1.095
⁴ Dans ces postes sont comprises des créances consolidées pour un montant de	70	70	70	69	2	2	2	2
N. B. — Soldes en florins résultant d'accords de paiements et placés en bons du Trésor néerlandais	7	333	152	91	—	—	—	177
Billets mis en circulation par la Banque pour compte de l'Etat	133	129	129	129	127	127	122	121

SVERIGES RIKSBANK

(millions de kr.)

86⁵

Rubriques	1957 31 juillet	1957 31 août	1957 30 septembre	1957 31 octobre	1957 30 novembre	1957 31 décembre	1958 31 janvier	1958 28 février
ACTIF								
Monnaies et lingots d'or	513	531	517	497	500	483	475	460
Surplus de valeur d'or	691	715	697	670	674	651	639	619
Fonds publics étrangers *	978	959	949	949	951	882	712	704
Effets sur l'étranger *	70	79	75	83	94	93	244	248
Créances nettes sur banques et banquiers étrangers *	251	163	156	225	138	251	257	214
Autres avoirs sur l'étranger	1	1	1	1	1	1	1	1
Effets et obligations du Trésor suédois *	4.616	4.491	4.475	4.562	4.477	5.050	4.761	4.579
Effets payables en Suède *	9	7	7	6	6	5	5	5
Prêts nantis *	6	62	105	10	166	84	6	124
Avances en comptes courants *	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts sur ventes à tempérament	53	53	53	54	53	54	54	54
Fonds de pensions déposés à l'administra- tion de la Dette publique	7	7	7	7	7	7	7	7
Monnaies (autres qu'en or)	31	31	31	31	29	25	31	33
Chèques et effets bancaires	1	2	38	4	4	17	5	2
Autres valeurs actives intérieures	46	54	44	48	50	103	82	76
Quota de la Suède au F.M.I.	517	517	517	517	517	517	517	517
Participation de la Suède au capital de la B.I.R.D.	103	103	103	103	103	103	103	103
Total ...	7.893	7.775	7.775	7.767	7.770	8.326	7.899	7.746
PASSIF								
Billets en circulation ¹	5.246	5.319	5.361	5.504	5.542	5.840	5.547	5.506
Effets bancaires	2	2	2	1	1	3	2	2
Dépôts en comptes courants :	520	332	284	130	113	415	317	200
<i>Institutions officielles</i>	241	261	128	74	49	274	276	159
<i>Banques commerciales</i>	276	68	153	53	61	136	38	38
<i>Autres déposants</i>	3	3	3	3	3	5	3	3
Dépôts	1.008	1.007	1.006	1.006	1.005	1.044	1.006	1.008
Comptes d'ajustements de change	373	373	373	373	373	373	374	374
Autres engagements	148	147	155	168	173	89	46	49
Capital	50	50	50	50	50	50	50	50
Fonds de prêts sur ventes à tempérament	65	65	65	65	65	65	65	65
Fonds de réserve	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de pensions	7	7	7	7	7	7	7	7
Bénéfices reportés	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfice pour 1957	—	—	—	—	—	—	45	45
Fonds Monétaire International	388	388	388	388	388	388	388	388
Banque Internationale de Reconstruction et de Développement	65	64	63	54	32	31	31	31
Total ...	7.893	7.775	7.775	7.767	7.770	8.326	7.899	7.746

N.B. La couverture supplémentaire des billets (art. 10 de la loi sur la Riksbank) comprend les rubriques actives marquées d'un astérisque.
¹ Le montant maximum de l'émission fiduciaire autorisée est de 6.800 millions de Kr. en vertu de la loi no 249 du 31 mai 1957.

Rubriques	1957 30 juin	1957 31 juillet	1957 31 août	1957 30 septembre	1957 31 octobre	1957 30 novembre	1957 31 décembre p	1958 31 janvier p
ACTIF								
Encaisse en or	4	4	4	4	4	4	4	4
Or à l'étranger dû par l'Etat	2	2	2	2	2	2	2	2
Caisse ¹	8	8	6	6	6	6	6	6
Portefeuille d'escompte	356	353	380	382	382	381	405	392
Effets reçus à l'encaissement	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Avances sur titres et sur marchandises et comptes courants	115	87	95	91	92	74	87	53
Disponibilités en devises à l'étranger	74	71	71	71	71	71	71	71
Titres émis ou garantis par l'Etat	73	68	68	68	68	68	72	71
Immeubles	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs divers	882	932	974	975	985	1.012	1.038	1.068
Créances diverses	3	3	3	3	3	3	3	3
Avances provisoires à l'Etat	77	77	77	77	77	77	77	77
Avances extraordinaires à l'Etat	343	343	343	343	343	343	343	343
Emissions des autorités militaires alliées ou pour leur compte	145	145	145	145	145	145	145	145
Compte courant du Trésor ²	54	115	38	81	53	107	170	174
Placements en titres pour le compte du Trésor	350	350	337	347	337	347	345	345
Services divers pour le compte de l'Etat .	24	31	26	23	22	31	32	29
Dépenses diverses	20	22	23	25	27	28	35	2
Total de l'actif ...	2.530	2.611	2.592	2.643	2.617	2.699	2.835	2.785

PASSIF								
Billets en circulation ³	1.667	1.712	1.707	1.729	1.701	1.716	1.914	1.751
Chèques et autres dettes à vue ⁴	14	16	13	12	13	12	27	14
Comptes courants à vue	135	131	137	138	122	128	140	114
Comptes courants à terme et réserves obligatoires des banques	543	576	559	579	594	652	548	726
Créditeurs divers	144	147	144	147	147	149	159	164
Comptes courants des Accords de coopération économique	3	4	5	9	10	10	9	11
Capital	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Fonds de réserve ordinaire	2	2	2	2	2	2	2	2
Fonds de réserve extraordinaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfices de l'exercice en cours	21	22	24	26	27	29	35	2
Total du passif et du patrimoine ...	2.530	2.611	2.592	2.643	2.617	2.699	2.835	2.785

Déposants de titres et valeurs (compte d'ordre)	2.927	3.853	3.724	3.681	3.551	3.447	3.430	3.210
Circulation du Trésor (net)	37	34	35	36	37	37	37	
Circulation bancaire et du Trésor (net) .	1.748	1.745	1.740	1.763	1.737	1.752	1.950	
Moyens de paiement	4.803	4.836	4.815	4.881	4.851	4.920	5.262	
Escomptes effectués	43	122	183	63	43	113	205	57
Avances effectuées	420	404	441	360	440	309	566	341
Opérations au comptant liquidées par les Chambres de compensation	5.578	6.044	5.526	5.190	6.295	5.160	6.763	
¹ Comprend les billets et monnaies pour compte du Trésor	5	5	5	5	5	5	5	5
² Solde du fonds spécial	2	2	2	2	2	2	2	2
³ Comprend les billets auprès du Trésor	1	1	1	1	1	1	1	
⁴ Comprend valeurs et assignations	10	13	10	9	10	9	18	11

DEUTSCHE BUNDESBANK

(millions de D.M.)

867

Rubriques	1957 7 août (1)	1957 7 septembre	1957 7 octobre	1957 7 novembre	1957 7 décembre	1958 7 janvier	1958 7 février	1958 7 mars
ACTIF								
Or	8.964	9.450	10.033	10.655	10.691	10.602	10.430	10.383
Avoirs auprès des banques étrangères et placements à court terme à l'étranger .	7.485	8.398	8.404	7.055	6.868	6.611	6.535	6.541
Monnaies étrangères, lettres de change et chèques sur l'étranger	204	213	226	214	198	173	154	151
Autres créances sur l'étranger, dont avoirs à l'U.E.P.	5.036	5.437	5.793	6.428	6.504	6.461	6.292	6.292
Monnaies divisionnaires allemandes	76	79	76	80	58	84	98	97
Avoirs en comptes chèques postaux	114	74	104	111	81	141	82	86
Effets sur l'intérieur	1.924	1.284	1.295	897	1.210	1.145	1.084	1.547
Effets du Trésor et bons du Trésor sans intérêt	51	49	—	—	77	24	—	75
Créances sur titres	34	34	37	42	35	29	25	37
Crédits de caisse	93	122	90	138	180	75	71	90
Titres	156	167	172	173	178	238	238	240
Créances de péréquation et titre d'obligation sans intérêt	4.360	3.460	3.571	3.329	3.683	3.986	3.408	3.559
Crédit à l'Etat pour participation au Fonds Monétaire et à la Banque Mondiale	391	391	391	391	391	391	420	420
Autres valeurs actives	197	208	234	249	277	456	369	443
	29.085	29.366	30.426	29.762	30.431	30.416	29.206	29.961

PASSIF

Billets en circulation	14.664	14.957	15.134	15.081	15.989	15.208	15.176	15.724
Dépôts	11.927	11.782	12.585	12.066	11.546	12.063	11.413	11.550
a) institutions de crédit (y compris les Offices des Chèques et des Epargnes Postaux)	6.067	6.392	6.506	6.622	7.017	7.017	6.752	7.137
b) banque centrale de Berlin	109	129	—	—	—	—	—	—
c) déposants officiels	5.112	4.586	5.488	4.863	4.103	4.462	4.080	3.859
d) autres déposants intérieurs	169	174	169	267	194	342	324	249
e) déposants étrangers	470	501	422	314	232	242	257	305
Engagements résultant de transactions avec l'étranger	885	1.064	999	988	1.268	1.267	871	976
Fonds de prévision	593	593	601	600	600	596	571	571
Capital social	285	285	290	290	290	290	290	290
Réserves	435	435	436	436	436	436	436	436
Autres passifs	296	250	381	301	302	556	449	414
	29.085	29.366	30.426	29.762	30.431	30.416	29.206	29.961

1 Première situation de la Deutsche Bundesbank remplaçant la Bank deutscher Länder.

BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

 86⁸

Rubriques	1957 7 août	1957 7 septembre	1957 7 octobre	1957 7 novembre	1957 7 décembre	1958 7 janvier	1958 7 février	1958 7 mars
ACTIF								
Encaisse or	7.116	7.216	7.348	7.370	7.283	7.394	7.444	7.470
Disponibilités à l'étranger	506	506	525	535	566	700	585	574
<i>pouvant servir de couverture</i>	506	506	525	535	566	700	585	574
<i>autres</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuille effets sur la Suisse	132	132	135	142	162	163	152	139
<i>Effets de change</i>	132	132	135	142	162	163	152	139
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
Avances sur nantissement	26	26	22	16	24	28	13	11
Titres	45	45	45	45	45	45	45	45
<i>pouvant servir de couverture</i>	—	—	—	—	—	—	1	1
<i>autres</i>	45	45	45	45	45	45	44	44
Correspondants en Suisse	12	7	9	11	8	9	7	8
Autres postes de l'actif	32	31	38	37	36	42	28	30
Total ...	7.869	7.963	8.122	8.156	8.124	8.381	8.274	8.277

PASSIF								
Fonds propres	49	49	49	49	49	49	49	49
Billets en circulation	5.446	5.482	5.508	5.535	5.671	5.700	5.363	5.400
Engagements à vue	2.195	2.249	2.379	2.382	2.214	2.446	2.684	2.648
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	1.779	1.881	1.902	1.936	1.754	1.973	2.278	2.219
<i>Autres engagements à vue</i>	416	368	477	446	460	473	406	429
Autres postes du passif	179	183	186	190	190	186	178	180
Total ...	7.869	7.963	8.122	8.156	8.124	8.381	8.274	8.277

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION (*)

(au 28 février 1958)

 86⁹

(en % depuis la date indiquée)

Allemagne	17 janvier 1958	3,50	Grande-Bretagne	19 septemb. 1957	7,—
Autriche	17 novemb. 1955	5,—	Grèce	1 mai 1956	10,—
Belgique	25 juillet 1957	4,50 ¹	Irlande	30 septemb. 1957	6,—
Congo belge et Ruanda-Urundi	31 juillet 1957	4,— ²	Italie	6 avril 1950	4,—
Danemark	25 mai 1955	5,50	Norvège	14 février 1955	3,50
Espagne	22 juillet 1957	5,—	Pays-Bas	23 janvier 1958	4,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	23 janvier 1958	2,75 ³	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Finlande	19 avril 1956	6,50	Suède	11 juillet 1957	5,—
France	12 août 1957	5,—	Suisse	15 mai 1957	2,50
			Turquie	6 juin 1956	6,—

(*) Canada : depuis le 1er novembre 1956, taux d'escompte fixé le jeudi de chaque semaine.

1 Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

2 Taux de traites acceptées domiciliées en banque.

3 Depuis le 7 mars 1958 : 2,25 %.

III. — **BANQUE DES RÉGLEMENTS INTERNATIONAUX, 1^{re} D**
Situations en milliers de francs suisses or
 [unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif	31 décembre 1957			31 janvier 1958			28 février 1958			Passif			31 décembre 1957			31 janvier 1958			28 février 1958		
			%			%			%			%			%			%			%
I. Or en lingots et monnayé	504.641	26,7		524.902	26,5		495.906	23,5		I. Capital :											
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	58.920	3,1		51.406	2,6		41.996	2,0		Actions libérées de 25 %	125.000	6,6	125.000	6,3	125.000	5,9					
III. Portefeuille réescomptable	495.530			585.783			620.539			II. Réserves :											
1. Effets de commerce et acceptations de banque	83.148	4,4		88.738	4,5		131.357	6,2		1. Fonds de Réserve légale	21.663	1,2	21.663	1,1	21.663	1,0					
2. Bons du Trésor	412.382	21,8		497.045	25,1		489.182	23,2		2. Fonds de Réserve générale	8.320		8.320		8.320						
IV. Effets divers remobilisabl. sur dem.	26.408	1,4		26.108	1,3		30.005	1,4		III. Dépôts (or) :											
V. Dépôts à terme et avances :	164.914			197.050			223.287			Banques centrales :	553.328		509.348		502.233						
1. Or :										a) de 6 à 9 mois	24.134	1,3	—	—	—	—					
a) à 3 mois au maximum	3.031	0,2		9.903	0,5		6.890	0,3		b) de 3 à 6 mois	60.364	3,2	101.739	5,1	132.126	6,3					
b) de 3 à 6 mois	6.908	0,4		—	—		—	—		c) à 3 mois au maximum	308.405	16,3	247.125	12,5	219.402	10,4					
c) de 6 à 9 mois	—	—		—	—		—	—		d) à vue	27.942	1,5	27.218	1,4	17.467	0,8					
d) de 9 à 12 mois	—	—		—	—		—	—		2. Autres déposants :											
e) à plus d'un an	—	—		—	—		—	—		a) de 6 à 9 mois	714	0,0	—	—	—	—					
2. Monnaies :										b) de 3 à 6 mois	35.720	1,9	6.574	0,3	6.574	0,3					
a) à 3 mois au maximum	79.408	4,2		95.272	4,8		124.293	5,9		c) à 3 mois au maximum	89.971	4,8	122.899	6,2	122.900	5,8					
b) de 3 à 6 mois	44.938	2,4		61.169	3,1		61.322	2,9		d) à vue	6.078	0,3	3.793	0,2	3.764	0,2					
c) de 6 à 9 mois	—	—		—	—		30.782	1,5		IV. Dépôts (monnaies) :	1.018.429		1.151.834		1.285.913						
d) de 9 à 12 mois	30.629	1,6		30.706	1,6		—	—		1. Banques centrales :											
e) à plus d'un an	—	—		—	—		—	—		a) à plus d'un an	35.775	1,9	35.857	1,8	37.399	1,8					
VI. Autres effets et titres :	569.109			526.074			628.021			b) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—					
1. Or :										c) de 6 à 9 mois	3.098	0,2	—	—	—	—					
a) à 3 mois au maximum	40.218	2,1		30.936	1,6		31.100	1,5		d) de 3 à 6 mois	56.703	3,0	56.133	2,8	53.129	2,5					
b) de 3 à 6 mois	71.705	3,8		51.554	2,6		45.477	2,2		e) à 3 mois au maximum	695.842	36,8	798.326	40,3	791.564	37,5					
c) de 6 à 9 mois	—	—		—	—		—	—		f) à vue	40.932	2,2	58.669	3,0	40.904	1,9					
d) de 9 à 12 mois	—	—		—	—		—	—		2. Autres déposants :											
2. Monnaies :										a) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—					
a) à 3 mois au maximum	380.413	20,1		356.360	18,0		368.443	17,5		b) de 6 à 9 mois	154.736	8,2	—	—	91.681	4,4					
b) de 3 à 6 mois	25.926	1,4		36.213	1,8		47.915	2,3		c) de 3 à 6 mois	—	—	152.854	7,7	168.516	8,0					
c) de 6 à 9 mois	6.221	0,3		6.239	0,3		6.058	0,3		d) à 3 mois au maximum	28.773	1,5	43.043	2,2	84.391	4,0					
d) de 9 à 12 mois	7.243	0,4		7.266	0,4		82.226	3,9		e) à vue	2.570	0,1	6.952	0,4	18.329	0,9					
e) à plus d'un an	37.383	2,0		37.506	1,9		46.802	2,2		V. Divers	30.829	1,6	32.605	1,7	34.474	1,7					
VII. Actifs divers	1.291	0,1		691	0,0		1.093	0,0		VI. Compte de profits et pertes :	6.355	0,3	6.355	0,3	6.355	0,3					
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68.291	3,6		68.291	3,4		68.291	3,2		Report à nouveau	6.355		6.355		6.355						
Total actif ...	1.889.104	100,0		1.980.305	100,0		2.109.138	100,0		VII. Provision pour charges éventuelles	133.500	7,1	133.500	6,7	133.500	6,3					
										Total passif ...	1.889.104	100,0	1.980.305	100,0	2.109.138	100,0					

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)						Dépôts à long terme :	228.909		228.909		228.909
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank, et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus)	221.019		221.019		221.019	1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités (voir note 3)	152.606		152.606		152.606
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181		76.181		76.181	2. Dépôt du Gouvernem. allemand	76.303		76.303		76.303
Total ...	297.200		297.200		297.200	Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68.291		68.291		68.291
						Total ...	297.200		297.200		297.200

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1er avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés y afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élevaient à l'équivalent de francs suisses or 149.920.880,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

IV. — UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

 88¹

 Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable
 en millions d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin

ACTIF	Début des opérat. 1-7-1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable								
		Jun 1954	Déc. 1954	Jun 1955	Déc. 1955	Jun 1956	Déc. 1956	Jun 1957	Déc. 1957	Janv. 1958
I. Disponibilités.										
a) Montant de l'eng. du gouv. des E.U.A. (\$)	350,0	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5
b) Or en lingots	—	153,0	153,0	153,0	248,3	290,6	264,3	209,4	239,6	203,2
c) Solde du compte courant (dollars)	—	174,7	46,2	50,6	4,0	17,9	0,5	53,3	52,0	104,6
d) Bons Trésor E.U.A. au prix d'achat	—	92,4	100,2	72,3	—	5,9	1,5	—	17,6	4,5
II. Soldes init. débit. attribués p^r l'exercice finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore utilisés.	350,0	543,6	422,9	399,4	375,8	437,9	389,8	386,2	432,7	435,8
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	44,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède	21,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni	150,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	215,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
III. Prêts consentis à des Parties contract. (19-9-50)										
Autriche	—	—	—	—	—	0,7	—	—	—	—
Danemark	—	97,6	97,4	122,7 ¹	106,0	100,4	93,2	93,3	82,4	83,6
France ²	—	312,0	241,4	148,9	86,6	74,6	217,1	356,8	384,8	388,0
Islande	—	5,6	4,5	4,6	5,2	5,2	5,4	5,3	5,3	5,3
Italie ³	—	122,3	116,9	182,7	179,0	162,0	156,2	157,7	102,6	100,2
Norvège	—	89,2	98,6	107,3	114,2	100,7	88,2	77,8	77,1	78,4
Royaume-Uni	—	485,4	343,4	275,9	344,3	323,6	352,4	324,3	382,7	372,1
Turquie	—	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0
Portugal	—	—	—	0,2	0,2	—	—	—	—	—
Grèce	—	—	—	—	—	—	—	—	1,7	0,9
	—	1142,1	932,2	872,3	865,5	797,2	942,5	1045,2	1066,6	1058,5
IV. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des sold. init. crédit. attribués à titre de prêt ⁴										
Norvège	—	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Turquie	—	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
	—	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0
V. Divers										
	565,3	1720,7	1390,1	1306,7	1276,3	1270,1	1367,3	1466,4	1534,3	1529,3
PASSIF										
I. Fonds de roulement	286,3	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6
II. Sold. init. crédit. attr. à titre de dons p^r l'exerc. finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore util.										
Autriche	80,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Grèce	115,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Islande	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	30,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège	50,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	279,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
III. Crédits reçus de Parties contractantes (19-9-50).										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	201,3	148,3	162,3	165,3	181,9	183,4	154,2	141,7	141,5
Allemagne	—	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0
Autriche	—	42,0	42,0	1,0	1,0	—	2,4	5,0	8,9	6,9
Grèce	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—
Pays-Bas	—	206,7	181,2	182,8	171,4	125,2	110,0	93,5	95,1	99,1
Portugal	—	29,6	6,5	—	—	—	—	—	—	—
Suède	—	104,7	40,3	9,0	13,3	2,4	11,3	20,5	11,5	9,8
Suisse	—	150,0	150,0	123,8	100,9	78,5	69,8	40,9	7,6	4,0
	—	1034,3	868,3	778,9	751,9	688,0	677,0	614,1	564,8	561,3
IV. Créd. reçus de Part. contr. (19-9-50) (hors quota)										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	15,7	—	—	—	—	—	—	—	—
Allemagne	—	303,8	197,9	233,5	230,2	298,4	407,4	579,2	696,7	695,2
Autriche	—	30,8	2,0	—	—	—	—	—	—	—
Portugal	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suisse	—	31,3	17,6	—	—	—	—	—	—	—
	—	381,6	217,5	233,5	230,2	298,4	407,4	579,2	696,7	695,2
V. Crédit spécial accordé par l'U.E.B.L. (19-9-50).	—	30,0	30,0	20,0	20,0	10,0	10,0	—	—	—
VI. Divers										
	—	3,2	2,7	2,7	2,6	2,1	1,3	1,5	1,2	1,2
	565,3	1720,7	1390,1	1306,7	1276,3	1270,1	1367,3	1466,4	1534,3	1529,3

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus figurent dans la situation ci-dessus. — 1 Y compris un crédit de 5,7 millions d'unités de compte accordé au Danemark en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — 2 Y compris un crédit de 44,8 millions d'unités de compte (juin 1957), 72,8 millions d'unités de compte (décembre 1957) et 70,0 millions d'unités de compte (janvier 1958), accordé à la France en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — 3 Y compris un crédit de 59,7 millions d'unités de compte (juin 1955), 56,0 millions d'unités de compte (décembre 1955), 39,0 millions d'unités de compte (juin 1956), 83,2 millions d'unités de compte (décembre 1956) et 34,7 millions d'unités de compte (juin 1957), accordé à l'Italie en vertu de l'article 13(a) en date du 19 septembre 1950. — 4 Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 25 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950.

UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS — OPERATIONS POUR LE MOIS DE JANVIER 1958

88²

(en millions d'unités de compte)

Pays Membres (et leurs zones monétaires) *	Excédent (+) ou déficit (-) net pour le mois après ajustement	Régulé par ¹				Crédit remboursé au cours du mois par le pays membre (+) ou au pays membre (-) en vertu d'accords bilatéraux d'amortissement	Position au 31 janvier 1958 Créance du pays membre (+) ou dette du pays membre (-) vis-à-vis de l'Union
		Versement (ou remboursement) d'or		Octroi (ou remboursement) de crédit			
		par le pays membre	au pays membre	au pays membre	par le pays membre		
Autriche	- 7,8	5,8	—	1,9	—	- 0,1	+ 6,9
Belgique-Luxembourg	+ 8,3	—	6,2	—	2,1	- 2,2	+ 141,6
Danemark	- 9,5	7,1	—	2,4	—	+ 1,1	- 83,5
France	- 21,3	16,0	—	5,3	—	+ 2,1	- 388,0
Allemagne	+ 0,8	—	0,6	—	0,2	- 1,8	+ 995,2
Grèce	+ 3,2	—	2,4	—	0,8	—	- 0,9
Islande	- 0,2	0,1	—	0,0	—	+ 0,0	- 5,3
Italie	+ 9,5	—	7,2	—	2,4	—	- 100,2
Pays-Bas	+ 22,4	—	16,8	—	5,6	- 1,6	+ 99,1
Norvège	- 9,8	7,3	—	2,4	—	+ 1,1	- 78,4 ²
Portugal	- 6,0	6,0 (a)	—	—	—	—	néant ³
Suède	- 3,8	2,9	—	1,0	—	- 0,7	+ 9,8
Suisse	- 9,8	7,3	—	2,4	—	- 1,1	+ 4,0
Turquie	- 6,0	6,0 (b)	—	—	—	—	- 30,0 ²
Royaume-Uni	+ 29,8	—	22,3	—	7,4	+ 3,2	- 372,1
Totaux ...	+ 74,1 - 74,1	58,6	55,6	15,5	18,5	+ 7,6 - 7,6	+ 1.256,5 - 1.058,5

* L'Irlande est comprise dans la zone monétaire du Royaume-Uni qui comprend également les territoires d'outre-mer du Royaume-Uni et les pays non participants de la zone sterling.

¹ Les règlements sont effectués pour 75 % en or (ou en dollars) et pour 25 % en crédit, à l'exception des cas suivants :

- (a) Portugal — Le quart de ce montant correspond à la fraction de son déficit dont le Portugal aurait eu le droit d'obtenir le règlement sous forme de crédit, mais qu'il a préféré régler temporairement en or (ou en dollars) conformément à l'article 11(d).
- (b) Turquie — Régulé intégralement par un versement d'or (ou de dollars) effectué à l'Union, conformément à l'article 13(a).

² Les chiffres des dettes vis-à-vis de l'Union indiqués ci-dessus ne comprennent pas les soldes initiaux attribués à titre de prêt à la Norvège et à la Turquie, soit 10 millions et 25 millions d'u.c. respectivement.

³ Ce chiffre ne comprend pas le montant correspondant à la fraction de ses déficits dont le Portugal aurait eu le droit d'obtenir le règlement sous forme de crédit, mais qu'il a préféré régler temporairement en or (ou en dollars) conformément à l'article 11(d) et (e). Après exécution des opérations pour janvier ce montant s'élève à 89,2 millions d'u.c.

A la suite des opérations relatives au mois de janvier 1958, les avoirs en or et les avoirs convertibles de l'Union qui s'élevaient à 432,7 millions d'u.c. après les opérations pour décembre 1957, ont été portés à 435,8 millions d'u.c.

TABLE DES MATIERES

STATISTIQUES COURANTES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

MARCHE DE L'ARGENT.	Tabl.	PRODUCTION.	Tabl.
Ia. — Taux officiels d'escompte et de prêts	2	I. — Indices de l'activité et de la production industrielle	50
Ib. — Taux de l'argent au jour le jour et à très court terme	2	II. — Combustibles et produits métallurgiques	55 ¹ et 55 ²
Ic. — Taux des certificats de trésorerie	2	III. — Produits textiles	56 ¹
II. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	4	IV. — Produits divers	56 ²
III. — Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme	8	V. — Energie électrique	58
IV. — Taux d'escompte des principales banques d'émission	86 ⁰	VI. — Gaz	59
METAUX PRECIEUX.		CONSOMMATION.	
Cours des métaux précieux	9	I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100	65 ² et 65 ³
MARCHE DES CHANGES.		II. — Consommation de tabac	66
Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	10 ¹	III. — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
MARCHE DES CAPITAUX.		TRANSPORTS.	
I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14	I. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges :	
II. — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15 ¹	a) recettes et dépenses d'exploitation	70 ¹
III. — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles	15 ²	b) wagons fournis à l'industrie	70 ²
IV. — Rendement de titres à revenu fixe cotés à la Bourse de Bruxelles	16	c) trafic :	
V. — Emissions des sociétés industrielles et commerciales :		1° trafic général	70 ²
Tableau rétrospectif	17 ¹	2° grosses marchandises	70 ³
Emissions des sociétés congolaises en septembre 1957 :		A) ensemble du trafic	
Détail des émissions	17 ²	B) service interne belge	
Groupement par importance du capital	17 ²	II. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70 ⁴
Emissions des sociétés belges en octobre 1957 :		III. — Mouvement des ports :	
Détail des émissions	17 ³	a) Port d'Anvers	71 ¹
Groupement par importance du capital	17 ⁴	b) Port de Gand	71 ²
VI. — Emprunts des pouvoirs publics	18	IV. — Mouvement général de la navigation intérieure	72
VII. — Opérations bancaires du Crédit Communal	19	COMMERCE EXTERIEUR.	
VIII. — Inscriptions hypothécaires	20	Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)	75
FINANCES PUBLIQUES.		CHOMAGE.	
I. — Situation de la Dette publique	25 ¹	I. — Chômage complet et partiel	81 ¹
II. — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique	25 ²	II. — Répartition des chômeurs contrôlés par province	81 ²
III. — Aperçu de l'exécution des budgets	25 ³	III. — Moyenne journalière des chômeurs contrôlés	81 ³
IV. — Rendement des impôts	26	IV. — Répartition des chômeurs contrôlés par groupe de professions	81 ⁴
REVENUS ET EPARGNE.		STATISTIQUES BANCAIRES ET MONETAIRES.	
I. — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises :		I. — Belgique et Congo belge :	
Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en novembre 1957	30 ¹	Situations globales des banques	85 ¹
Tableau rétrospectif	30 ²	Banque Nationale de Belgique :	
II. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	31	Situations hebdomadaires	85 ²
Dépôts sur livrets des particuliers à la Caisse d'Epargne		Opérations effectuées pour son propre compte pendant l'exercice 1957	
III. — Indice des rémunérations horaires brutes des ouvriers	32	Opérations effectuées pour compte d'autres organismes pendant l'exercice 1957	
MOUVEMENT DES AFFAIRES.		Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi :	
I. — Activité des Chambres de Compensation : (Mouvement du débit)	35	Situations mensuelles	85 ³
II. — Mouvement des chèques postaux	36	Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique	85 ⁴
PRIX.		Stock monétaire intérieur	85 ⁴
a) Indices des prix de gros en Belgique	45 ¹	Bilans intégrés des organismes monétaires	85 ⁴
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45 ²	Origines des variations du stock monétaire	85 ⁴
c) Indices des prix de détail en Belgique	46	II. — Banques d'émission étrangères.	
		Situations :	
		Banque de France	86 ¹
		Bank of England	86 ²
		Federal Reserve Banks	86 ³
		Nederlandsche Bank	86 ⁴
		Sveriges Riksbank	86 ⁵
		Banca d'Italia	86 ⁶
		Deutsche Bundesbank	86 ⁷
		Banque Nationale Suisse	86 ⁸
		Taux d'escompte	86 ⁹
		III. — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle	87
		IV. — Union Européenne de Paiements :	
		Résumé de la situation financière	88 ¹
		Règlement de la position des pays membres	88 ²

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs.
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.

Imprimerie
de la Banque Nationale de Belgique.
L'ingénieur en Chef
des Services Techniques :
Ch. AUSSEMS
15, Square des Nations, Bruxelles
